



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



CYCLE DES HAUTES ÉTUDES DE LA CULTURE

Session 23-24 : « Espace public et culture »

Rapport du Groupe 8

LES PAYSAGES, UN BIEN COMMUN CULTUREL D'INTERET PUBLIC ?

RÉFÉRENTE : Laetitia MORELLET, directrice régionale adjointe déléguée des affaires culturelles de Nouvelle Aquitaine en charge des patrimoines et de l'architecture

Membres du groupe :

- **Dimitri BOUTLEUX**, adjoint au maire en charge de la création et des expressions culturelles, ville de Bordeaux
- **Luc GEISMAR**, ancien député de Loire-Atlantique, suppléant XVIIe législature
- **Paul GERNIGON**, chargé de mission éducation populaire, solidarité et gens du voyage de la délégation générale à la transmission, aux territoires et à la démocratie culturelle du ministère de la culture, élu CFDT-culture au comité social d'administration de l'administration centrale
- **Olivier LANDES**, directeur de l'association « Art en ville », enseignant en master de projets culturels en espace public, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne
- **Erika SOPHIE**, directrice du merchandising société RIMOWA, groupe LVMH
- **Sylvie VIOLAN**, directrice de la Scène nationale Carré-Colonnes, directrice du festival international des arts de Bordeaux Métropole

Avec la participation d'Anne Colombe de Vallée, étudiante à Sciences Po Paris

Les rapports du CHEC sont le fruit de la réflexion collective de leurs auteurs sans engager, dans leurs constats et propositions, le ministère de la Culture.



Nelio. Peinture acrylique sur papier. 2023

CYCLE DES HAUTES ÉTUDES DE LA CULTURE
LES PAYSAGES, UN BIEN COMMUN CULTUREL D'INTERET PUBLIC ?
SESSION 2023-2024



Crédit Dimitri Boutleux

PRESENTATION DU GROUPE	1
PREAMBULE	2
INTRODUCTION	3
1. LES PAYSAGES, SOCLE DU COMMUN	5
1.1 PAYSAGES / PAYSANS / AGRICULTURE	6
1.2 UN OBJET CULTUREL POPULAIRE	7
1.3 LE PAYSAGE, UN OBJET SOCIAL	10
1.3.1 Design social, sociotype, initiatives de la société civile et des citoyens, des réponses aux nouveaux enjeux liés aux paysages	11
1.4 DIMENSION SPATIO-TEMPORELLES DES PAYSAGES.....	14
1.5 DU SPIRITUEL DES PAYSAGES	14
2. UN INSAISSISSABLE PAYSAGE INSTITUTIONNEL.....	17
2.1 MINISTERES	19
2.1.1 Le ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires (MTECT)	19
2.1.2 Le ministère de la Culture	20
2.1.3 Le ministère de l'agriculture	23
2.2 STRUCTURES LOCALES FINANCEES EN MAJORITE PAR L'ETAT ET/OU LES COLLECTIVITES LOCALES	25
2.2.1 Les Conseils en Architecture, Urbanisme et Environnement (CAUE)	25
2.2.2 Les Parcs Naturels Régionaux (PNR).....	27
2.3 PRATIQUES INSPIRANTES D'AUTRES ACTEURS.....	29
2.3.1 Associations nationales.....	29
2.3.2 Acteurs locaux.....	30
3. VERS LE DEVELOPPEMENT DE CREATIONS ET D'EXPERIENCES CULTURELLES SITUEES ET SOINS PAR LE PAYSAGE	32
3.1 CREATION ET PAYSAGE	33
3.1.1 Les Arts visuels et le Paysage	33
3.1.1.1 Le Land art	33
3.1.1.2. Le paysage comme sujet de réflexion écologique	35
3.1.2 la mise en récit du Paysage par les arts vivants	36
3.1.3 Le corps dans l'espace public et le paysage.....	37

3.2 PAYSAGE DU SOIN.....	39
3.2.1 Le paysage entre refuge et construction émotionnelle.....	39
3.2.2 Le « paysage destination » (refuge, lieu de création, pour le non humain et l'humain à la fois...)	39
3.2.3 Immersion paysagère, cure d'ions négatifs et plaisir rétinien.....	40
3.2.4 Manger le paysage – acte premier de perception et de transformation du monde.....	40
3.3 PAYSAGE EN MOUVEMENT	42
3.3.1 Transport public et paysage	42
3.3.2 Pratique du vélo et évolution des paysages	43
3.3.3 Pour une pratique culturelle de la marche	44
3.4 SENSIBILISATION DES PUBLICS.....	48
3.4.1 L'école dehors.....	48
3.4.2 Vers un renouveau de l'Education populaire ?	49
3.5 ETUDE DE CAS EN GUYANE	51
3.5.1 Une introduction au territoire guyanais.....	51
3.5.2 Une brève histoire des savanes.....	52
3.5.3 Le paysage au détriment du commun ? La divergence des us & coutumes.....	55
3.5.4 Des exemples de valorisation culturelle des savanes	57
3.7.5 Conclusion et Recommandations : Au-delà de la valorisation et de la sensibilisation, les enjeux et la force de la coopération.....	60
CONCLUSION	62
REMERCIEMENTS	64
ANNEXES	66

PRESENTATION DU GROUPE

REFERENTE

Laetitia MORELLET

Directrice régionale adjointe déléguées aux patrimoines et à l'architecture.
Direction générale des affaires culturelles (DRAC) de Nouvelle-Aquitaine

MEMBRES

Dimitri BOUTLEUX

Adjoint au maire en charge de la création et des expressions culturelles, ville de Bordeaux

Anne-Colombe DE VALLEE, étudiante sciences po Paris

Luc GEISMAR

Député de Loire-Atlantique

Paul GERNIGON

Chargé de mission Éducation populaire, Solidarité, Gens du voyage, ministère de la Culture, délégation générale à la transmission, aux territoires et à la démocratie culturelle

Olivier LANDES

Fondateur et directeur artistique de l'association Art en ville, auteur, chargé d'enseignement.

Erika SOPHIE

Directrice Merchandising, RIMOWA, Groupe LVMH

Sylvie VIOLAN

Directrice de la Scène nationale Carré-Colonnes, Directrice du Festival International des Arts de Bordeaux Métropole (FAB)

PREAMBULE

Mesdames, Messieurs les membres du comité d'orientation du cycle des hautes études de la culture,

Mesdames, Messieurs les responsables du cycle des hautes études de la Culture,

Chère Juliette Dhulst, Chère Cécile Portier, Cher Manuel Bamberger,

Nous vous remettons officiellement notre rapport « LES PAYSAGES, UN BIEN COMMUN CULTUREL D'INTERET PUBLIC », dont vous nous avez confié la rédaction en septembre 2023.

Ce rapport n'a pas l'ambition d'être exhaustif tant le paysage est un sujet d'étude d'une étendue absolument infinie. Nous considérons que ce travail accompli collectivement ne fait pas de nous des spécialistes du sujet et c'est avec humilité que nous vous présentons le fruit de nos réflexions.

Nous avons souhaité inscrire nos réflexions dans le cadre des droits culturels, de la démocratie culturelle et de le nourrir d'une diversité d'entretiens, d'auditions, d'interviews, de lectures, de visites et de découvertes.

Nous espérons que ce travail constituera matière à débattre, qu'il pourra contribuer à l'évolution et l'élaboration des politiques du ministère de la Culture et donner lieu à des applications concrètes.

En vous remettant ce rapport, nous tenons à vous témoigner notre reconnaissance pour la confiance que vous avez placée en nous, pour la qualité de votre accueil au sein de cette 5^{ème} promotion du CHEC et d'avoir fait en sorte que nos travaux se déroulent dans les meilleures conditions. Nous tenons également à vous remercier pour votre accompagnement tout à la fois continu, exigeant et bienveillant. Enfin, nous souhaitons également vous dire combien nous avons apprécié l'esprit avec lequel vous avez agi pour composer au mieux des groupes de travail constitués de profils de personnes très différentes par leurs itinéraires personnels et professionnels, leurs convictions et leurs engagements. Unaniment, nous avons été sensibles à tout cela.

Nous tenons également à vous dire combien le CHEC, notamment en ce qu'il a de prospectif, constitue une proposition rare, celle d'ouvrir un espace de dialogue et de réflexion quant au sens et au devenir de la politique culturelle du ministère. En devenant auditrices et auditeurs du CHEC, nous avons éprouvés la chance de pouvoir explorer très librement un champ des possibles appliqué à la question du paysage. Le CHEC nous a offert l'opportunité de désapprendre, d'apprendre, de réapprendre, d'ouvrir nos esprits. C'est donc très librement que nous avons abordé cette vaste thématique du paysage qui durant l'espace d'une année tout entière a véritablement marqué nos réflexions professionnelles mais aussi personnelles.

Enfin, il nous paraît bien impossible de vous remettre ce rapport sans évoquer la difficulté que nous éprouvons à devoir admettre que cette 5^{ème} session du CHEC s'achève. Nous savons toutefois pouvoir compter sur les journées réseaux, garantes de la continuité de cette aventure humaine et professionnelle. De cela, nous vous sommes également reconnaissants.

INTRODUCTION

La société contemporaine formule, de façon exprimée ou latente, une « demande de paysage ». Au-delà d'un besoin élémentaire de relation à la nature, la conjoncture historique récente nourrit cette tendance. Ainsi, les confinements liés à la pandémie de Covid 19, la sédentarité des modes de vie et de travail, la révolution digitale, amplifiée en une décennie, l'exiguïté de plus en plus courante dans l'habitat individuel, la sur-fréquentation des réseaux de transports publics, les nuisances sonores, les saturations informationnelles et publicitaires : tout invite à une envie d'évasion, de ralentissement, de rupture. Le paysage de « qualité », espace extérieur, large, sensible, déconnecté, « naturel », apparaît toujours plus comme un refuge. Les mutations climatiques instaurent elles aussi une sensibilité accrue à l'environnement et au paysage : recul du trait de côte, fonte des glaciers et banquises, crues, éboulements, incendies : le paysage, tel que nous nous le représentons dans son immuabilité, est altéré par ces dérèglements. Le non-humain émet des messages, le paysage nous parle et nous inquiète. Il implique l'humain, qui l'habite et le façonne depuis toujours par son mode de vie, sa manière de construire, de consommer, de cultiver. A ce titre, les paysages peuvent être considérés comme des biens communs culturels tels que l'UNESCO les définit : « Œuvres conjuguées de l'être humain et de la nature, ils expriment une longue et intime relation des peuples avec leur environnement ».

Le présent rapport aborde la question paysagère « physique » (excluant par exemple le paysage digital, médiatique...). Nous relions le paysage à une expérience sensorielle, avec l'espace perçu comme cadre global. Par ailleurs, nous abordons tout autant le paysage de l'ordinaire que de l'exceptionnel, embrassant l'ensemble des réalités géographiques. Au-delà des paysages pittoresques, de ceux dits « naturels » (comme le paysage forestier, littoral, montagnard, de banquise), nous souhaitons aussi appréhender le paysage dit « ordinaire », urbain ou péri-urbain, afin d'explorer des leviers de mise en valeur, l'ouverture de nouveaux regards, de nouvelles expériences, envers tous les publics.

Les institutions culturelles, nous le verrons, ne s'emparent pas spontanément de la notion de paysage, qui est pourtant éminemment culturelle. Gratuit et omniprésent son « activation culturelle » n'engendrerait donc pas de coûts de construction, de production, de gestion, mais nécessite une volonté et des moyens sur la création située, la médiation et la pédagogie concernant sa genèse et les acteurs de ses perpétuelles transformations.

Si, dans l'histoire de l'art européen, l'élaboration culturelle par le biais du paysage fut jadis l'œuvre des peintres, des écrivains et des commerçants voyageurs, elle s'est aujourd'hui diversifiée, par la photographie, les guides touristiques, la télévision, internet ou les réseaux sociaux. Cette perception culturelle est par ailleurs bien différente d'une civilisation à l'autre. La Chine a pensé le paysage bien avant l'Europe et l'appréhende non pas en objet perçu mais comme un milieu de vie traversé par les énergies constitutives des éléments.

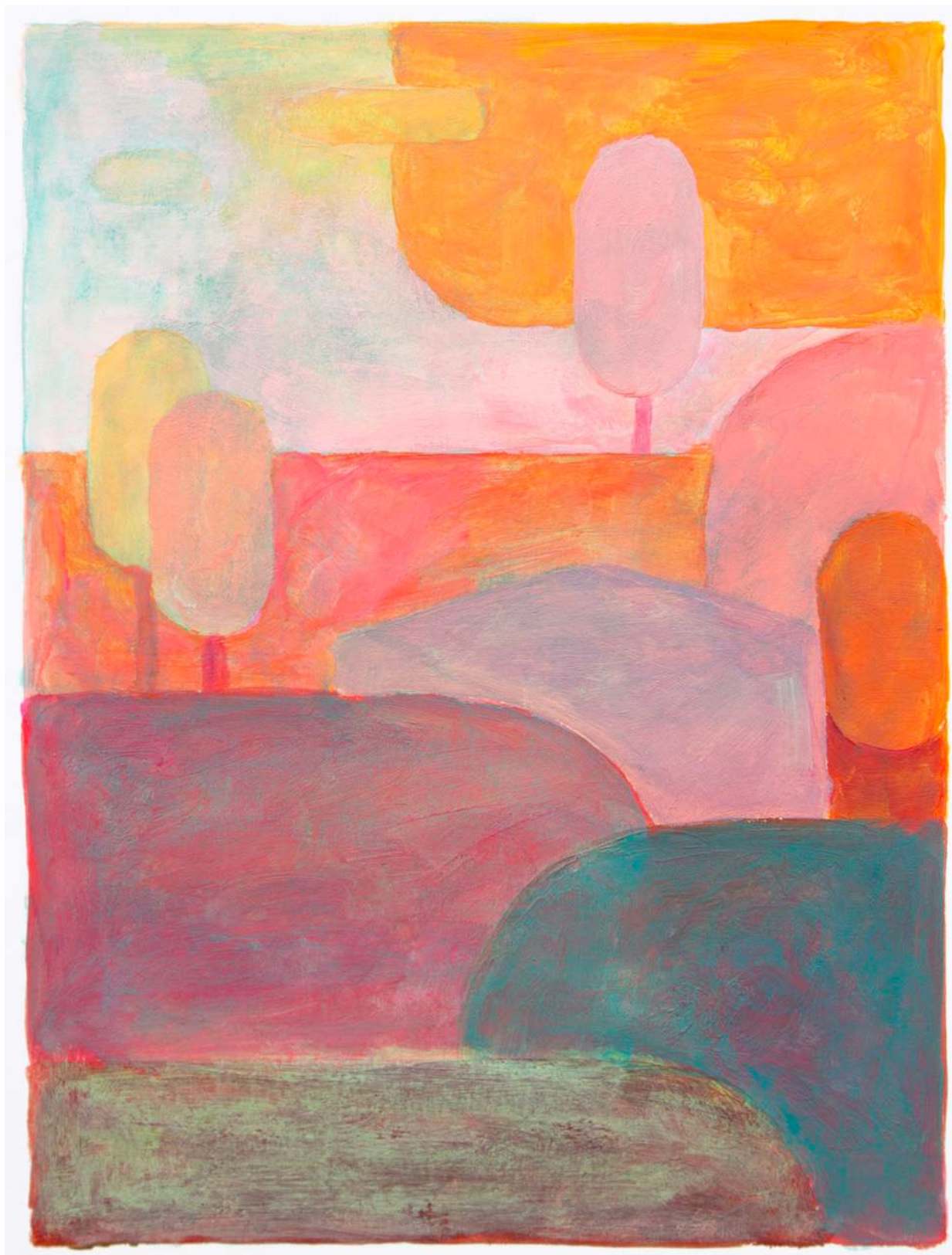
In fine, le concept de paysage jouit d'une empathie fédératrice, dont ne profitent pas les notions d'environnement, d'urbanisme, d'architecture, qui demeurent techniques et parfois peu accessibles.

Par le prisme du paysage, nous sommes donc convaincus que le monde culturel peut ouvrir une nouvelle fenêtre d'expression non technicienne sur les questions environnementales, alors que les considérations et débats d'experts clivent et amènent toujours certains au scepticisme. Le monde culturel, fort de sa formidable capacité de sensibilisation, pourrait ainsi faire naître de nouveaux regards sur le paysage et le monde.

Les débats sont nombreux, soumis à des tensions entre la préservation d'un paysage fruit du passé et des évolutions qui altèrent son apparence (esthétique, sonore, olfactive), sa composition ou encore sa biodiversité (fonction des nouvelles pratiques). Nous ne nous engageons pas sur les questions de la formation du paysage, tant la technostruture des enjeux urbanistiques, économiques, agricoles, énergétiques rend le fait culturel relativement périphérique à ces champs, même si de fait il est fondamentalement central. Toutefois, nous imaginons quel pourrait être le rôle de la culture, dans la perception et le vécu du paysage. La culture peut générer de la compréhension, du goût pour le paysage, participant à l'attachement et la compréhension des populations à leur cadre de vie. Cet attachement est primordial pour amener les acteurs individuels, techniciens et élus politiques à une pratique émancipatrice, à une gestion respectueuse du paysage.

Si les politiques publiques sont soumises aux aléas électoraux, le temps de la rédaction de ce rapport s'est exposé à des préoccupations ministérielles autour de la ruralité, de l'urbanisme culturel, de la transition énergétique, d'un regain d'intérêt pour l'éducation populaire, de la consolidation de l'éducation artistique et culturelle□; autant de tendances qui confirment la pertinence d'une mise en culture du paysage, pouvant s'exercer dans ces champs.

Notre approche du sujet se détaille en trois temps. Nous abordons dans un premier chapitre la notion de paysage sous l'angle des droits culturels, de la démocratie culturelle. Le deuxième chapitre explore le cadre institutionnel dans lequel le paysage s'inscrit en France, tandis que la troisième partie développe des mises en pratique culturelles des paysages et des expériences situées, ainsi qu'un cas pratique en Guyane.



Nelio. Peinture acrylique sur papier. 2023

1. LES PAYSAGES, SOCLE DU COMMUN

1.1 PAYSAGES / PAYSANS / AGRICULTURE

Voilà près de 100 000 ans que l'espèce humaine s'adapte au fil de ses migrations aux différents milieux présents à la surface de la terre les investit et les transforme pour subvenir. Il y a 12 000 ans l'homo-sapiens réalise que la sédentarisation et la spécialisation des tâches lui permettent d'économiser du temps, de l'énergie et constituer un patrimoine architectural. L'invention de l'agriculture est un acte fondateur dans l'histoire et la pensée du paysage. Pour cultiver de façon viable, il faut consacrer des surfaces accessibles dont on peut travailler les sols et qu'elles soient bien exposées. Pour réunir ses conditions, les besoins de l'agriculture vont engendrer la transformation des environnements forestiers en prairies, en champs, ayant pour conséquence des prises de reculs, des effets de lisières, des horizons. Ainsi l'homme ouvrait des clairières, premières empreintes anthropiques manifestant l'acte de modification d'un milieu ayant atteint le climax (1) en un paysage issu d'une pratique agricole ou pastorale.

L'agriculture est donc le premier acte paysager, et les paysans sont pleinement conscient de la part importante de leurs activités sur l'identité territoriale française. Ce sont eux qui à travers leurs activités créent, transforment, génèrent les paysages dans lesquels nous grandissons et vivons au quotidien.

En 2010, les territoires non agricoles ne représentaient que 9 % de la superficie totale du territoire métropolitain (2). De ce fait, les pratiques et l'économie agricoles sont des vecteurs de transformations paysagères. Par exemple, la baisse de consommation de lait et de viandes depuis une vingtaine d'années, et la mutation de fermes d'élevage vers les cultures céréalières amène au labour de prairies. Transformation chromatique et matérielle du vert au brun et de l'herbe au sol, disparition des silhouettes animales à l'horizons, augmentation du ruissellement des sols... toute action agricole a un impact sur le paysage, sur l'environnement, toute décision ou mutation économique également.

Plus globalement, l'économie et l'urbanisme d'activités économiques génère des paysages au caractère multi-attributs. Selon François Facchini (3), toute la difficulté à évaluer le paysage tient à sa définition en général et en son économie en particulier. L'économie se situe à mi-chemin entre l'approche scientifique qui considère le paysage comme un objet in vitro et l'approche psychologique qui ne voit dans le paysage qu'un pur produit de la perception. La démarche économique doit donc s'intéresser à la relation paysage-homme en proposant une étude des préférences paysagères. Dans ce but, la définition économique retenue pour le paysage admet que ce dernier est un bien économique car il répond à des besoins. Il présente également un caractère non marchand puisqu'il n'existe pas de marché sur lequel se confrontent l'offre et la demande de paysage. Ce bien vérifie aussi les propriétés de non-exclusivité et de non-rivalité, même si des phénomènes de congestion – c'est-à-dire des fortes fréquentations de sites empêchant de profiter pleinement des paysages – peuvent nuire à la seconde propriété : le paysage est, en ce sens, un bien public imparfait.

Enfin, le paysage présente une caractéristique multi-dimensionnelle du fait de l'existence de plusieurs éléments le composant. C'est un bien économique multi-attributs. Selon la théorie d'évaluation économique de Lancaster (1971), la satisfaction procurée à un individu par un acte de consommation provient de la consommation du bien et plus exactement des différents éléments qui le composent. Le sujet de ce rapport nous interroge sur ce qui constitue un bien culturel d'intérêt commun à travers les composantes paysagères. A ce stade du rapport, il semble essentiel de rapprocher l'intérêt culturel du paysage à celui des droits culturels, droits fondamentaux inscrits à l'article 1 de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme de 1948. Selon les travaux du CHEC (4), une préconisation à cet effet propose une approche large, dépassant celle du Code du patrimoine (« ensemble des biens, immobiliers ou mobiliers [...] qui présentent un intérêt historique, artistique, archéologique, esthétique, scientifique ou technique »), pour se situer dans la lignée de la convention de Faro de 2005 (« un ensemble de ressources héritées du passé que des personnes considèrent, par-delà le régime de propriété des biens, comme un reflet et une expression de leurs valeurs, croyances, savoirs et traditions en continuelle évolution »). Parce que chaque personne construit sa culture à partir de ses héritages, et que le patrimoine dont le paysage constitue le socle de l'espace de vie commun, ils représentent des entrées privilégiées pour appréhender les droits

culturels, dans une double dimension, individuelle et collective. En ce sens, la prise en compte du paysage, qu'il s'agisse de sa construction, que de sa perception ou de sa pensée peuvent être des éléments fondateurs des droits culturels d'une personne ou d'un groupe. Le modèle agricole prépondérant en France étant agroindustriel, les paysages qu'il engendre constituent une référence culturelle pour les générations actuelles. De fait, les artistes (dessinateurs (5), cinéastes, plasticiens, écrivains, musiciens...) font de ces entités paysagères agricoles les théâtres de leurs créations, non pas dans une campagne française d'antan, révolue, mais bien dans une France où l'openfield dessine l'horizon de nos déplacements et domine toute autre forme agronomique, devenant par la concordance de nos existences, une de nos « skylines affectifs ».

Depuis une vingtaine d'années le paysage a tellement changé que sa définition elle-même en devient de moins en moins évidente. Le paysage n'est plus uniquement « ce que la vue embrasse d'un seul regard ». En 2002, Paul Crutzen, prix Nobel de chimie, propose d'acter la fin de l'Holocène et le début de l'Anthropocène. Pour lui, l'enjeu permettrait de focaliser l'humanité sur les défis futurs, de lui faire prendre conscience de la gravité de la situation, et de "changer de paradigme dans la pensée scientifique". L'humanité est désormais dans une nouvelle ère de sa relation à son environnement. Conséquence de la surexploitation des ressources et de l'emballlement climatique, la terre et les phénomènes naturels demeurent toujours notre unique lieu de vie mais constituent aussi notre principale menace. Selon cette optique, le paysage abordé comme relation, semble constituer une voie majeure pour l'éducation en Anthropocène. Le paysage qu'il soit ordinaire, banal, quotidien ou plus spectaculaire, conduit à une expérience de l'environnement dans lequel on se trouve alors, qui peut susciter des émotions, des affects, des connaissances, voire des convictions et des engagements. L'expérience paysagère peut être transformative, en ce sens elle devrait tout au moins être enseignée ou proposée au sein d'un dispositif. Elle pourrait constituer un levier dans le contexte Anthropocène, pour révéler aux individus le sens des lieux pour leur existence. Ce sont notamment les dimensions sensible et politique du paysage (6) qui seraient des atouts incontestables pour une éducation en Anthropocène.

(1) Emprunté à la phytosociologie, le terme « climax » désigne l'ensemble sol-végétation caractérisant un milieu donné et parvenu, en l'absence de perturbations extérieures, à un état terminal d'évolution.

(2) Quelle part du territoire français est occupée par l'agriculture ? | ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire

(3) François Facchini est Professeur Agrégé des Universités à Paris 1 Panthéon-Sorbonne, au Centre d'Économie de la Sorbonne.

(4) CYCLE DES HAUTES ÉTUDES DE LA CULTURE, Session 19-20 - « Territoires de cultures » Les droits culturels au service du lien citoyen et territorial

(5) Paysage politique - Quand la bande dessinée parle de paysage et de géopolitique locale : Rural ! d'Étienne Davodeau - Presses universitaires de Rennes (openedition.org)

(6) Sgard et Partoune, 2019

1.2 UN OBJET CULTUREL POPULAIRE

Nous venons tous du paysage. Nous ne sommes pas enfermés dedans. Nous nous voyons venir depuis lui. Depuis les dedans de ce paysage. Depuis tous les paysages nous nous voyons arriver dedans. Nous ne savons pas vraiment lequel nous a fait naître. Il y a plein de paysages différents et nous sommes tous différents dès la naissance de tel paysage. Nous différons de tous les paysages. Il n'y a pas un paysage qui nous ressemble trait pour trait. Tous les paysages sont différents et nous sommes tous différents dedans. Rien ne nous ressemble et pourtant nous venons depuis ceux-là. Depuis ces traits-là. Nous nous reconnaissons trait pour trait. Nous sommes noyés dans ces-lignes là. Ce sont nos lignes.

Charles Pennequin

Quoi de plus partagé en France que les paysages ? Les Français vouent une véritable passion pour les paysages, ils s'en saisissent à tout instant, dans leurs pratiques quotidiennes, de loisirs et de tourisme. En

témoigne les millions de photos et de selfies emmagasinés dans les tiroirs et les ordinateurs, ou partagés largement sur les réseaux sociaux.

Cet amour des paysages se retrouve également dans les pratiques de vacances et de tourisme. S'immerger dans les plus beaux paysages sera l'objectif autant d'un week-end qu'une véritable destination de vacances. Le paysage est un lieu de destination, au sens marketing du terme, tout en étant gratuit. Il attire jusqu'à provoquer du surtourisme, comme aux falaises d'Étretat.

Cette popularité du (des) paysage(s) a fait que dès les années 70, les paysages ont bénéficié en France d'une signalétique, avec par exemple les panneaux Point de vue remarquable, mais aussi les fameux « panneaux marrons » sur les autoroutes, pour jeter un œil furtif sur le paysage.

C'est en 1972 qu'émerge le concept de « signalisation d'animation culturelle et touristique » avec les fameux « panneaux marron », graphiques, qui ont longtemps été exécutés par des d'artistes. Ils sont placés sur les autoroutes et les routes express pour donner des indications culturelles et touristiques d'intérêt général et permanent.

Dans le détail, leur élaboration est aussi le fruit d'un compromis entre les exploitants autoroutiers et les acteurs du territoire. Cette incursion dans la signalétique autoroutière nous permet d'apprécier la popularité du gout pour les paysages, et les prémisses de la mise en récit du paysage, de ce qui est « digne d'intérêt », voire de ce qui « fait territoire ».



Si l'intérêt porté par les individus et la représentation des paysages semble aujourd'hui une évidence, comme si admirer les paysages, les aimer, les représenter était quelque chose de quasi intrinsèque à la nature humaine, il n'en est rien. On reconnaît à l'œuvre de Piero della Francesca, *La Cité idéale*, 1485-1492, d'être une étape fondatrice dans la construction de la pensée paysagère, c'est à la fin du Moyen-Age et la Renaissance qu'ont donc été posé les jalons de la représentation du paysage. Elle se contruit ensuite avec la notion de pittoresque au XVIIe siècle. C'est le romantisme au XIXe siècle qui va porter à son apogée la fascination pour les paysages, en peinture et en littérature. Jusqu'alors, le paysage n'est qu'un aspect de la peinture d'histoire, il participe au message de cette peinture qui retrace un fait historique.

Avec les romantiques, le paysage devient un genre très expressif, qui peut être investi de tous les pouvoirs de suggestion, qu'ils désirent placer à la première place de la hiérarchie des genres. Le paysage devient l'expression du Sublime, dont la figure iconique est *Le Voyageur contemplant une mer de nuages* de Caspar David Friedrich.



La glorification du paysage, de la nature sauvage va de pair avec le développement du tourisme et des voyages. Chacun, pour peu qu'il appartienne aux classes les plus aisées et éduquées, doit réaliser son voyage aux Pyrénées pour se confronter spirituellement aux forces de la nature mais aussi profiter de ses bienfaits avec l'essor les stations thermales et des stations balnéaires.

Dans les années 1860, les peintres de Barbizon obtinrent de l'empereur Napoléon III la création de la première réserve artistique dans la forêt de Fontainebleau. L'appellation même de réserve artistique relève donc avant tout de la préservation du paysage pour la satisfaction esthétique des artistes. La préservation des espaces naturels en tant que tel est une préoccupation qui

arrivera dans la seconde moitié du XXe siècle, avec notamment les parcs naturels nationaux dans les années 60, puis les parcs naturels régionaux.



Dès la naissance de la photographie, le média le plus populaire, avec une production inégalée tout au long du XXe siècle devient alors la carte postale. Représentation populaire des paysages, elle célèbre à la fois le paysage, le territoire, mais aussi l'acte de s'y être rendu, de l'avoir découvert.

La carte postale paysagère est donc à la fois une visibilité paysagère du territoire et un support espace d'énonciation. Elle est porteuse d'une mémoire paysagère riche et instructive et a également une seconde fonction de communication. En revêt donc une double fonction, iconographique et relationnelle, donc une portée à la fois publique et privée. Cette fonction privée, qui relie un paysage physique à un paysage émotionnel, est un élément extrêmement important qui explique l'attachement au paysage.

Paysage de vie, paysage de l'enfance, skylines intimes et émotionnelles

Le paysage est intimement lié à l'être humain, il dialogue avec son intimité. Au-delà des critères esthétiques, nous trouvons pour chaque personne un attachement un certain type de paysage, relié notamment au paysage de l'enfance. Nous voyons fréquemment des personnes qui, à la retraite, vont avoir pour objectif de s'installer dans un paysage qui prend sens pour eux, parce que relié à des émotions, à des personnes, à une mémoire. Le paysage compose alors une cartographie émotionnelle de l'histoire des individus.

Marc Verdier, enseignant à l'école d'architecture de Nancy considère que la culture paysagère se fait par accumulation d'expériences et d'histoires et raconte l'histoire suivante. *Il interroge un vieux monsieur sur un lac. Ce dernier raconte alors son histoire avec un pont, situé près du lac, auquel il est très attaché. L'architecte a vu le lac qui constitue pour lui un potentiel paysager, tandis que le vieux monsieur ne parle que du pont. En effet, c'est le lieu où il a beaucoup de souvenirs, c'était le chemin entre l'école de filles et l'école de garçons, là où ils se rejoignaient après la classe.*

Cette histoire du vieux et du lac montre que derrière les paysages, il y a des histoires, des vies, des façons de vivre et qu'il faut s'intéresser au lien émotionnel au paysage, au rapport entre le paysage et l'intimité.

Le paysage est espace extérieur, rural ou urbain, à priori ouvert au regard de tous. Même s'il est la plupart du temps, composé de la juxtaposition de propriétés privées, il est, par essence et à des degrés divers et dans sa globalité, champ public. Au contraire, la notion d'intimité est souvent associée à celle d'intériorité, d'un espace intérieur fermé au regard de l'autre. Elle concerne l'individu seul et les relations qu'il entretient avec les personnes, les objets ou les lieux qui lui sont les plus chers... L'intime n'est pas dévoilé au public et appartient au domaine privé.

Il existe un sentiment de symbiose éprouvé parfois au contact de certains paysages, une relation fusionnelle. Ne pourrait-on pas alors parler, d'intimité du paysage ? Les deux mots juxtaposés évoquent donc, des significations antinomiques. Lancer un processus de réflexion et de création autour de ce concept implique d'aller encore plus avant dans l'exploration des interprétations possibles du binôme intimité/paysage.

Les paysages intérieurs sont les images d'un monde que l'on porte en soi et que la réalité extérieure révèle. La poésie nous propose de nombreuses évocations où le paysage, de manière métaphorique, y est

personnalisé. On pense évidemment au Lac de Lamartine « Ô temps, suspend ton vol... » où le paysage est révélateur et catalyseur de sensations et d'émotions.

Les paysages intimes sont les lieux avec lesquels on entretient une relation longue, durable, attentive et sensible. Ils peuvent être le théâtre de souvenirs, être liés ainsi à notre histoire et devenir mémoriaux. Cette relation complice est entretenue dans le temps et protégée par son caractère exclusif et secret. Elle génère un tissu complexe de sensations propice à un langage sensible et poétique.

1.3 LE PAYSAGE, UN OBJET SOCIAL

« Le paysage n'est pas une carte postale que l'on décrit, que l'on photographie. Le paysage n'est pas seulement le décor des loisirs des gens. Le paysage est un lien entre les gens, c'est une identité un lieu d'appartenance. Le paysage lorsqu'il plait nous fait du bien, c'est un apaisement, c'est une connexion avec l'environnement ou une reconnexion avec l'environnement. Le paysage c'est la relation des individus entre eux et avec leur environnement. Le paysage est une texture. Le paysage est le miroir de la société. Les paysages sont les habitants humains et non humains de notre planète. »

Bruno Latour

S'intéresser au paysage, c'est faire le constat que ce sujet est historiquement associé à la notion de nature et principalement arrimé à certains types de lieux (parcs, jardins, points de vue, etc.). C'est ainsi que l'art pictural au XVI^{ème} siècle en a souvent délivré une représentation idéalisée et patrimoniale. Cette approche, considère le paysage comme un simple objet esthétique. Plus tard, notamment sous les yeux des géographes, le paysage est devenu fragments, tantôt urbain, tantôt rural, industriel, cadastré, permettant d'en faire une lecture différente et plus complète. L'observateur, dans une approche moins sélective, s'intéresse aussi à des paysages plus ordinaires, plus simples et plus banals, en somme aux paysages délaissés, ignorés ou jugés comme de moindre intérêt. Dans cet esprit, le paysagiste, Gilles Clément a développé la notion de tiers paysage qui se définit tel un « Fragment indéfini du jardin planétaire, le Tiers paysage est constitué de l'ensemble des lieux délaissés par l'homme. Ces marges rassemblent une diversité biologique qui n'est pas à ce jour répertoriée comme richesse. ».

Ce renouveau de l'observation du paysage, permet d'en considérer toutes les composantes et notamment la composante sociale. A ce sujet, la convention européenne du paysage adoptée par 29 Etats-membres le 20 octobre 2000 à Florence vise à mieux prendre en compte et à protéger tous les paysages. Cette convention introduit en quelque sorte la notion de paysage pour tous.

Si la lecture d'un paysage permet de déchiffrer des données naturelles (géologiques, géographiques, topographiques, météorologiques, biologiques, etc.), elle permet également d'observer des données sociales (organisation des espaces, constructions, aménagements, etc.). Ainsi, l'organisation des villes ou des villages anciens révèle une structuration collective et culturelle des espaces. Le choix du lieu d'implantation des constructions s'effectue en considérant la proximité des ressources naturelles (forêt, rivière, etc.) L'habitat est édifié à partir de matériaux locaux et naturels, l'habitat est judicieusement orienté et adapté au climat local et les champs agricoles sont cultivés à proximité immédiate des lieux de vie. Cette organisation de vie est le fruit d'une intelligence collective génératrice de lien social, formant un tout pour les individus dans un esprit de sobriété foncière et d'économies de projets.

Or, avec l'avènement de l'industrialisation, cette intelligence collective s'est morcelée en un archipel d'intelligences corporatistes agissant dans une logique de profit. Il en résulte aujourd'hui une vision techniciste et non sensible de l'aménagement. Les liens sociaux s'en trouvent modifiés et circonscrits à

des périmètres d'activités ou la spécialisation de lieux de vie. L'intelligence collective s'en trouve amoindrie au profit d'une intelligence sociale plus segmentée, plus sélective.

Ce cloisonnement de la pensée constitue un facteur d'accroissement des inégalités sociales, ce qui, pour exemple, a probablement joué un rôle dans l'avènement du mouvement social des gilets jaunes. Cela entraîne également des bouleversements dans l'organisation des paysages.

A titre d'exemple, l'agriculture intensive, uniquement pensée pour répondre à des logiques de production à grande échelle, gomme progressivement les paysages autrefois formés par la juxtaposition d'une multitude de petites exploitations. Ces dernières, se trouvent désormais réunies pour former des entités foncières considérables qui peuvent être gérées par un seul exploitant. Ces nouvelles méthodes de culture sont rendues possibles grâce à aux effets croisés d'une mécanisation toujours plus performante et d'une utilisation massive de molécules chimiques. Il en résulte, une diminution du nombre d'exploitants et une disparition du besoin de main-d'œuvre, avec pour conséquence un amenuisant voire une disparition de la vie sociale.

Les zones commerciales constituent un autre exemple de terrain d'observation. Implantées en périphérie des bourgs ou des villes ces entités forment des espaces qui ne sont ni la ville, ni la campagne. Ces lieux, sorte d'entre deux, pourtant vecteurs de liens sociaux, viennent déplacer le centre de gravité de l'espace public qui devient moins identifiable. Les centres ville sont gommés, quand ils ne disparaissent pas au profit des centres commerciaux qui peuvent concentrer à eux seuls toute l'activité commerciale d'une seule ville, autrement dit un quasi-monopole sur le principal lieu de sociabilité.

A titre de dernier exemple, la périurbanisation pavillonnaire qui constitue une réponse à des aspirations individualistes, s'implantant sans réflexion préalable autour de communes existantes autrefois bâties dans une logique collective. Les constructions neuves viennent flouter les contours et l'identité des paysages et bouleverser les liens sociaux qui en découlaient.

Plus globalement et au-delà de ces trois exemples concrets, de nombreux autres facteurs agissent sur le rapport entre paysages et lien social, le baby-boom, la seconde révolution industrielle, l'exode rurale, liée à une première déprise agricole, la perte de transmission des savoir-faire constructifs traditionnels, etc.

Le lien social peut donc perdre toute cohérence sous l'influence de formes d'aménagement qui morcellent et brouillent les espaces sous l'effet d'intérêts individuels, économiques ou techniques, contribuant à l'émergence d'un possible mal-être collectif.

1.3.1 Design social, sociotype, initiatives de la société civile et des citoyens, des réponses aux nouveaux enjeux liés aux paysages

« Finalement tout ce que je fais ça n'est pas forcément pour la vue, c'est pour la vie »
Ludovic Bednar, paysagiste, 1973 interview France Culture

Le design social est un outil d'innovation sociale. Il permet de construire ou de repenser les conditions du vivre-ensemble, de trouver de nouvelles alternatives pour repenser les usages et permettre la construction de communs.

Les villes sont principalement pensées pour les déplacements et la consommation. L'optimisation devient la pensée cardinale et toute l'organisation des espaces répond à une double logique de rentabilité et de vitesse. Le concept du Fast Food et des lignes de métros automatisées en sont des illustrations.

L'occupation quasi complète du foncier disponible lacère la ville d'une multitude d'axes de circulation qui s'entrecroisent, s'enchevêtrent et se superposent. Cela interdit ou entrave la traversée sensible et sereine du paysage comme espace public. Pour les habitants, la ville, devient une succession d'empêchements. Par ailleurs, la saturation de l'espace public ne lui permet plus de jouer son rôle.

Le design social peut apporter des réponses concrètes aux tensions exercées par la ville et participer au réenchantement de l'espace public. Ce dernier peut être revisité grâce à des interventions qui viennent stimuler les habitants, les interpeller et les convoquer à se rendre disponibles pour ce qui les entoure. Les interventions artistiques, notamment le théâtre de rue, l'art dans l'espace public comme à Nantes ou au Havre, les peintures murales, etc., participent à cet élan qui cherche à rendre les habitants plus poreux à leur environnement.

Le design social trouve des prolongements concrets dans des projets tels que les « rues aux enfants » initiées par la municipalité de Bordeaux ou les « rues aux écoles » initiées par la municipalité de Paris, qui permettent de procéder à des aménagements interdisant la circulation automobile et de rendre une partie de l'espace public plus propice aux interactions sociales. Les acquis de la crise sanitaire, comme la pérennisation des extensions des terrasses des cafés et des restaurants sur les places de stationnement ou la pérennisation de l'aménagement de pistes cyclables initialement provisoire, constituent également des gestes assimilables au design social.

Ces acquis, que l'on peut qualifier de sociaux, répondent au principe de l'urbanisme tactique qui transforme les projets provisoires en projets durables. D'ailleurs, ce que propose l'urbanisme tactique c'est bien une nouvelle temporalité de projet partagée avec la maîtrise d'usage. La proposition d'aménagement est d'abord préfigurée et mise à l'épreuve de l'usage pendant plusieurs semaines ou plusieurs mois à des fins d'analyse et de critique. L'utilisation de cette configuration est ensuite partagée avec la maîtrise d'ouvrage avant de passer aux étapes qui définissent plus finement le calage du projet.

Le design social constitue une véritable voie de développement pour repenser l'espace public, recomposer une harmonie entre le paysage et les habitants. Il peut également être le vecteur d'un nouveau lien entre les habitants des différents quartiers d'une ville et ainsi participer à l'épanouissement d'une meilleure mixité sociale.

Au-delà d'un simple embellissement paysagé, les projets de design social cherchent avant tout à faire sens avec les habitants et leur environnement. Autrement dit, pour éviter l'écueil d'un parachutage esthétique d'une solution désignée, il faut au préalable s'assurer de la participation des habitants et contextualiser les projets.

La méthode des sociotopes, très développée en Suède où elle a été créée à la fin des années 1990 par l'urbaniste Alexander Stahle, a été introduite en France depuis 2009 par Jean-Pierre Ferrand et l'Agence d'Urbanisme et de Développement du Pays de Lorient (AUDELOR).

Le sociotope est l'espace extérieur décrit tel qu'il est pratiqué par les habitants. La méthode des sociotopes est basée sur un travail de terrain : observation et enquête auprès de la population. Elle vise à recenser les usages d'un espace et la valeur qu'elle constitue pour les habitants qui le pratique. L'analyse de la pratique des espaces extérieurs, permet de proposer des actions visant à augmenter la qualité des usages de ces espaces et créer de l'usage là où il n'y en a pas et offrir in fine un meilleur cadre de vie.

En termes d'application, la méthode permet, entre autres, d'identifier le rôle social de certains espaces publics, autrement dit, d'identifier le rôle que peut jouer le paysage en matière d'interactions sociales.

La société civile, à l'instar de l'action initiée en 1861 par les peintres de Barbizon pour défendre et protéger la forêt de Fontainebleau, désigne les initiatives conduites par des individus pour influencer les politiques gouvernementales. Il s'agit donc de l'auto-organisation des citoyens en dehors du ou parallèlement au cadre institutionnel, politique, administratif ou commercial. Différents acteurs de la société civile sont investis sur le sujet du paysage : Association PAP (paysage de l'après pétrole), agriculteurs, randonneurs, jardins partagés, tiers-lieux en paysage, paysagistes, des initiatives citoyennes dites « bottom up ».



Vue aérienne du camp de Noisy-le-Grand © ATD-Quart Monde (Centre de mémoire et de recherche Joseph Wresinski)

Parmi les innombrables acteurs de la société civile aux profils très divers, figure le mouvement ATD Quart Monde (Agir Tous pour la Dignité) qui œuvre auprès des populations les plus démunies. A l'initiative de quelques personnes, le bidonville de Noisy-le-Grand en Seine-Saint-Denis érigé en 1954 à titre provisoire ne disparaîtra qu'en 1971. Entre 250 et 300 familles y vivront dans des conditions d'insalubrité alors que le pays connaît l'une de ses plus fortes années de croissance économique. De nombreuses photographies, films, récits, retracent l'existence de ce bidonville qui a constitué un paysage de la pauvreté, du mal logement et de l'exclusion durant 17 ans.

En 2016 la DRAC Ile-de-France va classer au titre des monuments historiques, une chapelle érigée par les habitants du bidonville de Noisy-le-Grand. Ce monument constitue l'unique vestige de ce lieu, témoin de son existence.

Diverses initiatives citoyennes se font jour, telles que le « Parking day », initié il y a 13 ans, proposent aux habitants d'investir les places de stationnement automobile en y installant, le temps d'un week-end, toutes sortes de plantation, d'espaces de détente, de créations artistiques, d'espaces conviviaux, etc.

Le mouvement « City slow » également appelé « Réseau international des villes du bien vivre », est né à la fin des années 1990 en Italie (Cittaslow). Il s'agit d'une communauté de villes qui s'engagent à ralentir le rythme de vie de leurs citoyens. Ce mouvement d'urbanisme s'inscrit dans les mouvements de la décroissance économique. En France près d'une dizaine de villes ont été labellisées.

L'association « Tous à pied » née en Wallonie travaille à transformer les villes pour redonner place aux piétons. Placer la marche et le piéton au point de départ de la réflexion inerrante à l'aménagement permet de dessiner un paysage propice aux liens sociaux, aux échanges et au vivre ensemble.

Certaines municipalités se montrent très volontaristes pour soutenir les initiatives citoyennes. A Berlin, l'aéroport international Tempelhof est devenu depuis 2010 l'un des plus grands parcs urbains au monde avec une superficie de 380 hectares qui dépasse celle de Central Park à New-York. Cet aéroport, lieu chargé d'histoire, devait initialement être réaménagé en zones d'habitation et de commerces. Or, 65 % des berlinois se sont opposés à ce projet d'aménagement préférant conserver les lieux intacts. Les pistes de l'aéroport accueillent désormais promeneurs, cyclistes, skate borders, danseurs, etc. Les zones enherbées sont vouées diverses utilisations : jardins potagers, promenade canine, pique-nique, barbecue, détente, lecture, etc.

A Angers, terre de tradition horticole, les associations et conseils citoyens de quartiers de la ville sont associés aux grands projets d'urbanisme. Le budget participatif de la municipalité, mis en place en 2018, concrétise des projets d'habitants dont nombre d'entre eux sont liés au végétal. L'opération « Cultivons notre terre » encourage les habitants à s'impliquer dans des initiatives d'agriculture urbaine. L'expérience du Jard'In Zur animé par le groupe d'artistes Zur (pour « zone urbaine réversible ») illustre parfaitement ce que

le végétal peut provoquer sur un territoire, à la fois en offrant aux étudiants, chercheurs, associations, entreprises diverses un laboratoire d'expérimentation in situ, en donnant à voir aux habitants la diversité de la nature en ville et en les dotant des capacités de se l'approprier pour transformer leur environnement. Toutefois, cette vertueuse logique de fabrique urbaine et de récit rassembleur construit par la municipalité se heurte à des controverses ou conflits de visions, faisant de la ville un espace de confrontation potentiel entre les valeurs des différents mondes marchand, industriel, symbolique ou domestique qui s'intéressent au végétal. Toute la subtilité du rapport à celui-ci dans l'urbain est de parvenir à dépasser ces clivages et à favoriser les nécessaires apprentissages collectifs, base d'une vision partagée de la nature en ville.

1.4 DIMENSION SPATIO-TEMPORELLES DES PAYSAGES

Le paysage est en trois dimensions, deux dimensions horizontales, dont les limites vont être l'horizon. Une dimension verticale, dont les limites sont invisibles à nos yeux. Pourtant il n'est pas inintéressant de se pencher sur ces paysages inconnus, ceux sous la surface de la terre et des mers et ceux vers l'immensité de l'univers infini.

Ces paysages existent, certains difficiles d'accès, ces paysages sont aussi protégés, notamment les réserves sous-marines, certaines grottes et paysages souterrains, mais on compte aussi des Réserves de ciel étoilé dans le monde. La première Dark Sky Reserve fut créée en 1999 au Canada. La France compte 5 sites labellisés depuis 2013 (Pic-du-Midi de Bigorre, Parcs naturels nationaux des Cévennes et du Mercantour, parc naturel régionaux de Millevaches et du Vercors).

L'exploration de toutes les dimensions du paysage, ciel, sous-sol et horizons a généré dans l'histoire au-delà de la recherche scientifique, une production de récits, mythologiques, religieux, fictionnels, poétiques. Le paysage est-ce qu'on l'on voit, et ce que l'on ne voit pas est l'au-delà, qui renvoie à toutes les croyances qui selon, voit l'au-delà sous terre ou dans le ciel.

A cet univers pluridimensionnel, il faut ajouter aux trois dimensions géographiques, la dimension temporelle. En effet, non seulement comme nous l'avons vu au chapitre 1.1, la perception du paysage est liée à l'histoire intime de chacun, mais dans sa réalité propre, la dimension temporelle paysage donne au paysage ce statut éclatant de témoin de l'histoire naturelle et humaine, individuel et collective.

À l'exception de quelques paysages inaccessibles, tous les paysages sont anthropiques. La main de l'homme est partout, plantations, lutte contre les éléments, construction. Ainsi les paysages dit naturels, sont tous artificiels. Ils sont la résultante de milliers d'interventions humaines. Quoiqu'il reste quelques paysages naturels - forêts primaires en Europe centrale et pôles glaciaires dont la formation est uniquement issue des neiges compactées et glaces- avec l'entrée dans l'anthropocène au 21ème siècle, les scientifiques s'accordent pour dire, qu'à présent, plus aucun paysage même les plus reculés et les plus « sauvages » n'échappent à l'intervention humaine (réchauffement climatique, microplastiques...).

La dimension temporelle est aussi celle du cycle de vie : le paysage n'est pas le même dans la journée et tout au long de l'année. C'est ce qui fait la différence entre les écologues et les architectes par exemple dans leur approche du paysage

1.5 DU SPIRITUEL DES PAYSAGES

Aborder la question des pratiques des paysages sous l'angle de la spiritualité, pourrait surprendre. Dans *Le goût du monde* (Exercices de paysages 2009), Jean-Marc Besse distingue 5 grandes portes d'entrée vers le paysage. Il s'agit plutôt d'une vision polysémique en lien avec différents domaines d'expert mais point de références directes au spirituel.

- Le paysage comme représentation culturelle soulignant l'importance de la dimension esthétique et picturale ;
- Le paysage comme un territoire produit par les sociétés dans leur histoire (archéologie, géographie) s'attachant aux traces laissées par l'humain ;
- Le paysage comme un complexe systémique articulant des éléments naturels et culturels en une totalité objective ;
- Le paysage comme un espace d'expérience sensible, rebelle à l'objectivation (archéologie, anthropologie) ;
- Le paysage comme un site ou un contexte de projets (utilisé par les paysagistes).

Le spirituel évoque une passerelle entre visible et invisible, nature et culture. Il dit l'adhésion d'un peuple à son environnement donnant à voir un commun rattaché à un territoire, un lieu.

Ressentant un élément supérieur contenant une part de mystère, la nature représente une manifestation du divin. Selon les cultures, la nature prend la forme de croyances, craintes, émerveillement ou contemplation.

Dans de nombreuses peintures de paysages de Chine du XV^e au XVII^e siècle, on retrouve des personnages en position assise (ex. : Shen Zhou 1427-1509). Il a été démontré que ces derniers, pouvant être considérés, à priori, comme un détail, sont en pleine méditation - conférence Cédric Laurent, société des amis du musée Cernuschi, [Landscape and meditation in China from the 15th to the 17th century - Société des Amis du Musée Cernuschi \(amis-musee-cernuschi.org\)](http://amis-musee-cernuschi.org).



Le lien entre paysages et méditation n'est donc pas une considération moderne. De ce fait, certains tableaux considérés comme des peintures de paysages ont, en fait, la méditation pour sujet principal. Cela s'explique par le développement de la pratique dans les cercles littéraires entre le 14^{ème} et le 16^{ème} siècle. La peinture était une activité de lettrés donnant vie à des œuvres par le biais de cet art. Dans le tableau ci-dessous, la méditation est associée à la lecture.

Les poèmes accompagnant les œuvres décrivent et rendent hommage à la recherche de quiétude et à l'accord entre le personnage et son environnement. A travers cette pratique, l'humain n'est plus sous le joug des émotions, le cœur est apaisé. Il est alors possible d'accéder à la sérénité, l'harmonie et ainsi à la compréhension des principes célestes / divins.

Lecture en automne, Shen Zhou, Musée de Pekin



Tableau attribué à Tang Yin (1470-1523)

Par la méditation notamment, le paysage est perçu comme un espace de récupération ... qui soigne. Kurt Russo, Directeur Exécutif, Native American Land Conservancy, parle même de « healing landscape ».

Dans de nombreuses sociétés autochtones, le mot « paysage » n'a pas d'équivalent. Il implique une

rupture entre l'humain et son environnement allant à l'encontre des préceptes d'existence et de subsistance de ces sociétés. Les arbres, les rochers, la rivière ne sont que la continuité de l'humain et vice versa. Les rituels auront, ainsi, pour objectif de maintenir cet équilibre. La question du paysage ne se posera alors pas et les traces laissées par l'humain ne constitueront pas un point de référence.

Dans la religion vaudou, certains arbres sont le lieu de résidence de divinité et là où un non-initié ne verra qu'un élément naturel une partie du panthéon vaudou s'exprimera. Des cérémonies loin des regards activeront ce lien.

Les mythes et récits liés aux paysages sont nombreux et se retrouvent dans l'ensemble des cultures. Ces mythes disent différentes façons d'être au monde, de se relier à son environnement.

La force de la charge spirituelle des paysages se retrouve dans les songlines* de la culture aborigène. « Dans la culture aborigène, les songlines sont l'équivalent des bibliothèques » énonce Margo Ngawa Neale, conservatrice en chef au National Museum of Australia. Ils retranscrivent à travers le chant le trajet que les Ancêtres auraient suivi au moment de la création de la Terre. Ils contiennent des règles de vie sociale mais également de survie matérielle transmises de génération en génération.



Pour entendre l'ensemble de la chanson / du récit, il est traditionnellement nécessaire de se déplacer et se rendre dans les divers lieux concernés. « En théorie [...], la totalité de l'Australie pouvait être lue comme une partition musicale. Il n'y avait pratiquement pas un rocher, pas une rivière dans le pays qui ne pouvait être ou n'avait pas été chantée » (*Le chant des pistes*, Bruce Chatwin). Les paysages sont ainsi parties prenantes de la cosmogonie. Cette conception amène à prêter attention et prendre soin des éléments naturels faisant partie de l'histoire collective, garante du maintien de l'équilibre de la société et plus globalement de la vie sur Terre. Ainsi se mêlent nature, culture & spiritualité. La préservation et la transmission de ces chants fait de chaque détenteur d'une chanson un gardien de la Terre et de

l'histoire des Ancêtres. A travers différents types de pratiques artistiques, des programmes sont mis en place afin de préserver ces chants.

Jakayu Biljabu, Minya Puru (Seven Sisters Story) 2011



Nelio. Peinture acrylique sur papier. 2023

2. UN INSAISSABLE PAYSAGE INSTITUTIONNEL

« Tant de mains pour transformer ce monde, et si peu de regards pour le contempler »
Julien Gracq

Le large spectre ouvert par le sujet paysager induit une multiplicité de politiques publiques influant sur le paysage, concerné par l'urbanisme, l'agriculture, l'environnement, la culture, le tourisme... Plus indirectement, le paysage pourrait concerner également l'Education Nationale, les transports ou encore la santé. L'ensemble des collectivités locales sont parties prenantes à l'endroit du paysage ainsi que bon nombre d'organismes financés par l'état et/ou les collectivités locales : Parcs Naturels Régionaux (PNR), Conservatoire du littoral, Conseils en Architecture, Urbanisme et Aménagement (CAUE), Agences d'urbanisme, Maisons de l'architecture...

Le paysage, notion parfois subjective et toujours multifactorielle, est par conséquent un domaine difficile à cadrer institutionnellement. Sous l'angle de la culture, qui est elle-même une compétence partagée entre une multitude d'acteurs, l'exercice montre aussi la grande diversité des implications.

En synthèse, trois logiques complémentaires apparaissent parmi les politiques publiques du paysage :

- La préservation du paysage, qui rapproche le paysage d'un patrimoine commun, un cadre de vie à protéger, à valoriser. Les politiques menées par le MTECT, à qui revient la compétence « officielle » de paysage, seraient plus affectées à ces missions, si nécessaires. Les agents du ministère de la Culture ont également la charge de cette préservation, par exemple à travers les missions des Unités Départementales de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP) et le travail des Architectes des Bâtiments de France (ABF) ;
- L'aménagement du territoire et des paysages, qui programme et encadre la planification, les projets urbains et paysagers. Citons à titre d'exemple les permis de construire, qui touchent directement le paysage. Le spectre est large, allant du gigantesque pour l'autorisation d'un champ éolien, jusqu'au plus modeste avec l'extension d'une maison individuelle ;
- La sensibilisation au paysage, à travers sa mise en valeur par des organes comme les CAUE ou les PNR, sa monstration lors d'activités de découverte, d'offre culturelle située, de randonnées thématiques. Les jeunes publics sont concernés également par une offre en éducation artistique et culturelle tournée vers le paysage.

D'un point de vue législatif, citons la loi paysage de 1993, renforcée par la Convention européenne du paysage (2000), en concernant, dans son article 2 « *tant les paysages pouvant être considérés comme remarquables, que les paysages du quotidien et les paysages dégradés.* »

Aux côtés de ces règlements cadres, la France dispose d'un arsenal juridique et législatif rare en Europe. Sous l'angle protecteur, la Loi littoral (1986) est emblématique, interdisant toute construction à moins de 100 mètres du littoral, limitant l'urbanisation des côtes françaises.

Il convient de se réjouir de cette foison de missions confiées, de compétences, de considérations envers le paysage. Ce panorama offre les ressources pour appuyer une « mise en culture » du paysage. Celle-ci apparaît stratégique pour induire plus d'appropriation du paysage par les élus locaux et les citoyens, appropriation décisive car préalable à un attachement, lui-même préalable à l'action ou au changement de modèle de société. Si les institutions ont leurs limites, les acteurs des paysages de demain seront les individus, humains et non humains. Les institutions peuvent agir sur cette prise de conscience des enjeux de notre temps, que montre le paysage comme objet sensible, lisible, visible. Permettant à la société civile de se saisir encore plus des enjeux actuels, et d'opérer peu à peu la révolution dont la planète a besoin.

Sans vouloir donc rechercher l'exhaustivité, ou de montrer un déroulé des compétences des différentes structures, nous tâchons dans cette partie d'identifier comment et dans quelle mesure, certains

de ces acteurs publics ou parapublics, s'approprient le paysage, selon un angle culturel : dans une optique de monstration, de mise en récit, d'expérience, de médiation, d'éveil, d'éducation...

2.1 MINISTÈRES

2.1.1 Le ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires (MTECT)

Le MTECT abrite officiellement la compétence étatique du paysage. On trouve sa mention au sein de la Direction Générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature (DGALN), Direction de l'Habitat, de l'Urbanisme et du Paysage (DHUP), sous-direction de la qualité du cadre de vie, qui se compose de cinq bureaux. La dénomination des différents bureaux montre une logique vouée à la protection de l'environnement : bureau des sites et espaces protégés, des paysages et de la publicité, de la planification urbaine et rurale et du cadre de vie, de la législation de l'urbanisme, de l'application du droit des sols et de la fiscalité associée.

La politique publique du paysage s'appuie sur les grands principes énoncés dans le cadre de la Convention européenne du paysage. Elle fixe plusieurs objectifs, tels que la sensibilisation des citoyens, des acteurs économiques et associatifs, et des autorités publiques à la valeur des paysages, à leur rôle et à leur transformation.

La loi sur la protection et la mise en valeur des paysages, dite Loi Paysage (1993) est le premier texte législatif consacré au paysage du quotidien dans toutes ses dimensions, aussi bien remarquables que quotidiens. Elle a conforté des démarches existantes dans les territoires, tels que les plans de paysages ou les observatoires photographiques du paysage.

Les années 2000 et 2010 ont amené le MTECT à se pencher de façon accrue sur la défense de la biodiversité, aboutissant à la loi sur la Reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, du 9 Août 2016. Plus récemment, la Loi Climat et résilience (2021) vient cadrer de façon ambitieuse et large la politique de transition énergétique française. Cette loi intègre une mesure forte sur la gestion du foncier et dans le cadrage du développement urbain, fixant l'objectif de Zéro artificialisation nette, qui vise à limiter l'étalement urbain.

De façon accrue ces dernières années, la politique nationale de transition énergétique portée par le MTECT met au défi celle du paysage, elle aussi abritée par ce même ministère. En effet, les projets de centrales photovoltaïques, de champs d'éoliennes et autres micros centrales nucléaires ont forcément un impact sur les paysages dans lesquels ils s'implantent. Or, la loi d'accélération de la transition énergétique (mars 2023) vient réduire les temps d'instruction des dossiers*, impliquer les élus locaux dans la localisation de projets, ce qui accroît notablement la « pression » sur les paysages de ces projets, amenés à se multiplier.

Assez logiquement, les approches du MTECT nous sont apparues plus techniques, fonctionnelles ou quantitatives que « culturelles ». Nous mettons en exergue quelques exemples de ponts qui pourraient être tirés, où le paysage peut agir sur les consciences en raison de sa dimension culturelle :

Au titre de la sensibilisation des publics, le MTECT, en lien avec l'Education Nationale, a posé les bases, dans le cadre de la Loi Climat et résilience, d'une vaste politique d'Education au développement durable (EDD), impliquant le milieu scolaire dans la création d'une culture de la sobriété énergétique.

Ces objectifs pédagogiques sont bien entendu louables. Le paysage ne pourrait-il pas être une composante de ces actions ? Il montre de façon visible et souvent éloquente les effets du réchauffement climatique : recul du trait de côte, fonte des glaciers, désordres hydrologiques, etc.

Des pratiques ou mutations vertueuses sont à l'œuvre comme l'agroforesterie, l'hydrologie régénérative, importantes à relayer. Dans les programmes scolaires, plusieurs matières peuvent accueillir de telles problématiques, comme l'histoire, la géographie, l'économie.

Autre dispositif de la Loi Climat et résilience, les aires éducatives. Ces espaces pédagogiques se situent en extérieur, dans les paysages terrestres, marines ou fluviaux proches de l'établissement scolaire. Elles sont encadrées par l'Office français de biodiversité et sur candidature des équipes pédagogiques. En plein déploiement au fil des années scolaires, cette initiative nous semble pertinente, car le fait de situer les jeunes en extérieur, en mouvement, stimule leur capacité d'éveil au paysage. Le mouvement de la classe dehors épouse les mêmes logiques, qui nous semblent très porteuses, dans la construction de la culture environnementale et paysagère des élèves (et des instituteurs), hors les murs (voir partie 3).

La Loi prévoit également une vaste affectation de volontaires en services civiques dans le domaine de l'environnement. Nous appuyons également le principe de cette démarche et invitons à favoriser les actions en lien avec une logique paysagère et le génie rural. L'occasion est belle de placer les volontaires en contact direct avec la nature et le paysage, afin de faire de ces missions de véritables épisodes de vie situés dans un milieu spécifique, tout en leur offrant des clés de lectures de leur site d'accueil.

Citons enfin le label des Grands Sites de France, qui vise à améliorer les conditions de protection, de réhabilitation et de gestion active du paysage et à mieux accueillir les visiteurs.

Au titre de l'année 2024, le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires (MTECT), a lancé une nouvelle édition de l'appel à projets « Plans de paysage ». Il s'agit, pour le MTECT, d'une « démarche politique et technique volontaire, destinée à définir un projet de territoire par le prisme intégrateur du paysage ». L'appel à projets s'adresse aux collectivités locales ou leurs groupements, aux associations, ou autres structures tel que les parcs naturels régionaux ou les Grand Sites de France.

Le Plan de paysage se découpe en trois phases :

- Construire un diagnostic en vue d'identifier, de caractériser et de qualifier les paysages sur un territoire et d'en préciser les dynamiques et les enjeux ;
- Formuler une stratégie ou un projet de territoire au travers de la définition d'objectifs de qualité paysagère, à partir des ambitions portées par les acteurs locaux ou en fonction d'orientations choisies ;
- Enfin, une fois le projet de territoire arrêté, développer un programme d'actions afin de mettre en œuvre concrètement le plan de paysage par des partenariats locaux.

Les thématiques de ce plan paysage sont nombreuses : agriculture , biodiversité, changement climatique, économie, espace public, mobilité, nature en ville, patrimoine, tourisme, transition énergétique, urbanisme, concertation, eau et forêt. Nous pensons toutefois que la culture pourrait occuper une place plus importante dans ces dispositifs.

2.1.2 Le ministère de la Culture

Le secteur culturel dans son ensemble, se montre sensible, curieux, impliqué vis-à-vis des questions environnementales. Les artistes se sont toujours emparés du sujet et leurs créations artistiques, dans ce domaine, sont de plus en plus valorisées. Le ministère de la Culture a épousé ce mouvement de fond généré par la prise de conscience des enjeux environnementaux planétaires liés au réchauffement climatique. Il accompagne la transition écologique dans les filières culturelles, dans ses établissements publics et pour lui-même, qu'il s'agisse de décarbonation, de biodiversité ou de sobriété de ressources.

Le ministère de la Culture a élaboré, avec les différentes parties prenantes, une stratégie pour la période 2023-2027. Ce guide d'orientation et d'inspiration à destination des professionnels de la culture embrasse l'ensemble des sujets de décarbonation, de restauration de la biodiversité et d'économie circulaire. Il propose une approche commune aux lieux, événements et professions culturelles, grâce à des cibles chiffrées et un calendrier pour les principaux objectifs de transition du secteur. Enfin, il met en avant les bonnes pratiques de professionnels du secteur culturel. Le récent plan « Mieux produire, mieux diffuser », à destination du secteur du spectacle vivant constitue une illustration de cette démarche.

Le cadre d'action et de coopération pour la transformation écologique (Cacté) est un outil qui vise à accélérer la transition écologique et à accompagner les professionnels pour anticiper les changements de réglementation qui vont impacter tous les secteurs. Conçu comme un cadre d'action souple et pédagogique, ce plan Cacté va s'appliquer à toutes les structures qui bénéficient d'un conventionnement de trois ans ou plus. Il restera facultatif pour toutes autres structures, conventionnées ou non.

Le Cacté propose ainsi 10 engagements à choisir par la structure, en dialogue avec la DRAC, sachant que le nombre minimal d'engagements augmente à raison de la taille de la structure. Chaque engagement fait l'objet d'une fiche-action avec des leviers, des propositions d'actions et des indicateurs d'évaluation.

Ces transformations concrètes sont articulées autour de cinq thématiques fédératrices, afin de les guider dans leur transition :

- Créer autrement : de nouvelles pratiques durables ;
- Développer un numérique sobre ;
- Inventer l'architecture, les territoires et les paysages de demain ;
- Préserver, conserver et sauvegarder pour demain ;
- Repenser la mobilité des publics pour une culture toujours plus accessible.

Le pilotage et la mise en œuvre de ces différents objectifs sont assurés par la mission de la transition écologique et du développement durable. Des postes de référents « transition écologique » se multiplient tant en administration centrale et en services déconcentrés. Ces agents, qui consacrent tout ou partie de leur temps de travail à la question du développement durable, sont conscients du rôle essentiel que peut jouer le ministère sur cet enjeu devenu crucial.

S'agissant plus précisément du paysage, le ministère de la Culture prend en compte ce sujet, mais principalement sur le périmètre patrimonial de l'urbain et du bâti. Le rôle du ministère pourrait se renforcer sur la question du paysage en investissant notamment la dimension du non-bâti, qui pour l'heure, entre dans les domaines de compétence plus naturels du MTECT et du ministère de l'agriculture.

En administration centrale, la direction générale des patrimoines et de l'architecture (DGPAT) est compétente et active sur le sujet du paysage. Elle assure notamment le lien avec l'architecte paysagiste conseil de l'Etat. Néanmoins, nous constatons que le paysage demeure un sujet avant tout adossé à des politiques liées à l'habitat, à l'aménagement et à la construction.

Au sein des DRAC, les unités départementales de l'architecture et du patrimoine (UDAP) et plus particulièrement les architectes des bâtiments de France (ABF) apparaissent comme des interlocuteurs très identifiés en régions. En matière de paysage, ils exercent un rôle important qui se limite théoriquement, selon deux niveaux de protections, aux sites classés et inscrits et aux périmètres qui les entourent. Les ABF agissent également au titre de leur mission de conseil pour l'aménagement du territoire en rendant des avis sur les infrastructures, les aménagements, les installations liées aux énergies renouvelables, etc. Enfin, il est à noter que les ABF sont membres des CDNPS (commissions départementales de la nature, des paysages et des sites).

L'ensemble des missions confiées aux ABF nous est apparu extrêmement vaste, voire surdimensionné notamment eu égard à l'effectif de ce corps. La récente consultation lancée par le ministère dans le cadre du « Printemps de la ruralité » en fait d'ailleurs état au travers de la recommandation 21 qui vient confirmer la nécessité de renforcer les effectifs des ABF. Ce sujet est également abordé dans le rapport rendu par la

mission d'information sénatoriale sur le périmètre d'intervention et les compétences des architectes des bâtiments de France (ABF).

Il nous semble que le renforcement des effectifs des ABF, permettrait d'investir plus avant la question du paysage. Ceci nous semble particulièrement opportun dans l'actuel contexte d'accélération de la transition écologique (éolien, photovoltaïque, etc.) qui va nécessiter arbitrages, conseils et accompagnement des élus et de la société civile.

Si l'action conduite par le ministère de la Culture en matière de paysage est riche, elle n'en demeure pas moins partielle car principalement périphérique à des initiatives patrimoniales ou touristiques. Ainsi, la notion de paysage semble émerger au gré d'initiatives, de labels, d'appellations, délivrés ou soutenus par le ministère (Villes et Pays d'Art et d'Histoire, Jardins remarquables, Petites cités de caractère, etc.). Une politique plus globale pourrait être mise en œuvre afin d'aborder le très vaste sujet du paysage dans toutes ses dimensions et particulièrement sur sa très profonde dimension culturelle.

→ RECOMMANDATIONS

- Afin de pallier les limites de l'action des services déconcentrés du ministère de la Culture nous proposons la création de postes de paysagistes conseils d'Etat (PCE) au sein des unités départementales de l'architecture et du patrimoine (UDAP), chargés d'intervenir sur tous les champs de compétences des DRAC : Patrimoine (monuments historiques, musées, Archéologies, etc.), Création (structures culturelles, compagnies, artistes, festivals, etc.), Diffusion-Médiation (EAC, politiques interministérielles, collectivités, etc.). Une synergie pourrait ainsi être trouvée avec les nombreux professionnels au service auprès des directions de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL). Ce besoin est d'ailleurs identifié dans la mesure 22 du Plan ruralité « Déployer une ingénierie spécialisée dans le domaine de l'architecture et du patrimoine pour les communes rurales ».
- Au-delà, nous proposons la création d'une délégation interministérielle au paysage portée et pilotée par le ministère de la Culture. Elle rassemblerait principalement les ministères suivants : MTECT, ministère de l'agriculture, ministère de l'Education nationale, ministère de la santé, ministère de l'économie (au titre du tourisme), ministère des transports.

Placée sous l'autorité d'un directeur abrité au ministère de la Culture, cette entité aurait vocation à structurer, coordonner, animer et évaluer l'ensemble des actions de l'Etat afin de permettre une prise en considération effective du paysage comme un bien culturel commun d'intérêt public. Des personnalités qualifiées issues de la société civile (universitaires, représentants des grandes associations nationales, professionnels du paysage) seront associées. Enfin, les collectivités locales au travers leurs fédérations et associations référentes seront également parties prenantes.

La création de cette délégation interministérielle au paysage fait l'objet d'un arrêté et d'une lettre de mission signée du premier ministre. Ces deux documents sont annexés au présent rapport.

- Enfin, pour asseoir et pérenniser le sujet du paysage au ministère de la Culture nous proposons de confier à un haut fonctionnaire, délégué interministériel, placé auprès du délégué général de la DG2TDC, les missions suivantes :
 - o Animation du lien avec la délégation interministérielle au paysage ;

- Articulation avec les actions de la DG2TDC : EAC, temps de la vie, Santé, Education populaire, enseignement supérieur, territoires, etc.
- Articulation avec les structures locales « spécialistes » des questions paysagères (CAUE, PNR, etc. voir supra).

2.1.3 Le ministère de l'agriculture

Selon le Ministère de l'agriculture (données 2015), sur les 55 millions d'hectares du territoire français métropolitain, un peu plus de 28 d'entre eux sont aujourd'hui occupés par des activités agricoles. Ces emprises se composent de 37 % de sols cultivés, 34 % de sols boisés, 19 % de surfaces toujours en herbe, 6 % de landes, friches, maquis, garrigues. A ce titre, les exploitants agricoles « gèrent » quantitativement près de la moitié du paysage non urbain, leur rôle est ainsi central dans ces espaces vastes, qui enserrent des vocabulaires paysagers variés. Ces paysages peu ou non bâtis sont souvent, pour les urbains (qui représentent, eux, près des trois quarts de la population), synonymes des paysages « emblématiques » : larges, ouverts, non habités, « végétaux ».

Ils sont toutefois éminemment anthropisés, façonnés par le travail, millénaire et quotidien, des agriculteurs. L'état a lui aussi modifié ces espaces de façon structurelle, suite notamment aux lois d'orientation agricoles de 1960 et 1962, dont l'un des objectifs majeurs fut d'augmenter les surfaces des exploitations grâce à un profond réaménagement foncier, qui eut pour effet de transformer le parcellaire, généralisant l'openfield en plaine et supprimant une grande partie du bocage.

Pourtant, la notion de paysage n'apparaît pas dans l'organigramme du ministère de l'agriculture ne fait pas mention de la notion de paysage (le paysage est, pour rappel, une compétence « officielle » du MTECT). L'agriculture est ainsi conçue à premier titre comme une activité de production économique et non comme l'action aboutissant au façonnement « visuel » d'un paysage. Les services déconcentrés du Ministère (DRAAF), plus proches du terrain ne l'abordent pas non plus de façon explicite et centrée.

En effet, les missions du ministère et de ses Directions régionales sont focalisées sur des questions de planification technique, d'optimisation des productions et sur l'alimentation, avec une focalisation sur la question de la « souveraineté alimentaire » ces dernières années, qui replace le sujet dans un spectre international de plus en plus incertain.

Toutefois, même si le paysage ne semble pas identifié clairement par l'institution, il est, il pourrait être appréhendé, de façon indirecte à plusieurs niveaux. Notre vocation n'est pas ici de rechercher l'exhaustivité, mais à titre d'exemple et selon quatre logiques nous identifions :

- Le « soin » du paysage par son entretien : L'adage selon lequel les agriculteurs seraient les jardiniers du territoire prête à débat. Toutefois, leur rôle est central dans le façonnement visuel des paysages, et il pourrait à ce titre être renforcé. La notion de « ménagement » regroupe ces initiatives particulières qui, développées par un grand nombre, peuvent faire évoluer le territoire. Citons à titre d'exemple les Plans de gestion durable des haies, qui visent à inciter les agriculteurs à entretenir et à développer le réseau de haies présent sur leurs exploitations. Ces plans sont portés par le réseau de l'AFAC-Agroforesterie, avec le soutien du Compte d'affectation spéciale développement agricole et rural (CASDAR). L'avantage est double : écologique avant toute chose, les haies abritant une biodiversité en déclin dans les campagne ; « culturelle » et visuelle par ailleurs, puisque les haies rythment et animent visuellement le paysage. Autre exemple, le soutien à l'entretien des murs de pierre, élément fondamental de l'architecture vernaculaire dans certains territoires. Ainsi le PNR Mont d'Ardèche, avec le soutien de la Région Auvergne Rhône-Alpes, soutient les

agriculteurs et propriétaires de calades et terrasses en pierre sèche. Nous ne pouvons que soutenir et encourager ce type d'initiatives où se mêlent agriculture et culture.

- L'enseignement agricole : Le ministère de l'agriculture et sa Direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER) encadre l'enseignement technique agricole, de la classe de 4^e jusqu'à des niveaux d'enseignement supérieurs. La DGER estimait à près de 150 000 élèves en 2024, répartis dans des filières techniques agricoles, agronomique, vétérinaires, sans oublier l'Ecole nationale supérieure de paysage (ENSP) de Versailles. Le potentiel d'acculturation et de sensibilisation aux questions paysagères est ici immense. Le réseau Chlorofil, qui invite les enseignants à diversifier les approches de l'enseignement agricole est à saluer. Dans cette sphère, le réseau d'enseignants, « Animation et développement culturel » (ADC) soutient la revue « Champs Culturels », éditée depuis 1995 (31 numéros à ce jour), qui traitent de questions culturelles en milieu éducatif agricole. Nombre de ces établissements accueillent des dispositifs d'EAC, que nous ne pouvons que saluer, et que nous incitons à développer, grâce à des partenariats entre DRAC et DRAAF, déjà bien présents dans nombre de régions. Dans ce cadre, il est à noter une particularité du réseau d'enseignement agricole, celle de disposer d'un corps d'enseignants « socio-culturels », qui permet et facilite grandement la mise en place de projets culturels. Autre exemple, l'ENSP est une école ouverte sur son territoire, qui propose des activités, comme par exemple des ateliers de Land art ouverts aux jeunes publics.

- Le cas particulier de la forêt : L'Office national des forêts (ONF) estime à 700 millions de visites la fréquentation des forêts en France, dont 100 millions pour la seule région Ile-de-France. En croissance permanente, la forêt occuperait 31% du territoire hexagonal. Quant aux territoires ultramarins, ils proposent eux aussi des espaces forestiers d'exception, comme la forêt tropicale guyanaise, qui occupe 92% de ce territoire. Les forêts sont de trois types : le principal, la forêt de plaine, puis la forêt littorale (soumise à la double pression de l'érosion marine et du tourisme et enfin la forêt de montagne. Les domaines forestiers sont en grande partie accessibles au public, contrairement aux exploitations agricoles, moins « praticables » par le plus grand nombre. Les forêts sont ainsi des lieux de promenade installés dans les loisirs des français. L'ONF en gère une grande partie, dans des missions de préservation, de protection, de valorisation. L'accueil du public est l'autre grande mission de l'ONF. Cet accueil prend de plus en plus des teintes culturelles en collaboration avec l'ONF, qui est un partenaire local de premier plan pour les organisateurs. Signalons à ce titre deux initiatives : le festival Nuit des forêts, projet associatif visant à ouvrir le regard sur la forêt nocturne, qui a rassemblé 20 000 participants dans plus de 200 forêts métropolitaines et ultramarines. Et le projet Forêt monumentale, porté par la Métropole Rouen-Normandie, qui expose pour sa deuxième édition dans la forêt péri-urbaine de Roumare 13 œuvres finement situées, pour une durée de deux ans, le long d'un parcours de 4km. L'ONF accompagne la Métropole sur ce projet à chacune des étapes : définition du parcours, des sites d'installation des œuvres, membre du jury, responsable des travaux de sécurisation du site...

- La présence d'artistes en milieu agricole : Les résidences d'artistes en milieu agricole produisent des moments rares d'échange, de partage, de création. L'artiste peut observer la vie de la ferme, y participer, s'en inspirer. L'agriculteur sait apprécier la figure de l'artiste, enrichir le processus créatif, assister à la création in situ. Ces moments hybrides sont particulièrement fertiles. A titre d'exemple, le réseau Accueil paysan liste une série d'exploitations agricoles dans lesquelles il est possible, pour les artistes, d'entrer en résidence. De façon plus large, de nombreux tiers lieux en milieu agricole invitent des artistes en résidence. Citons à titre d'exemple la ferme du Vernand en Haute-Loire, sur laquelle est adossé le projet associatif de Parc agricole et culturel, qui accueille des artistes en création in situ. Un parcours d'œuvres contextuelles a été généré et un week-end temps fort, de type festivalier, est programmé chaque année, en forme de restitution.

→ RECOMMANDATIONS

- Approfondir les relations entre le ministère de la culture et de l'agriculture et de façon déconcentrée les DRAC et DRAAF, afin de favoriser les pratiques culturelles en milieu agricole
- Soutenir le développement de l'EAC dans les établissements scolaires agricoles, en pérennisant notamment les postes d'enseignants de « socio-culturel ».
- Dans les territoires hors PNR, inciter les CAUE à proposer des actions de sensibilisation aux élus et à la population en général sur les questions d'entretien et de valorisation de l'architecture vernaculaire rurale
- Initier un titre de cantonnier d'État au même titre que les jardiniers du patrimoine des domaines de l'État. Le ou la cantonnier.e d'État interviendrait au sein des EPCI en appui en ingénierie au titre de la mise en œuvre et entretien des ouvrages du génie rural bénéfiques à la GEMAPI. L'urgence climatique couplée à la destruction des fossés, talus, haies et chemins creux, exige à restaurer ce patrimoine qui concourt à une hydrologie régénérative.

2.2 STRUCTURES LOCALES FINANCEES EN MAJORITE PAR L'ETAT ET/OU LES COLLECTIVITES LOCALES

Au sein du système parapublic français, plusieurs structures remplissent des missions de sensibilisation aux questions paysagères, œuvrant ainsi à la création d'une culture paysagère auprès des publics, à la fois les élus/décideurs, mais également le grand public.

En effet, selon la Recommandation du Conseil de l'Europe (2008) sur la mise en application de la Convention Européenne du paysage, la sensibilisation est le préalable à la culture du paysage : « L'implication active des populations suppose que la connaissance spécialisée soit accessible à tous, c'est-à-dire qu'elle soit mise à disposition de façon aisée et qu'elle soit structurée et présentée de façon à être comprise même par les non-spécialistes. »

A ce titre, nous avons porté notre analyse sur deux structures aux missions et compétences exemplaires les Conseils en aménagement, urbanisme et environnement (CAUE), pour leur intense réseau et leur culture paysagère, et les Parcs naturels régionaux pour leur action culturelle en milieu rural.

2.2.1 Les Conseils en Architecture, Urbanisme et Environnement (CAUE)

Les CAUE ont attiré très tôt l'attention du groupe que nous constituons, en raison de leur double culture sur les enjeux territoriaux et paysagers, à la fois protectrice, mais aussi formatrice.

Créés par la loi de 1977 sur l'architecture, les CAUE ont un statut associatif. La loi les qualifie clairement comme des organismes à vocation culturelle : « Le CAUE a pour mission de développer l'information, la sensibilité et l'esprit de participation du public dans le domaine de l'architecture, de l'urbanisme, de l'environnement et du paysage. ».

On compte 93 CAUE en France métropolitaine et dans les territoires ultramarins. Ils offrent ainsi un rare et précieux maillage géographique, véritable réseau de connaissance, de mémoire, de pratiques locales. Ils rassemblent près de 1300 professionnels.

Les CAUE sont implantés à l'échelon départemental, à ce titre ils pourraient entrer en correspondance avec les périmètres des bio régions ou régions naturelles françaises.

La réalité effective des CAUE est hétérogène, parfois précaire. Leur mode de financement, fondé sur une répartition de la Taxe d'aménagement perçue par les Conseils départementaux, induit des situations très variables. Les ressources des CAUE étant corrélées aux volumes de projets de construction dans les différents départements, les disparités sont importantes entre départements urbains et ruraux. Il ressort également des inégalités d'affectation de ces financements, liées à des arbitrages discrétionnaires par les directions des Conseils départementaux, tant politiques qu'administratives.

Pourtant, la place théorique des CAUE sur les sujets d'acculturation aux questions paysagères est, dans le schéma parapublic français, unique : Ils guident, conseillent et forment les services instructeurs des permis de construire forment les élus et ont en charge une compétence de sensibilisation des particuliers. Or, il apparaît que dans des temps de difficultés financières, cette dernière mission, tournée vers le grand public, serait souvent « minimisée » au bénéfice des missions de conseil aux collectivités, certes éminemment stratégiques. Après plus de 35 ans d'existence, il est vrai que peu de monde, hormis les experts de l'aménagement, identifient ces structures. La dimension financière peut expliquer cet état de fait, en plus d'une communication parfois peu développée, fait somme toute récurrent dans l'administration française, dont le millefeuille est illisible.

Toutefois, lorsqu'ils disposent de moyens et d'appui politique, les CAUE peuvent mettre en place de véritables programmes culturels. Le CAUE de Haute-Savoie, qui nous a été cité comme l'un des mieux dotés de France, propose par exemple pour 2024 un programme printemps-été, digne d'une saison culturelle axée sur la sensibilisation aux sujets architecturaux, urbains et paysagers. Celle-ci est rythmée de conférences, d'ateliers jeunes publics, de randonnées, de ciné-débats et autre soirée guinguette. Un lieu spécifique, géré par les équipes du CAUE, l'Ilot S à Annecy, abrite une grande partie de ces activités. En milieu scolaire, un programme d'éducation artistique et culturelle est également proposé, avec des intervenants professionnels aux expertises variées : architectes, paysagistes, urbanistes, géographes, cartographes, artistes, vidéastes.

Ce programme est complété par une offre culturelle en ligne de qualité, avec entre autres un observatoire photographique départemental ou une veille sur une sélection de projets urbains et architecturaux départementaux. Le CAUE est également présent largement sur les principaux réseaux sociaux (Facebook, Instagram, LinkedIn). La chaîne YouTube du CAUE héberge la bagatelle de 162 vidéos.

Certains CAUE développent des spécialités, tels le CAUE du Gard, qui propose une offre foisonnante de séances de lecture de paysage. Encadrés par Madame Bouhaddane, les groupes arpentent un site. Une lecture participative en plusieurs temps leur est proposée, d'une rare richesse : lecture plastique, pour contempler l'esthétique du paysage, lecture cognitive, vers une compréhension plus technique du paysage, puis la lecture se clôt par une lecture d'anticipation des évolutions possibles du paysage. Ce dernier moment est moins tendre, lorsque apparaît sous les yeux des participants la possibilité de scénarios d'avenir incertains, parfois déjà bien amorcés.

→ RECOMMANDATIONS

Nous faisons le constat que les CAUE auraient la capacité de participer activement à une dynamique culturelle axée sur les enjeux d'ordres paysagers. Ils pourraient contribuer à la compréhension et la mise en valeur culturelle des paysages, dans un but de sensibilisation tant technique pour les élus que pour le grand public. A ce titre nous préconisons :

- Une réflexion sur l'harmonisation de leur situation, afin de stabiliser des équipes en charge de missions spécifiquement culturelles ;
- Une plus grande présence des mondes culturels (DRAC-ABF même si la DRAC siège a priori au conseil d'administration de chaque CAUE souvent représentée par l'ABF) et de l'éducation nationale (Inspecteurs d'académie) dans les conseils d'administration des CAUE, fidèlement aux statuts-types originaux ;

- Rédaction d'une lettre de cadrage par le ministère de la Culture pour renforcer le rôle des CAUE en matière culturelle et spatiale ;
- Le déploiement de profils médiateurs culturels / paysagistes au sein des CAUE ;
- Renforcer les liens entre CAUE et milieux associatifs et éducatifs, aptes à relayer auprès du grand public, les enjeux paysagers et environnementaux, favorisant la prise en main de ces questions par la société civile et les acteurs particuliers. Ceci pourrait se traduire par des conventionnements avec d'autres structures.

Comme un symbole des convergences d'intérêts entre les CAUE et les PNR, nous citons le travail conjoint autour du projet « Les paysages forment la jeunesse » en Ardèche. Fruit d'un partenariat PNR Monts d'Ardèche - CAUE - l'Education nationale (à l'échelon départemental via les collèges), des activités en temps scolaire sont proposées aux collégiens, mêlant observations de terrain, ateliers en classe et observatoire photographique. L'objectif pédagogique réside dans la compréhension et la conscientisation des élèves de leur contexte paysager quotidien, à travers l'observation et la lecture de paysage.

2.2.2 Les Parcs Naturels Régionaux (PNR)

« Une autre vie s'invente ici »
Slogan des Parcs Naturels Régionaux

On compte en France 58 PNR (56 métropolitains et 2 ultramarins). En 2021, 4,4 millions de Français vivaient dans les périmètres des PNR, qui couvraient plus de 16% du territoire national. Signe de leur succès, une quinzaine de projets de Parcs est l'heure actuelle à l'étude. Les parcs existants voient constamment leur périmètre s'accroître par l'adhésion de nouvelles communes.

Institués par un décret de 1967, les PNR sont issus d'une compétence partagée entre les Régions, qui en ont l'initiative, et l'État qui les classe par un décret du Premier ministre. Les PNR sont gérés par un syndicat mixte regroupant notamment les Départements concernés et les Communes ayant adopté la Charte, document cadre qui développe le projet de territoire, valable 15 ans.

Un Parc naturel régional est un territoire rural habité, reconnu pour sa forte valeur patrimoniale et paysagère, mais aussi pour sa fragilité. Tout comme les CAUE, les PNR ont une approche transversale du territoire et remplissent cinq principales missions : la protection et la gestion du patrimoine naturel et culturel, l'aménagement du territoire, en contribuant à la définition et l'orientation des projets locaux, le développement économique et social, l'accueil et la sensibilisation du public, tant habitants que touristes, l'expérimentation, en contribuant à des programmes de recherche innovants.

Les PNR ont été ainsi conçus selon une vision éminemment culturelle du territoire, la dissociation entre nature et culture n'existe pas dans les PNR : le patrimoine y est « naturel et culturel ». Souvent assis sur des géographies à fort caractère (Causses du Quercy, Marais du Cotentin, Golfe du Morbihan...), ils sont marqués sur un (ou plusieurs) paysage(s) référentiels : un relief, une hydrographie, un climat, une faune et une flore locale. Et depuis la nuit des temps, cette assise « naturelle » a amené leurs habitants à y développer une architecture vernaculaire, une agriculture, un mode d'aménagement qui ont façonné une anthropisation paysagère, harmonieuse avec les éléments « naturels » jusqu'aux temps modernes. Les PNR ont ainsi pour mission de conjuguer cette culture ancestrale avec les enjeux posés par l'époque contemporaine, qui impactent souvent le paysage comme : le développement du bâti urbain et rural, le tourisme, entre attractivité et respect de l'esprit des lieux, développement des infrastructures liées à la transition énergétique.

Les PNR n'ont pas de compétence décisionnaire en droit de la construction (donc dans la « modification » du paysage), périmètre réservé aux intercommunalités et aux communes. Ils sont toutefois associés à la révision des documents de planification urbaine (PLU, SCOT) qui doivent théoriquement être en cohérence avec la Charte des PNR. Leur pouvoir se trouve donc dans l'influence, « culturelle », exercée à travers des missions de conseil, de formation des élus locaux, de sensibilisation à la population. Nils Brunet, Directeur du PNR Causses du Quercy compare cette influence à « une musique de fond instillée en permanente ». A de nombreuses occasions, les PNR ne manquent pas de défendre la qualité paysagère et d'exiger la cohérence des projets de construction avec le contexte et les enjeux du parc. En contact avec la société civile, les entreprises locales, les établissements scolaires, les touristes, les PNR développent un autre pan de sensibilisation à travers des marches, des expositions, des festivités, qui ont pour objet de montrer, de célébrer et de diffuser l'esprit des lieux, dans un objectif global d'acculturation.

Des centaines d'initiatives de grande qualité foisonnent sur les territoires des PNR. Citons à titre d'exemple quelques initiatives atypiques, inspirantes, participatives, ancrées dans leur paysage, proposées par le PNR Causses du Quercy :

- L'observation de la nuit, visant à faire admirer la pureté de la nuit dans le « triangle noir du Quercy ». Ou à travers un sentier de découverte des paysages nocturnes, illustrés par des panneaux de signalétique phosphorescents de Marine Giacomini ;
- Transhumance vers 2042 : 10 étapes de marche collective, encadrée par 3 artistes, qui collecteront témoignages, réactions, ressentis des participants sur leur façon d'habiter le paysage, afin d'imaginer un futur commun souhaitable pour le territoire ;
- Le soutien aux « Rouleaux de paysage », dispositif portatif, créé par la paysagiste Alice Freytet, qui permet de dessiner en marchant les paysages parcourus. Les balades dessinées sont partagées, réalisées avec les habitants. Cette captation dessinée in situ et en marchant est archivée, exposée et devient parfois un document d'appui lors de décisions urbanistiques.

Nous relayons par ailleurs la particularité du PNR du Vexin français, premier PNR à obtenir le label "Pays d'art et d'histoire". Cette appellation, décernée par le ministère de la Culture, permet d'asseoir la légitimité du Vexin français comme "territoire culturel", concrétisation d'une mise en avant conjointe entre patrimoine et culture, signe d'une culture paysagère où le patrimoine bâti fusionne avec le non-bâti.

Les institutions culturelles régionales nous sont apparues peu lisibles dans l'action culturelle des PNR, tant dans le contenu, le conseil ou le financement, malgré une convention liant le ministère de la Culture à la Fédération Nationale des CAUE, qui détaillait toutefois une série d'intentions. Essentiellement situés en espace rural, souvent éloignés des capitales régionales où sont implantées les DRAC, les PNR ne dérogent pas aux constats d'un certain éloignement des institutions culturelles du milieu rural, phénomène récurrent et bien identifié. C'est donc souvent indépendamment des DRAC que les PNR ont su développer une offre culturelle ancrée dans leur territoire, appuyés par d'autres sources de financement, comme les programmes européens (Leader, Interreg).

→ RECOMMANDATIONS

- Renforcer le cadre partenarial établi entre la fédération nationale des parcs naturels régionaux (FNPNR) et la délégation interministérielle à la transmission, aux territoires et à la démocratie culturelle (DG2TDC) ;
- Associer la Fédération Nationale des PNR dans la réflexion sur la culture en ruralité sur des territoires non inclus en PNR ;
- Créer au sein des PNR, des postes référents culturels spécialisés (spectacle vivant, livre et lectures, arts visuels, etc).

- Profiter de la dimension touristique des territoires des PNR pour sensibiliser les urbains de passage aux questions paysagères ;
- Relancer les collaborations DRAC – PNR, dans le cadre du développement d'un plan du paysage culturel ;
- Renforcer les liens entre PNR et milieux associatifs et éducatifs, aptes à relayer auprès du grand public, les enjeux paysagers et environnementaux, favorisant la prise en main de ces questions par la société civile et les acteurs particuliers.
- Proposer une convention entre PNR et acteurs de l'Education populaire pour intégrer aux formations du brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA), et brevet d'aptitude aux fonctions de directeur en accueils collectifs de mineurs (BAFD), des modules dédiés à la compréhension des enjeux du génie rural et du paysage.

2.3 PRATIQUES INSPIRANTES D'AUTRES ACTEURS

2.3.1 Associations nationales

Le tissu associatif œuvrant en faveur du paysage est important. Nombre d'acteurs locaux agissent, en faveur de la compréhension des écosystèmes, accueillent des artistes en milieu rural, créent des tiers lieux ancrés dans leur paysage, proposent des promenades de découverte du paysage en milieu urbain, défendent tel ou tel site...

Au niveau national, nous signalons ici deux acteurs d'importance :

- Le Collectif Paysages de l'après-pétrole (PAP)

Ce collectif créé en 2015 rassemble des spécialistes de l'aménagement : agronomes, paysagistes, architectes, urbanistes ou encore des chercheurs en sciences sociales. Ils conduisent ensemble une réflexion sur l'approche paysagère dans l'actuel contexte de transition énergétique et écologique. Le collectif a pour objectif de redonner à la question du paysage un rôle central et durable dans les politiques d'aménagement du territoire afin d'accompagner des transformations environnementales, économiques et sociales.

Pour communiquer le fruit de ses réflexions, le collectif mène des actions concrètes : expositions itinérantes, campagnes d'information, articles, manifestes, veille, publications, diffusion d'outils et de méthodes. L'offre est remarquable tout comme le niveau d'expertise de ces professionnels.

A titre d'exemple, le collectif a élaboré, en partenariat avec d'autres associations, l'outil ETAPE qui aide à spatialiser les solutions de maîtrise de l'énergie et les installations d'énergies renouvelables d'un territoire en fonction de ses ressources spécifiques. L'outil permet une mobilisation citoyenne en s'adressant à un public très varié : professionnels de l'énergie, professionnels du paysage, élus, habitants, étudiants, scolaires, etc.

Une des particularité de ce projet est de s'appuyer sur des documents déjà existants : atlas des paysages départementaux ou régionaux, production des CAUE, observatoires des paysages, etc.

- Fédération Française du Paysage (FFP)

La FFP est l'association nationale représentative des paysagistes dont la plupart a le titre de paysagiste concepteur, titre reconnaissant la profession dans la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages.

Elle regroupe 700 membres paysagistes titulaires d'un diplôme supérieur de paysagiste délivré par un établissement public français d'enseignement supérieur de paysage ainsi que des personnes ayant fait reconnaître les acquis de leur expérience professionnelle par le ministère de la transition écologique et solidaire (soit près d'un professionnel sur trois).

Les principales missions de la FFP sont les suivantes :

- . Fédérer les paysagistes : regrouper les professionnels, les informer et les rassembler lors d'événements ;
- . Promouvoir un métier d'avenir : développer l'enseignement, la formation continue et la recherche, défendre l'intérêt public du métier, défendre l'intérêt public du métier de paysagiste face aux grands défis de nos sociétés et faire connaître la profession au grand public ;
- . Être ambassadrice de la profession : établir des relations institutionnelles, interprofessionnelles, nationales, européennes et internationales (textes législatifs et réglementaires, reconnaissance du titre de paysagiste concepteur, etc.)

Ces deux acteurs, par leur connaissance des enjeux, des acteurs et des évolutions du paysage en France, apparaissent comme des interlocuteurs privilégiés au moment de définir une politique nationale du paysage.

2.3.2 Acteurs locaux

Au gré de nos recherches, nous avons pu identifier plusieurs exemples d'initiatives inspirantes, de sensibilisation au paysage, à destination des acteurs locaux et des citoyens. Quelques exemples éclairants :

Festival Zig Zag, par la Maison de l'architecture de Normandie (MAN). On compte 32 Maisons de l'architecture en France, ainsi définies par leur Fédération nationale : « Engagées dans la valorisation et la diffusion de la culture architecturale, urbaine et paysagère les Maisons de l'architecture sont implantées dans les grandes villes régionales et participent au développement culturel des territoires. Acteurs de réflexions, facilitateurs de rencontres et organisateurs d'actions concrètes, elles contribuent à sensibiliser le grand public aux enjeux liés à l'architecture et à l'urbanisme, convaincues que ces disciplines agissent sur la durabilité, la cohésion sociale, la citoyenneté et le mieux-vivre ensemble. »

Moment repère dans la saison de la MAN, le festival annuel Zig Zag propose de nombreuses activités, mêlant des randonnées en paysage, des excursions à la redécouverte de l'architecture, des interventions artistiques en espace public, des conférences situées, des expositions. Au gré des saisons, le périmètre du festival va bien au-delà de Rouen, où siège la MAN, se déployant en Seine Maritime et en Ile de France le long de l'« Axe Seine », où le fleuve fédère, au-delà des logiques administratives.

Les randonnées paysagères dans le cadre de la rénovation du SCOT du Chablais

Les Schémas de cohérence territoriale (SCOT) sont des documents de planification territoriale supra-communaux, complémentaires des plans locaux d'urbanisme. La vision du SCOT est par conséquent très large, de long terme et engage de nombreux acteurs. Leur élaboration est donc un moment clé de coordination entre élus, techniciens, auquel la société civile est aussi conviée.

Organisées par le Syndicat intercommunal d'Aménagement du Chablais (74) à l'occasion du SCOT du Chablais en 2021, les rando-SCOT ont permis aux participants d'établir un état des lieux des paysages. Par cette démarche de terrain, hors les murs et les salles de réunion, elle a permis de déterminer les différents enjeux du paysage sur le territoire, à travers diverses thématiques telles que le patrimoine bâti, l'offre de mobilité, l'environnement.

Valorisation de la Vallée de la Vilaine, par Cuesta, pour la Métropole de Rennes

La Vallée de la Vilaine s'étend sur 3 500 hectares au sud de Rennes, sur le territoire de sept communes réunies par un fleuve, la Vilaine. Le paysage y est varié, avec des terres agricoles, des zones péri-urbaines, des friches, des zones sensibles à préserver, des carrières et une multitude d'étangs. En résidence depuis 2015, l'agence Cuesta y a développé une longue série d'actions depuis 2015. Fondées sur processus artistiques, les actions-pilotes activent le projet, offrent un espace de co-construction avec les partenaires et les acteurs, nourrissent les études et donnent corps au projet. D'un projet d'aménagement ce projet est devenu projet de territoire mobilisant une grande communauté d'acteurs.

Visites des Espaces Naturels Sensibles (ENS) par le Conseil départemental de Seine-Maritime

Le Département de Seine-Maritime gère un réseau de 29 sites désignés Espaces Naturels Sensibles (ENS) pour leur intérêt écologique et paysager et 9 espaces forestiers. Ces bois, prairies, coteaux calcaires, zones humides représentent plus de 2 700 hectares préservés. Le Département y met en place une politique de protection, de valorisation et de sensibilisation des publics.

Un important programme de visites guidées (144 dates pour la saison été 2024) est proposé au grand public sur ces lieux précieux, situés en majorité le long du littoral et des cours d'eau. Certaines sorties sont thématiques bien-être, jeunes publics, nocturne ou jeux de piste.

Également dans le département, nous signalons l'opération « Lire à la plage », qui permet aux estivants d'emprunter des livres dans des bibliothèques légères installées près des plages.

Le Centre culturel de rencontre de L'Abbaye de Noirlac et le bocage

Le label "Centre culturel de rencontre" (CCR) a été créé en 1972. Cette appellation permet de valoriser les monuments historiques ayant perdu leur vocation d'origine et se renouvelant sur les plans culturels, artistiques et intellectuels. Les 23 CCR labellisés s'engagent à travers un projet culturel d'intérêt général, dont certains à vocation paysagère.

Inscrit dans un écrin paysager d'exception, l'Abbaye de Noirlac, dans le Cher, offre à ses visiteurs un programme autour de la découverte du bocage (également classé Espace naturel sensible) qui entoure le patrimoine bâti du site. Des médiateurs spécialisés, à la « double culture » patrimoniale et paysagère, y déploient un discours hybride, relatant les relations du site au paysage.

→ RECOMMANDATIONS

- Le ministère de la Culture pourrait intensifier son attention en direction des acteurs du champ associatif. L'activité des associations est parfois trop apparentée à des périmètres relevant du loisir ou de pratiques récréatives en amateurs.

Or, un grand nombre d'associations évoluent à de très hauts niveaux de professionnalisme. A titre d'exemple on peut citer, Charpentiers sans frontières (association réunissant dans le monde entier plusieurs centaines de professionnels de la construction en bois), Maisons paysannes de France (association nationale de sauvegarde du patrimoine rural bâti et paysager).

A titre de comparaison, les pays Anglo-Saxons possèdent dans ce domaine une avance considérable avec pour exemple l'association National Trust for Places of Historic Interest or Natural Beauty, communément dénommée National Trust qui a été fondée en 1895, regroupe 4 millions d'adhérents et constitue la plus importante organisation de ce type en Europe.

- Création d'un « agenda du paysage », plateforme (d'échelon départemental possiblement portée par des CAUE renforcés) réunissant toutes les activités de sensibilisation au paysage du territoire. Contemporaine et attractive, mise à jour régulièrement, elle devra utiliser des moyens modernes de communication, avec une forte présence en ligne et sur les réseaux sociaux, afin de capter un large public, de tout âge.



Nelio. Peinture acrylique sur papier. 2023

3. VERS LE DEVELOPPEMENT DE CREATIONS ET D'EXPERIENCES CULTURELLES SITUEES ET SOINS PAR LE PAYSAGE

3.1 CREATION ET PAYSAGE

Le paysage, qu'il soit naturel ou urbain, ordinaire ou extraordinaire, a toujours été une source d'inspiration pour les artistes. Les différentes formes d'art – arts plastiques, théâtre, danse – exploitent le paysage pour créer des œuvres qui suscitent la réflexion et l'émotion. Cette partie propose d'explorer le lien entre le paysage et les arts vivants : arts visuels et arts performatifs (théâtre, danse, cirque.)

3.1.1 Les Arts visuels et le Paysage

3.1.1.1 Le Land art

Les arts plastiques, particulièrement la peinture et la sculpture, ont traditionnellement représenté des paysages, que ce soit sous une forme réaliste ou symbolique. De la Renaissance, avec les toiles de Léonard de Vinci, à l'Impressionnisme avec des artistes comme Claude Monet, le paysage est à la fois un motif esthétique et un moyen d'exprimer des émotions personnelles. Les artistes modernes tels que Kandinsky ou Rothko ont peint des paysages abstraits, qui explorent des paysages plus mentaux que physiques.

Au 20^{-ème} siècle, le paysage n'est pas seulement un sujet de représentation mais est aussi un espace d'installation. Les sculpteurs utilisent l'environnement pour y intégrer leurs œuvres. Le "Land Art" est un exemple parfait de cette fusion entre la nature et la création artistique.

Le land-art apparaît dans les années 60–70, à l'époque où les artistes cherchent à lier l'art et la vie.

Quittant l'espace de leur atelier, ils créent **des œuvres dans et avec la nature. Le paysage devient le support** de leurs expériences artistiques et **les éléments naturels les matériaux** de leur création : pierre, terre, eau, plantes...

Loin des galeries et du marché de l'art, l'art n'a plus de valeur marchande. Il devient **une véritable expérience gratuite** que chacun peut s'approprier.



Spiral jetty, Robert Smithson,

Indissociables de leur lieu de production, les œuvres sont en harmonie avec l'environnement naturel dans lequel elles prennent place. Certaines sont **pérennes** et peuvent être découvertes in situ. D'autres au contraire sont **éphémères** – sculpture de glace, agencements de feuilles – et seules des traces (photographiques ou vidéo) rendent compte de leur existence.

Dans la province de l'Utah, **Robert Smithson** crée Spiral jetty, une longue jetée de roche, de terre et de sel s'avancant de 457 m de long et de cinq mètres de large dans les eaux du Grand Lac Salé. Son œuvre l'impose comme chef de file et théoricien du mouvement.

En Europe, les artistes adoptent des démarches à l'opposé du gigantisme du land art américain. Les œuvres proposent ainsi une lecture de l'environnement, une certaine perception du paysage. La vocation de l'artiste est de révéler « l'esprit du lieu ».

L'artiste allemand **Nils Udo** a commencé par faire de la peinture avant de découvrir la nature comme cadre et support de son art. Ses œuvres naissent, vieillissent et meurent selon un cycle naturel. Les nids sont les formes emblématiques de son travail. Il en a construit un peu partout dans le monde.



Le sculpteur anglais Andy Goldworthy est considéré comme un héritier du mouvement américain du *land-art*. La relation entre art et nature, dont il perçoit la beauté autant que la dureté, est au cœur de son œuvre.

Il préfère pourtant le terme d'*art in situ* pour qualifier son travail, comme les Refuges d'art sur les hauteurs de Digne-les-Bains où la traversée du paysage est au centre de l'œuvre.

Focus : L'empreinte exceptionnelle de César Manrique sur le paysage de Lanzarote

César Manrique (1919-1992) est né à Lanzarote qui est marquée à jamais par sa trajectoire artistique.

Dans la première moitié des années cinquante, il se consacre à l'art non figuratif et fait des recherches sur les qualités de la matière. L'imaginaire plastique de sa production picturale est issu des impressions du paysage volcanique de Lanzarote que l'artiste transmue en une espèce de naturalisme non réaliste. « J'essaie d'être la main libre qui forme la géologie », écrira-t-il.

Après quelques années à New York où l'expressionnisme américain, le pop art, la nouvelle sculpture et l'art cinétique lui apportent une culture visuelle fondamentale, il s'installe à Lanzarote, où il promeut sur l'île une série de projets artistiques paysagers, inédits à l'époque, dans lesquels il matérialise sa pensée plastique et éthique. Il s'agit d'un ensemble d'actions et d'interventions visant à mettre en valeur le paysage et les atouts naturels de l'île, qui configureront son nouveau visage et sa projection internationale et qui font partie de la transformation paysagère et de l'adaptation de Lanzarote à l'économie du tourisme.

C'est ainsi qu'il élabore un nouvel ensemble d'idées esthétiques qu'il nomme art-nature/nature-art, dans lequel il intègre différentes manifestations artistiques, qu'il matérialise dans ses œuvres paysagères, lesquelles constituent un exemple singulier d'art public en Espagne : Jameos del Agua, Mirador del Río, Jardín de Cactus, Timanfaya, etc. Ses principes fondamentaux : un dialogue respectueux avec le milieu naturel et entre les valeurs architecturales de la tradition locale et des conceptions modernes en font un exemple quasi unique d'une œuvre qui a transformé » tout un territoire. Il a préconisé une esthétique qui s'est généralisée sur toute l'île, préservé et changé le paysage, imprimé sa marque. L'aéroport de Lanzarote porte son nom. Seuls Leonard de Vinci et Salvador Dali ont des aéroports à leurs noms !!!



Jameos del gua

3.1.1.2. Le paysage comme sujet de réflexion écologique

De plus en plus, les artistes plasticiens utilisent le paysage pour aborder des questions environnementales. L'art contemporain intègre des éléments de sensibilisation à l'écologie, et vise à établir un dialogue entre l'œuvre et la nature qui l'entoure, posant des questions sur l'impact de l'homme sur son environnement, incluant des questions écologiques, sociales et philosophiques.

Ils ne se contentent plus de représenter la nature, mais cherchent à mettre en lumière les conséquences de l'activité humaine sur l'environnement. Olafur Eliasson, par exemple, avec ses installations immersives et ses œuvres environnementales, explore le changement climatique et l'épuisement des ressources. Dans "Ice Watch", il a fait fondre des blocs de glace du Groenland sur la place publique pour sensibiliser à la fonte des glaces polaires.



Waterfall olafur Eliasson

D'autres artistes envisagent des futurs possibles à travers des paysages utopiques ou dystopiques. Les paysages urbains peuvent devenir des espaces d'exploration où l'on imagine des villes vertes et durables, ou au contraire, des espaces désertiques et dévastés.

Le paysage en tant que sujet de réflexion écologique dans l'art visuel permet aux artistes de poser des questions profondes sur notre relation avec la nature. Que ce soit par la critique des destructions environnementales, la célébration de la résilience de la nature ou la projection de futurs possibles, l'art du paysage est devenu un puissant véhicule pour sensibiliser et mobiliser autour des enjeux écologiques.

3.1.2 la mise en récit du Paysage par les arts vivants

Historiquement, le paysage est utilisé au théâtre comme décor, naturaliste ou métaphorique pour créer une ambiance, renforcer un propos ou évoquer un univers.

A partir des années 70, le théâtre et les arts du spectacle sortent dans la rue et utilisent la ville comme décor. Le paysage joue alors un rôle fondamental dans les arts de la rue et de l'espace public en tant que cadre, matériau et partenaire de l'œuvre artistique.

La Scène devient vivante, le paysage (urbain ou naturel) constitue la scène où se déroule la performance. Les arts de la rue intègrent le contexte environnant de manière dynamique, transformant la rue, les bâtiments, les parcs, les places en éléments actifs de l'œuvre. Cela change la perception de l'espace public et engage le public dans une relation avec ce cadre.

Les arts dans l'espace public sont en interaction avec le contexte, parfois même ils créent DE l'espace public, que l'on peut aussi qualifier de commun.

Le paysage, qu'il soit urbain, rural ou naturel, est souvent utilisé pour interroger les rapports sociaux, historiques et culturels d'un lieu. Les artistes exploitent l'espace public pour raconter une histoire ou poser des questions sur l'espace public lui-même, sur son usage et sur sa signification dans la vie quotidienne des gens., sur ses mutations et transformations réelles, craintes ou espéré espérées.

Les performances, ou les interventions artistiques peuvent alors changer temporairement ou de manière permanente la manière dont un espace est perçu ou utilisé.

Les arts vivants dans le paysage engagent souvent le public directement, transformant les passants en participants, brouillant la frontière entre spectateurs et acteurs, créant une expérience collective où le paysage est un point de connexion entre l'artiste et la communauté.

L'art dans l'espace public détourne ou réinvente le paysage quotidien : Les lieux de passage banals, les recoins oubliés d'une ville ou d'un village deviennent des espaces d'émerveillement et de découverte à travers l'intervention artistique, créant de nouvelles manières de voir et d'interagir avec l'environnement.

Les arts vivants dans l'espace public dialoguent aussi bien le cadre naturel que les infrastructures urbaines. Ils peuvent souligner l'harmonie ou les tensions entre l'environnement bâti et l'environnement naturel.

Le paysage dans les arts de la rue et de l'espace public n'est pas seulement un décor, mais un élément intrinsèquement lié à l'œuvre artistique elle-même, jouant un rôle actif dans la narration, l'esthétique, et l'interaction avec le public.

Créations contextuelles ou situées

En 2014, la tribune du groupe « on est un certain nombre » a contribué à faire reconnaître la valeur des projets de territoire, peu valorisés jusqu'alors, voire desservant carrément les parcours artistiques, puisque des années 80 aux années 2010, c'est la mobilité artistique qui est survalorisée par le milieu et les institutions.

Ces dernières années ont vu, à l'inverse, se généraliser des initiatives de directions artistiques, jusqu'alors réservées à quelques pionnier.es et les institutions commencent à encourager les projets « situés » : Nouveaux Commanditaires, Mondes nouveaux ou tout récemment ERABLE

Des opérateurs culturels (Loïc magnant -Fai-AR, Frédéric Remy (festival d'Aurillac), Sylvie Violan (Festival des Arts de Bordeaux Métropole) et des artistes (Cyril Jaubert Opéra Pagai, Mathilde Delahaye, Clara Hedoin) sont en train de mettre en place un groupe de travail pour travailler, faire connaître et reconnaître les spécificités du Théâtre-Paysage.

Focus ERABLE Projet PNR Médoc /Festival international des arts de Bordeaux métropole
Mettre en récit la biodiversité

3.1.3 Le corps dans l'espace public et le paysage

Des chorégraphes comme Pina Bausch ont expérimenté des chorégraphies en plein air, intégrant le paysage naturel dans le langage chorégraphique. Les espaces naturels, comme les jardins, les forêts ou les plages, deviennent des partenaires de danse, ajoutant des éléments propices à l'improvisation pour les danseurs.

Dans les performances contemporaines, notamment tout le mouvement de la danse en espace public, la danse explore la relation entre le corps humain et son environnement immédiat. Les œuvres de danse urbaine, par exemple, transforment les paysages urbains – rues, bâtiments, espaces publics – en scènes chorégraphiques. Les danseurs investissent ces espaces et les réinventent par leur mouvement. Les relations du corps au paysage vont bien au-delà de l'interaction, pour entretenir un dialogue philosophique, esthétique et écologique, le corps humain n'étant pas extérieur au vivant mais partie prenante de la nature et du paysage.

Focus sur 2 chorégraphes et un collectif circassien

Benjamin Vandewalle (Belgique) a étudié à l'Ecole Royale de Ballet d'Anvers et est diplômé de P.A.R.T.S., à Bruxelles, en 2006. Il a très tôt intégré à son travail le thème de la perception. Il crée du mouvement – non seulement dans les corps des danseurs, mais également dans ceux des spectateurs. Son travail traite du partage de nouvelles expériences et perspectives avec le grand public sur le paysage.

Dès 2012, il quitte le théâtre pour s'aventurer dans l'espace public. Sa performance ambulante *Birdwatching 4x4* est un must des festivaliers et critiques et a tourné pendant plusieurs saisons.

Il s'agit d'une déambulation de quarante minutes dans l'espace public, avec sept interprètes. Les spectateur.rice.s sont installés dans une boîte avec une ouverture en forme de cadre qui leur permet de regarder l'extérieur. Cette boîte est tractée et se déplace dans la ville. Offrir aux spectateur.rice.s une position invisible et détachée est un ingrédient important de cette expérience. La dramaturgie repose sur le rapport à la ville : comment parfois nous nous rendons invisibles et comment parfois, a contrario, nous créons par le mouvement et la présence de nos corps des contrastes. Les danseur.euse.s provoquent des situations inattendues, développent un jeu de réappropriation des objets et du mobilier urbain, ont des comportements qui sortent des conduites sociales en extérieur, bousculent la réalité quotidienne en rompant les règles implicites et collectivement respectées d'un certain usage de l'espace public.



Birdwatching 4x4 Bordeaux 2014

Michèle Desnoyer (Québec) et ses scénographies paysages

Le projet Les Scénographies-Paysages a pour objet la création d'œuvres chorégraphiques situées (in situ) visant à explorer le potentiel artistique d'espaces naturels, parfois architecturaux, riches et singuliers.

Chaque proposition chorégraphique créée dans le cadre des Scénographies-Paysages est unique. Elle s'inspire de l'essence même du lieu et de ceux et celles qui l'habitent ou le fréquentent.

Le processus de création se déroule en phases distinctes. La première consiste en une période d'exploration marquée de plusieurs visites du lieu de représentation pour s'en imprégner et procéder à une collecte d'information. La seconde phase, plus courte, consiste en une période intensive de création directement sur place en présence de toute l'équipe artistique.

Elle développe des collaborations artistiques spécifiques à chaque projet afin d'établir un dialogue avec les communautés locales. Cette démarche découle également d'une volonté de créer en harmonie avec notre environnement.

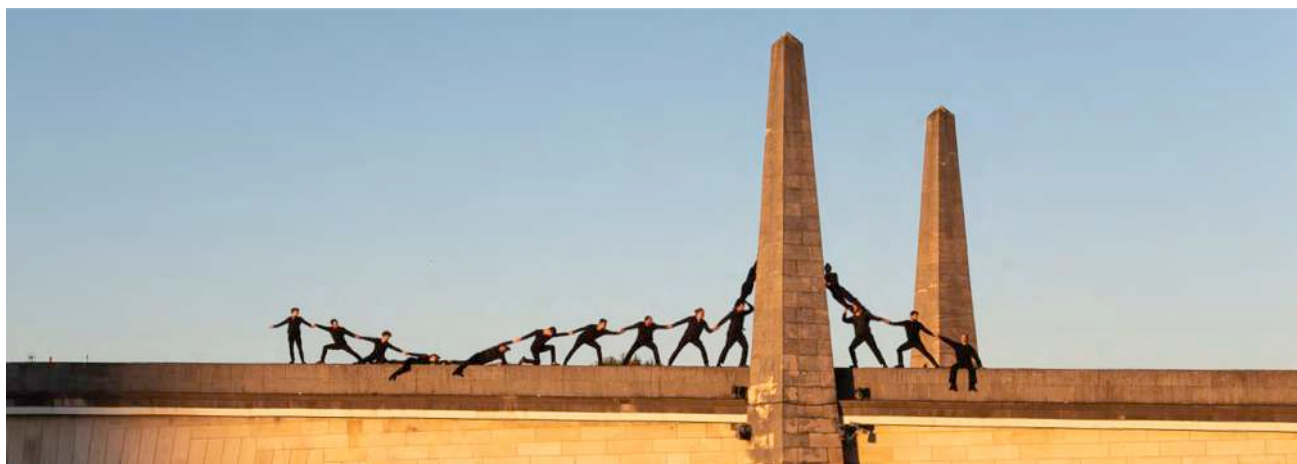


En juillet 2024, le cycle des Scénographies-Paysages s'aventure pour la première fois de l'autre côté de l'océan et prolonge ses racines jusqu'en Sardaigne. Conçu par Danièle Desnoyers, le projet artistique réunit sept interprètes québécoises et italiennes afin de mettre à l'épreuve une partition chorégraphique faisant écho à trois contextes distincts : la **zone portuaire** de Cagliari, l'**oliveraie sauvage** et monumentale du parc San Sisinnio, le **site archéologique nuragique** de Santa Cristina.

Véritable dialogue poétique avec les différents espaces, *Les Scénographies-Paysages en Sardaigne* prennent la forme de parcours déambulatoires. L'apparition de chants a cappella qui entrelacent les environnements sonores naturels, invite le spectateur à se déplacer. Le corps des interprètes s'adapte au contact de structures existantes. Il répond à la présence de motifs géométriques au sol et navigue entre murailles, niches, rotondes et puits sacré exhumés. Ensemble, les artistes se nourrissent de la culture et des légendes locales, se faufilant agilement entre les traces du temps et la présence du vivant.

Les architectures sensibles du Collectif XY

« Nous parlons d'architectures sensibles » car, en portant haut et loin notre regard, il est bien question de construire ; mais avec de toutes autres ambitions que les bâtisseurs. Au minéral de l'environnement urbain, nous adjoignons de la chair, du vivant, nos corps. Face à l'immobilité impassible d'un bâtiment, nous mettons du mouvement, de la mobilité et une certaine fragilité. À côté du durable et du permanent, nous proposons de l'éphémère. Il s'agit ici pour nous de comprendre la vision que « la ville » a d'elle-même (ou comment vous portez-vous ?) et d'amener les gens, pour un instant, à regarder autrement ou ailleurs. Sur nos terrains d'expérimentation, nous observons tout d'abord ses particularités, ses formes singulières ou autres détails insolites, puis nous cherchons ensemble comment nous fondre dans cet espace urbain, comment l'habiller ou le redessiner corporellement. Ainsi une église, des gargouilles, un pont en pierre, un arbre dans une place peuvent devenir source d'inspiration et une matière qui nourrit notre recherche acrobatique et chorégraphique. Nous mettons en jeu des forces qui définissent une forme. C'est de cet équilibre des forces que nous puisons le sensible et une aspiration à la beauté. Ainsi un simple trajet quotidien ou une promenade routinière pourra se transformer en un véritable "Voyage", une expérience visuelle ou sensorielle, une redécouverte des richesses oubliées de son environnement.



Le paysage, qu'il soit naturel, ou urbain, est au cœur de nombreuses formes d'expression artistique. Il ne s'agit pas seulement de représenter la nature, mais de la transformer en un espace de réflexion, d'émotion et de transformation. À travers les arts plastiques, le théâtre et la danse, le paysage devient à la fois le décor et le sujet, un élément central de la création artistique.

3.2 PAYSAGE DU SOIN

3.2.1 Le paysage entre refuge et construction émotionnelle

Nous avons tous grandi avec ou à proximité d'un paysage qui a participé à notre construction émotionnelle. Qu'il s'agisse d'urbain, de péri urbain, de rural, d'un trait de côte ou de silhouettes montagnardes, ces paysages font partie de nos « skylines affectives », elles sont comme tatouées en nous et il n'est pas rare que nous ayons parfois besoin de nous reconnecter avec ces lieux référence. Ces paysages nous ramènent donc à notre vécu, il est donc tout à fait légitime selon les situations et parcours propres à chacun que certains paysages demeurent des refuges protecteurs quand d'autres correspondent plutôt à des lieux dont on a souhaité s'extraire. Dans son titre « *Derrière ma fenêtre* » l'artiste Calogéro exprime cela à travers ces paroles : « *D'abord le mur - Avec un tag - Et puis le but - Un terrain vague- Et des antennes - Des HLM - Des CDD - En SUV - Ces USA - En RSA - C'est chez moi, c'est ma vue* ».

Il y a donc bien un parallèle à faire entre les droits culturels et la manière dont chacun.e porte des références paysagères, ces vues qui sont constituantes des bases émotionnelles et sensibles de l'individu. Il est intéressant de constater que ces dernières décennies, le sentiment d'appartenance à une entité géographique et paysagère a connu un revirement de situation. Alors que le siècle dernier n'a cessé de vouloir faire rimer « accomplissement personnel » avec « carrière professionnelle, quartier d'affaires, ville », nous constatons aujourd'hui que la ville n'est plus le paysage exclusivement plébiscité pour la réalisation de soi, d'autres paysages et leurs modes de vie associés font partie des trajectoires que certaine.s souhaitent suivre. Cette envie assumée de diversité correspond aussi à la réalité d'une « bio-diversité sociétale ».

3.2.2 Le « paysage destination » (refuge, lieu de création, pour le non humain et l'humain à la fois...)

Le paysage inspire, et cela probablement depuis le début de l'humanité. Il est à la fois le motif de l'émerveillement et donc le sujet autour duquel des œuvres peuvent naître, mais le paysage est aussi un contexte pouvant s'avérer propice à la création. Certains territoires français sont des « terres d'artistes », accueillants et inspirants, ils rassemblent les conditions logistiques et artistiques favorables à la création. Il

peut aussi s'agir de territoires en marge pôles urbains où l'effervescence a lieu et où trouver un espace de travail et de vie reste moins onéreux. On observe que ces territoires tirent leurs caractères pittoresques soit d'une déprise économique, industrielle ou agricole ou que leurs caractéristiques n'auraient jamais été dénaturés si ces sites n'avaient pas été concernés par une des révolutions industrielles. Cette déprise, ce ralentissement forcé, souvent vécu comme un échec est au contraire une opportunité, un terrain favorable aux artistes et à la biodiversité.

3.2.3 Immersion paysagère, cure d'ions négatifs et plaisir rétinien

Les paysages, la contemplation, l'effet waouh, le voyage, la découverte de ce qui compose d'autres contrées, ses lumières, d'autres pierres, d'autres plantes... tout cela procure des sensations et des conditions favorables à la réflexion et une certaine prise de recul. Il est important de préciser que l'observation ou l'émerveillement ne sont pas à associer exclusivement au voyage, un paysage du quotidien peut être le support d'observation et de réflexion d'où l'on tire des leçons de ce qui s'en dégage. Un nouveau besoin de reconnexion à la nature s'est récemment manifesté à la suite de la pandémie de COVID 19 ; à bien y regarder ces regains d'intérêt pour la nature et le paysage réapparaissent régulièrement à travers les siècles en réponse aux différentes révolutions industrielles et urbaines. L'immersion paysagère et plus particulièrement forestière aurait de véritables bienfaits pour la santé. Les "bains de forêt" ou shinrin yoku au Japon, ont été initiés en 1930 et accrédités notamment par les travaux du professeur Qing Li, fondateur de la société japonaise de sylvothérapie et médecin immunologiste à l'université de médecine de Tokyo. L'air respiré en forêt est chargé d'ions négatifs qui auraient des effets antidépresseurs. On prête au bain de forêt également des bénéfices sur la qualité du sommeil, les maladies respiratoires, l'arthrose et l'hyperactivité.

3.2.4 Manger le paysage – acte premier de perception et de transformation du monde

Il serait trop long et complexe d'exposer les relations entre anthropologie, géographie et nourriture, il est pourtant nécessaire de rappeler que l'espèce humaine agit, transforme, exploite la surface de la planète pour subvenir à ses besoins premiers. Nous mangeons littéralement le paysage, nous avons élaboré une connaissance de ce qui est comestible, pendant des siècles nous avons sélectionné les individus des espèces animales et végétales pour leurs qualités gustatives et nutritionnelles... A l'heure de l'anthropocène et de la « globalisation », ceci a pris une tout autre ampleur, on cultive, récolte, commerce et transporte à l'échelle internationale par voies maritimes, ferroviaires et aériennes. L'économie mondiale repose pour sa majeure partie sur l'agro-alimentaire. Désormais nous dévorons toutes les ressources ; alimentaires, énergétiques, minières... le poids de l'humanité est tel que nous assistons à des transformations paysagères très inquiétantes. Certaines cultures comme celle du soja provoquent le remplacement des forêts d'Amérique du Sud afin de la vendre et la transporter en Europe pour le fourrage de bovins d'élevage. En Europe, l'agriculture intensive pratiquée depuis les années 1950 atteint ses limites. Sous l'effet de labours trop profonds et d'une agro-chimie lourde, on constate la perte du complexe argilo-humique de sols et leur érosion massive accélérée par les phénomènes météorologiques liés au réchauffement climatique. Manger demeure un des piliers culturels d'une société, il génère du plaisir, du lien social et des paysages. Les artistes Thomas Ferrand et Floriane Faccini ont fait de ce sujet le cœur de leur travail en organisant des rando-banquets de reconnexion avec les éléments d'un territoire. De la lecture paysagère au partage des mets préparés de façon à en faire des révélateurs telluriques ou aqueux, une prise de conscience de ce qui nous lie à un besoin et un élément primaire : manger le paysage.

→ RECOMMANDATIONS

Des paysages qui soignent

Force est de constater que la connexion aux paysages est un besoin essentiel et que les paysages sont une des résultantes de notre existence sur cette planète, nous disposons là d'un sujet inépuisable autour duquel refonder une éducation populaire et collaborative. Il s'agit d'une des principales préconisations de ce rapport ; articuler autour d'une labélisation « paysages du soin » et « paysages à soigner » des programmes d'éducation populaire, de santé, de restauration naturelle, etc. Le premier label concerne les « paysages du soin », reconnus pour des qualités environnementales, paysagères, la présence d'écosystèmes, des pratiques agricoles vertueuses et des liens sociaux articulant tout cela. Ces territoires pourraient accueillir des programmes de santé pour des personnes en réminiscence, des couples frappés d'infertilités, des résidences d'art thérapie, etc. Des classes vertes en immersion jusqu'aux jeunes du SNU (service national universel), ces paysages, au sein desquels des lieux seraient dédiés à l'accueil de ces publics. Les objectifs des Paysages du soin, sont l'apaisement, la reconstruction mentale et physique, l'éducation et l'apprentissage des composantes de ce qui fait la grande qualité de ces territoires.

Des paysages à soigner

Les « Paysages à soigner » sont des territoires dont on constate qu'ils ont subi des dommages importants et qu'une restauration est à engager. Ces paysages ont besoin que l'homme revienne à son chevet et réapprenne quels en sont les rouages, les écosystèmes et les principes sociaux qui s'y organisent. Sur le même principe, des lieux seraient dédiés à ces publics venus pour apprendre et aider. Les « Paysages à soigner » comportent un volet d'apprentissage, de sensibilisation au paysage et au génie rural. Des travaux de restauration naturelle, de replantation, de rénovation du génie rural font partie des programmes qui s'y tiendraient.

Les deux labels seraient reliés et viendraient s'alimenter mutuellement. Les publics auraient vocation à circuler entre les différents sites de paysages labélisés. Cette préconisation pourrait dans une première phase venir enrichir l'ambition d'un SNU qui gagnerait à relier citoyenneté avec engagement pour les territoires et ses habitants. Le Printemps de la ruralité lancé récemment pourrait également venir appuyer ou fusionner sur certains sites avec cette proposition.

3.3 PAYSAGE EN MOUVEMENT

Nous explorons ici la notion du corps en mouvement dans le paysage. Ainsi la marche, la randonnée, la pratique du vélo ou encore l'usage des différents modes transports publics sont envisagés comme une expérience d'immersion culturelle et sensorielle dans le paysage. Les cinq sens sont convoqués à tout instant, lorsque chacun, acteur de sa mobilité, interroge sa manière de vivre, de traverser et d'éprouver son paysage du quotidien.

3.3.1 Transport public et paysage



Avec plusieurs millions d'usagers par jour, répartis dans les trains, bus, cars, tramways, le temps passé dans les transports publics est assurément l'espace-temps le plus important de contact de la population au paysage.

Les transports publics irriguent une grande partie du territoire, parcourant villes et campagnes, paysages ordinaires comme exceptionnels. Les trajets des usagers sont parfois ponctuels, comme lors d'un départ en vacances par exemple. Mais la grande majorité des déplacements est récurrente, avec comme point de départ ou d'arrivée le domicile de l'utilisateur. Les destinations

varient : lieu de travail, de l'école ou vers un pôle urbain, central ou périphérique, que l'on rejoint pour profiter de ses commerces, loisirs ou services.

On peut donc intuitivement estimer que le paysage du quotidien est parcouru de façon répétitive (et parfois lassante) par la majeure partie des usagers des transports publics. Ils se dénombrent en millions, et ces trajets, répétés tout au long de l'année se comptent par centaines. La masse de temps passé au contact du paysage est donc conséquente.

Autre observation pragmatique, le temps passé sur les téléphones lors de ces trajets est lui aussi important. Dès lors, nous présentons ici l'intuition que ce temps du transport, avec à disposition le téléphone, pourrait être utilisé à des fins culturelles, offrant aux usagers une nouvelle expérience du paysage en mouvement. Nourri de contenus culturels digitaux, le téléphone deviendrait l'audio-guide d'un paysage.

Une récente exposition au Musée des Beaux-arts de Nantes explorait « Le voyage en train » (2023). Elle démontrait comment les vues depuis les trains, à la fin du 19^e siècle, avait fasciné les artistes. Le train fut aussi une révolution artistique car depuis la première dans l'histoire de l'humanité, on se déplace en ayant les mains libres, ce qui laisse la possibilité d'écrire ou de dessiner ses ressentis. Les perceptions et les représentations du temps et de l'espace étaient alors révolutionnées par ce progrès technologique. La révolution digitale actuelle pourrait occasionner une autre dimension pour le transport public, au-delà de l'espace et du temps : le culturel.

Les contenus potentiels sont multiples, tant visuels que sonores. L'histoire des paysages pourrait être montrée à travers des peintures anciennes, des photographies d'archives, des cartographies d'antan. Le paysage contemporain serait analysé par des paysagistes, des géographes, des botanistes, des urbanistes sous forme de vidéos ou de podcasts. Il pourrait être déclamé par des conteurs, mis en musique par des chansons liées aux sites traversés. Des créations artistiques conçues en écho avec le trajet, tant visuelles qu'auditives, ouvriraient de nouveaux horizons sur le quotidien.

Nous imaginons un contenu à la fois artistique et technique, permettant une lecture à la fois esthétique, imaginaire et critique.

En ville, l'histoire des faubourgs, des espaces péri-urbains développés au 20^e siècle ont engendré une grande interprétation, peinte, photographiée, chantée. Elle héberge la majeure partie des déplacements du quotidien, au sein d'architectures modernes et contemporaines, de paysages « ordinaires » à redécouvrir,

dans une vision poétique proche de celle des randonneurs métropolitains. Dans l'espace rural, on imagine une vision bucolique et esthétique. La relecture de ces paysages pourrait toutefois montrer des réalités plus « questionnantes », comme la banalisation des paysages par l'agriculture intensive ou la disparition des haies.

→ RECOMMANDATION

Proposer aux autorités organisatrices des transports des contenus digitaux culturels situés en fonction des itinéraires des transports terrestres, afin d'agrémenter l'expérience des voyageurs en ouvrant de nouveaux regards sur les paysages du quotidien.

3.3.2 Pratique du vélo et évolution des paysages

De son invention, aux alentours des années 1800, le vélo va se démocratiser durant la période de l'entre-deux guerres. Dans les années 1970, ce moyen de déplacement va subir de plein fouet la montée en puissance de l'usage de l'automobile qui symbolise le progrès et l'avenir. Ne restait plus à la ville qu'à s'adapter à la voiture avec des conséquences sur le paysage que l'on connaît aujourd'hui. Alors que nombre de pays dans ces années de tout automobile, suivront cette trajectoire, les Pays-Bas feront figure d'exception, parvenant en quelques décennies, à résister à cette évolution en permettant au vélo de triompher dans l'espace public. Ceci été permis par un ensemble complexe de facteurs, dont en premier lieu la pression citoyenne en faveur des rues apaisées mais aussi la crise pétrolière de 1973 ou encore, il est vrai, le bénéfice d'une topographie favorable à l'usage du vélo. Les Pays-Bas sont ainsi devenus la nation du vélo où ce mode de déplacement est un choix évident pour toutes et tous.

En France, depuis près de 20 ans, le déploiement d'actions publiques, poussées par un mouvement associatif structuré, accompagne une croissance de plus en plus visible de l'usage du vélo. Certaines villes sont citées en exemple, Bordeaux, Grenoble, Strasbourg, Rennes, la Rochelle, etc. Dans la capitale, en 2024, selon une étude de l'Institut Paris Région, 11,2 % des déplacements s'effectuent à vélo, contre 4,3 % en voiture. L'accélération importante de l'usage du vélo ces dernières années dans Paris et sa proche couronne, résulte de plusieurs phénomènes croisés : l'urgence climatique, une politique d'aménagement volontariste, une prise en considération des cyclistes dans le développement des projets du Grand Paris et la survenue d'une crise sanitaire qui a considérablement et durablement fait évoluer les habitudes de déplacements.

Le vélo incarne aujourd'hui une des solutions aux défis environnementaux, économiques, et sanitaires, participant à bâtir un modèle de ville plus écologique, pratique et convivial. Cette tendance irrigue également les territoires ruraux où des aménagements en faveur du déplacement à vélo sont de plus en plus nombreux. Toutefois, ces derniers répondent trop à une logique quasi exclusivement touristique, or il serait essentiel de déployer une politique et des aménagements adaptés à la mobilité quotidienne des habitants et à celle des professionnels.

La pratique du vélo participe à la transformation des paysages et favorise leur découverte, leur redécouverte. L'emprise foncière d'une automobile en stationnement équivaut à celle de 8 vélos. Avec ses 12 500 places de stationnement, le plus grand parking à vélos du monde, inauguré à Utrecht en 2019, constitue un facteur de préservation de l'espace foncier. Lorsqu'il est mis mouvement par son utilisateur, le vélo ne requiert pas la construction d'installations complexes. Ainsi, l'artificialisation des sols n'est ni nécessaire ni systématique. Par ailleurs, la légèreté et la discrétion de ce mode de transport permet la construction d'ouvrages beaucoup moins coûteux, moins consommateurs de matériaux, moins volumineux et moins visibles dans le paysage. L'usage du vélo favorise la restauration et la valorisation d'axes de

déplacements laissés à l'abandon : chemins de halage, voie ferrées désaffectées, chemins ruraux, coulées vertes, etc. Il favorise aussi et de plus en plus la création de liaisons entre des pistes cyclables déjà existantes pour former un vaste réseau cyclable.

Parmi les effets, les plus spectaculaires provoqués par l'utilisation de la bicyclette figure sans nul doute le nouveau rapport qu'il instaure entre le cycliste et le paysage. Tout d'abord, la vitesse vient permettre au cycliste d'observer, d'écouter, de ressentir le paysage dans une temporalité quasiment idéale. Ensuite, les conditions de cette observation, de cette écoute, de ce ressenti s'avèrent bien supérieures à celle vécue par l'automobiliste dont la structure du véhicule amenuise ses sens. La pratique du vélo permet aussi d'observer des paysages inatteignables via le réseau routier automobile. Enfin, l'appréhension des paysages par les cyclistes constitue une expérience sensorielle, une reconnexion corporelle avec l'environnement : texture du sol, température de l'air, perception de bruits inaudibles en voiture, etc.

3.3.3 Pour une pratique culturelle de la marche

*« Pour le parfait flâneur, pour l'observateur passionné,
c'est une immense jouissance que d'élire domicile dans le nombre,
dans l'ondoyant, dans le mouvement, dans le fugitif et l'infini »
Beaudelaire, 1863*

Il tombe sous le sens que de proclamer que l'activité physique est bonne pour la santé, tant mentale que physique. Le ministère des Sports en a fait une cause nationale de l'année 2024, année olympique pour la France. Tandis que l'Organisation Mondiale de la Santé, préconise de faire un minimum de 10 000 pas quotidiens pour se maintenir en forme. Accessible à tout âge, à l'heure du vieillissement de la population, gratuite et simple d'accès, la marche est ainsi le moyen le plus évident pour lutter contre la sédentarité, fléau sanitaire de ce début de 21^è siècle. Marcher, c'est agir pour sa santé.

Marcher, c'est également animer l'espace public. Alors que nous sommes toujours plus transportés par escalators, travelators, voitures et autres transports souterrains, le marcheur occupe et fait vivre par sa présence l'espace public, qu'il soit urbain, rural ou péri-urbain. Les manifestations politiques, civiques, qui sont un élément identitaire de la culture française sont aussi des marches, où le corps social s'exprime collectivement. Le paysage de la marche, au-delà d'un décor, est le cadre de vie social des citoyens, qui font la collectivité en partageant l'espace public en le faisant vivre.

Sous forme de randonnée, la marche comme loisir est devenue une pratique très populaire, en constant développement depuis la deuxième partie du 20^è siècle. 70 ans après la création des circuits de grande randonnée en 1947, la Fédération française de randonnée estime la population actuelle de marcheurs à 18 millions d'individus.

La randonnée est par évidence l'un des temps les plus longs, les plus ouverts à une pratique sensible et culturelle du paysage, qui se rapprocherait de l'expérience offerte au contact d'une œuvre d'art : contemplation, lecture, questionnement, émerveillement, déception, incompréhension, surprise... De ce fait, l'opportunité offerte par ce temps est grande : Au-delà des experts, des esthètes ou des artistes, dont le regard serait « initié », un public multimillionnaire est en situation de saisir le paysage comme un objet culturel, alliant esthétisme, sens, valeurs et messages.

Les sentiers parcourent tous types d'espaces. Ils donnent à voir l'extraordinaire, comme le Chemin de Saint-Jacques de Compostelle et ses 78 composantes monumentales, classé depuis 1998 au Patrimoine mondial de l'Humanité ; et aussi l'ordinaire, lorsque sont parcourues les périphéries urbaines ou des espaces

ruraux banalisés. Pratiquée par une large partie de la population, dans tous types de territoires, la marche serait ainsi l'une des manifestations des droits culturels.

A l'époque du numérique où tout est accessible instantanément, la marche offre un autre espace-temps, dont les modalités spatio-temporelles vont à l'encontre des rythmes de l'époque. C'est sûrement ce qui fait le succès de ce refuge lent et sensible.

La marche, œuvre collective et sensible

Depuis l'œuvre fondamentale « A line made by walking » (1967), du land artist Richard Long, la marche est devenue « éligible » telle une pratique artistique. Au-delà, nous pensons que la marche se rapproche d'une « performance culturelle », pendant laquelle les individus font corps avec la nature, selon une modalité qui rappellerait celle de la danse. Le paysage se fait le lieu d'un mouvement des corps, en fusion avec un environnement, scénographie de ce spectacle.

Les marcheurs font corps avec le vivant, dans une expérience éminemment sensorielle pendant laquelle chaque sens est sollicité. La vue est le premier qui vient à l'esprit, la marche étant une invitation à la contemplation, à la découverte, à la surprise qu'offrent grands et petits paysages, ordinaires comme exceptionnels. Les palettes de couleurs que dévoile le tableau paysager offrent une vision esthétique changeante du paysage, au long de la journée. Les lumières froides du petit matin contrastent avec la saturation de midi, avant de dévoiler les gammes chaudes et changeantes de la tombée du jour, dans l'attente de la pénombre nocturne, elle-même éclairée de nouveau par sémaphores, feux de circulation enseignes commerciales et autres sites industriels. Le bâti est aussi source de curiosité et tout aussi variable, de l'architecture vernaculaire d'un hameau breton aux ensembles industriels lorrains. L'ouïe est aussi stimulée, à l'écoute des éléments vivants comme les oiseaux, l'eau des ruisseaux, la mélodie magique de la chute des feuilles en automne, mais aussi les bruits de la ville ou à l'inverse le silence complet face à un paysage reculé montagnard. La marche amène à ressentir le vent, la pluie, la chaleur, douce ou étouffante. Elle est tactile aussi, puisque les pas foulent les sols, tantôt bitumés, herbeux, sablonneux, caillouteux, boueux... Les roches, la végétation, l'écorce des arbres sont autant de textures à toucher, caresser, observer.

Le paysage rassemble l'œuvre collective du vivant (l'écosystème), du non-vivant (le bâti) et abrite l'humanité, qui l'habite et le parcourt en marchant. Considérant le paysage comme le résultat de cette œuvre collective nous considérons qu'il est important de la mettre en valeur dans un registre d'exposition, où la médiation est fondamentale, afin d'ouvrir de nouveaux regards sur elle.

Et la marche, à la fois active dans le mouvement et « passive » dans sa dimension contemplative ressort comme un moment clé, pour accueillir ces temps de prise de conscience, à la fois esthétique, citoyenne et artistique. Nombre d'acteurs proposent déjà ce genre d'expérience, comme par exemple les Parcs Naturels Régionaux, qui offrent un formidable panel de marches, parfois très créatives. L'enjeu est de s'inspirer de ces bonnes pratiques pour étendre l'offre vers les territoires non « dotés » en structures de ce type. La demande citoyenne est présente et la densité du maillage administratif et associatif français peut y répondre. Nous rappelons enfin la frugalité financière de ces pratiques, les itinéraires sont présents, le paysage est aussi à portée de regard, il ne reste qu'à activer cette culture, qui peut générer un regard nouveau sur le paysage, quotidien comme exceptionnel.

→ RECOMMANDATIONS

- Associer les Ministères de la Santé, de la Transition écologique, de la Culture dans la réflexion sur le développement de la marche;
- Faire de la marche un enjeu culturel : développer une offre lisible sur tout le territoire, via un réseau d'interlocuteurs (para-)publics (Métropoles, Mairies, CAUE, Maisons de l'architecture...), relayés par des acteurs de la société civile (association de randonneurs, MJC, centres aérés...) ;
- Favoriser la marche autour l'école, à travers des promenades hors les murs à la redécouverte des paysages du quotidien (notamment dans le cadre de l'école dehors, voir 3.4 Sensibilisation). Guidés par des paysagistes, architectes, artistes. Possibilité de coupler avec un angle EAC (dessin, photo, outils numériques...) ;
- Encourager les expériences novatrices de marche (marche nocturne, guides décalés, impromptus, gastronomie...)
- Poursuivre la mise en place de médiation fixe et de mobilier : cartels, reproduction d'œuvres, mises en cadres du paysage, belvédères, observatoires, cabanes, refuges...

Le récit métropolitain par la randonnée, en quête de l'extraordinaire

“Les Sentiers Métropolitains inventent la ville de demain. Ils métamorphosent une métropole en reliant tous ses territoires et en les éclairant d'une lumière nouvelle.”

Thierry Van de Wyngaert, Président de l'Académie d'Architecture

Depuis le début des années 2000, les métropoles sont devenues les terrains d'exploration d'un nouveau type de marcheurs, dans les pas d'Yvan Detraz et du collectif Bruit du frigo à Bordeaux, là naissant la formule des sentiers métropolitains. Une exposition au Pavillon de l'Arsenal « L'art des sentiers métropolitains » retraçait en 2020 l'histoire et l'énergie particulière proposées aux citoyens, guidés par ces itinéraires circulaires autour des centres urbains. Ces tracés ont pour originalité de parcourir majoritairement les paysages dits « ordinaires » : zones industrielles, commerciales, parcs, grands ensembles, tissu pavillonnaire, délaissés, centres anciens de petites villes. Ils rendent hommage à ces territoires hétéroclites et riches de leur variété « où l'extraordinaire se cache derrière l'ordinaire » selon l'association Bruit du frigo.

Pour Baptiste Lanaspeze et Alexandre Field, co-concepteurs du GR 2013, qui sillonne la région Marseillaise, le sentier assoit une « culture métropolitaine » : fouler ces territoires permet de les saisir dans le détail, dans la lenteur, dans le sensible. Ce genre d'acculturation au paysage quotidien ne peut avoir lieu lors de trajets automobiles, confinés dans l'habitacle du véhicule et restreints au faisceau paysager proposé par la route.

Et pour Alexandre Field, aussi membre du réseau européen les Metropolitan trails : « ces pratiques favorisent une appropriation territoriale, une adhésion des populations à leur région ». Il souligne la dimension populaire de ces rendez-vous, moments rares qui brassent une population variée, où se mêlent familles, étudiants, personnes âgées, créant des moments assez rares dans l'époque actuelle où l'individualisme se développe. Anne le Bellego, Directrice de la Maison de l'architecture de Normandie, qui organise elle aussi ce genre de marches dans la métropole rouennaise, confirme l'appétence pour ce genre de formule, qui « affichent toujours complet » avec des jauges à 50 personnes, ce qui confirme la demande latente de ces moments collectifs de redécouverte du paysage quotidien.

La conception de ces sentiers est revendiquée comme des créations de l'esprit. La Charte des sentiers métropolitains (Baptiste Lanaspeze, Paul-Hervé Lavessière, 2017) s'ouvre ainsi sur la jurisprudence de la Cour de Cassation de Grenoble de 1998 qui a jugé qu'un itinéraire doit être distingué du sentier

physique, car il constitue « une œuvre de l'esprit, reflétant la personnalité de son auteur ». Un Sentier Métropolitain est donc une œuvre qui relève de la propriété intellectuelle, et qui a un auteur officiel (un individu ou un collectif ; une personne physique ou morale).

Leur tracé concrétise un processus créatif long, fait de découvertes, de discussions avec les riverains, de déconvenues, d'années de négociations... Ces fastidieux montages participent à l'œuvre collective, rappelant les démarches longues Christo et Jeanne-Claude, qui incluaient la phase de négociation dans la datation de leurs œuvres, avec comme exemple « l'Arc de triomphe, wrapped », daté 1961-2021.

Au-delà des visites guidées encadrées par les auteurs ou des médiateurs formés, ces « collections d'espaces » en réseau sont largement documentées, dans une visée fonctionnelle « classique » (fiches techniques, cartographies), mais aussi artistique, puisque la vaste documentation disponible en « open source » en ligne dévoile avec soin littérature, photographies d'auteurs, dessins, feuillets sonores... L'ambition de proposer une expérience artistique de la marche est ici claire et concrète.

Aux côtés des expériences pionnières, les sentiers métropolitains se développent dans les villes françaises. Anne Le Bellego, ressent le succès public de ces formules, qui « donnent l'occasion de découvrir la métropole dans sa singularité, ces zones interstitielles, ces espaces moins qualitatifs mais intégrés à notre cadre de vie. ». Mais elle stigmatise à la fois le manque de moyens alloués à l'animation de ces sentiers (avec peu de rendez-vous programmés) ou au développement de nouveaux itinéraires. Il semble que le politique ne saisisse pas l'intérêt de ces outils, pourtant frugaux et légitimes dans l'appropriation du territoire par ses habitants.

Même si le développement de ce genre de formule est souhaitable pour Alexandre Field, il alerte sur une éventuelle banalisation du modèle, tout en rappelant l'importance centrale de leur essence artistique. L'académie des sentiers métropolitains est un réseau européen des porteurs de projet, réunissant des acteurs français avec Athènes, Londres, Cologne ou encore Milan. Leurs valeurs communes sont réunies dans une charte, rédigée collectivement et approuvée en 2020 à Athènes. Pour ne pas appauvrir la portée artistique initiale de ces réalisations, la conception d'une politique des sentiers urbains en France devra ainsi se faire selon les préceptes originaux des sentiers.

→ RECOMMANDATION

- Vers un développement de ce « modèle » dans d'autres villes de France. En concertation avec des membres français de l'académie des sentiers métropolitains, proposition d'un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) envers des groupements d'acteurs de la société civile et des EPCI concernés pour la réalisation de sentiers urbains, considérés comme des œuvres. S'assurer d'une méthode exploratoire artistique fidèle aux préceptes initiaux des sentiers

3.4 SENSIBILISATION DES PUBLICS

« Le véritable voyage de découverte ne consiste pas à chercher de nouveaux paysages mais à avoir de nouveaux yeux ».

Marcel Proust, À la recherche du temps perdu

En matière de sensibilisation et de transmissions des savoirs, le ministère de la Culture développe depuis de nombreuses années une offre très conséquente d'actions et de dispositifs au travers d'une approche territoriale renouvelée. Cette volonté s'incarne notamment au travers de partenariat institué entre le ministère de la Culture et celui de l'Education nationale. Dans ce cadre, des initiatives dédiées au paysage existent d'ores et déjà à l'image du Pôle de Ressources pour l'Éducation Artistique et Culturelle (PREAC) consacré à l'art et au paysage en Nouvelle-Aquitaine qui réunit le Frac-Artothèque Nouvelle-Aquitaine, le Centre international d'art & du paysage de l'Île de Vassivière, le Rectorat de l'académie de Limoges, l'INSPE de l'Université de Limoges, le Réseau Canopé, la DRAC Nouvelle-Aquitaine et le Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine. Ce pôle propose des ressources et des outils pour le développement d'actions artistiques et culturelles autour de l'art et du paysage à destination d'un public mixte Education Nationale et Culture. Ainsi chaque année sont organisées des actions de formation et des ateliers du paysage pour accompagner les enseignants et les artistes dans des projets partagés au bénéfice du public scolaire.

Le ministère de la Culture a par ailleurs conventionné avec d'autres services de l'Etat. C'est ainsi que des liens de partenariats ont été tissés avec les ministères de l'agriculture, de la santé, ou encore celui de la justice. Cela permet d'initier de nombreuses actions à destination d'une typologie des publics plus variée.

Considérant que le paysage est présent en tous lieux et disponible à chaque instant, nous avons l'intuition que le ministère de la Culture pourrait tirer profit de cet avantage pour s'adresser à tous les publics quels qu'ils et où qu'ils se trouvent. Il pourrait s'agir de réinvestir des méthodes sensibilisation complémentaires avec celle de l'Education nationale telles que « l'école dehors » ou encore le champ de l'Education populaire acteur des temps péri et extra scolaires.

3.4.1 L'école dehors

Les bienfaits du contact avec la nature sont avérés sur la mémorisation, la santé physique et mentale et sur l'acquisition de compétences psychosociales. La pratique du paysage dans le cadre scolaire constitue un enjeu sanitaire, social, pédagogique et écologique. Sans volonté d'enjoliver le passé, il est à noter que cette pratique était autrefois largement répandue, avant de tomber en désuétude. La classe dehors concrétisait avant l'heure l'esprit de la Convention internationale des droits de l'enfant, signée en 1989, qui reconnaît l'importance du jeu au travers d'activités ludiques et récréatives qui sont essentielles à la santé et au bien-être des enfants et favorisent la créativité, l'imagination, la confiance en soi, le sentiment d'être à la hauteur, ainsi que la force et les compétences physiques, sociales, cognitives et émotionnelles. Et cette convention de préciser que les enfants doivent disposer de temps et d'espace pour eux, sans obligations, divertissements ou stimuli, qu'ils puissent occuper comme bon leur semble.

Aujourd'hui, en moyenne, un enfant de 9 ans a de moins bonnes capacités physiques qu'une personne active de 65 ans en raison d'une trop grande sédentarité. Malgré les alertes de l'Institut de veille sanitaire en 2016 qui pointait la nécessité de proposer aux enfants davantage de jeux à l'extérieur, ce problème de santé publique s'est accentué. Ainsi, en 2017, deux jeunes sur trois présentaient un risque sanitaire préoccupant avec au quotidien, une activité physique en deçà de 60 minutes et un temps d'écran dépassant largement les deux heures. Cette situation s'est encore dégradée depuis, notamment avec les

confinements à répétition et l'explosion du temps d'écran combiné à un réflexe parental trop répandu consistant à garder les enfants à l'intérieur plutôt qu'à les mettre au contact des paysages.

Face aux dégâts provoqués sur le développement des enfants notamment lors des phases successives de confinements, des enseignantes, enseignants de l'éducation nationale et des animatrices, animateurs de l'éducation populaire, ont renoué avec la pratique du paysage et de la nature, les conduisant ainsi à renouveler des approches pédagogiques centenaires en organisant des Classes dehors, des classes-promenades, des jardins scolaires, des classes découverte, des colonies de vacances, en d'autres renouer avec l'espace public.

En 2008, émergeait la Dynamique Sortir !

Les premières rencontres internationales de la classe dehors, qui se sont tenues à Poitiers du 31 mai au 4 juin 2023, confirment que le mouvement s'amplifie avec pour exemple une centaine d'enseignants impliqués à Rennes, 191 à Paris ou bien dans l'académie de Poitiers qui compte quelques 20 % des écoles dans lesquelles des enseignants qui font classe dehors. Dans la classe dehors, ce sont tous les sens qui sont mobilisés : l'ouïe, le goût, l'odorat, la vue, le toucher et le sens kinesthésique (celui du mouvement) participent à la découverte de la nature, au développement de l'attention et de la curiosité.

Malgré les bienfaits avérés de l'école dehors, cette pratique pédagogique demeure anecdotique dans l'institution scolaire et les obstacles sont nombreux pour celles et ceux qui la pratiquent ou souhaitent la pratiquer : réticence hiérarchique, contraintes administratives et logistiques, quasi-absence de financement et de formation, et parfois hostilité des parents réfractaires.

Au Danemark, 700 classes maternelles (soit environ 20 %) sont établies dans la nature. Le premier « jardin d'enfants de forêt » a vu le jour en 1952. Les écoles skovbørnehaver, littéralement un « jardin d'enfants de forêt », accueillent des enfants âgées de 3 à 6 ans et comme dans toutes les maternelles du pays chaque adulte encadre au maximum 11 élèves tandis que la moyenne française s'établit à 23 enfants par adulte.

Le phénomène intéresse des éducateurs venus du monde entier : Australie, Autriche, Canada, Etats-Unis, Portugal, Taïwan. La France figure parmi les absents, tandis que l'Allemagne compte quelques 2 000 écoles dehors et un rythme de nouvelles ouvertures en hausse régulière.

→ RECOMMANDATION

- Le ministère de la Culture, au travers de sa délégation à la transmission, aux territoires et à la démocratie culturelle (DG2TDC), pourrait soutenir une politique interministérielle ambitieuse de généralisation de l'école dehors aux côtés des du ministères de l'éducation nationale, de la santé, de la transition écologique, de l'agriculture. Pour ce faire, le ministère de la Culture pourrait s'appuyer sur la grande expérience de certains de ses voisins européens en la matière.

3.4.2 Vers un renouveau de l'Education populaire ?

L'école dehors, nous venons de le voir, constitue une alternative aux approches pédagogiques classiques. Cette approche s'apparente aux principes de l'Education populaire qui cherche à promouvoir, en dehors des structures traditionnelles d'enseignement et des systèmes éducatifs institutionnels, une éducation visant à l'amélioration du système social. L'éducation populaire vise à favoriser l'épanouissement individuel pour que chacun trouve une place dans la société. Pour ce faire l'Education populaire promeut l'accès aux savoirs, à la culture, afin de développer la conscientisation, l'émancipation et l'exercice de la citoyenneté.

Les principaux mouvements de tradition laïque et éducative que sont les CEMEA, la Ligue de l'enseignement, les Francas, ont été évincés au moment de la création du ministère de la Culture avant d'être reconnus comme des acteurs culturels lors de la signature de la Charte Culture-Education populaire en 1999.

La désaffection croissante pour les colonies de vacances, à l'œuvre depuis les années 90 et la crise profonde qui traverse les métiers de l'animation sont deux reflets des difficultés auxquelles les fédérations d'Education populaire sont confrontées. La liquidation en janvier 2021 de la fédération historique des MJC illustre également les difficultés du secteur. La reprise du réseau par la confédération des MJC permet aujourd'hui de fédérer 1 000 MJC sur le territoire, toutefois il est à noter que la moitié d'entre elles se trouvent confrontées à d'inquiétantes difficultés financières.

L'Etat conscient de l'atouts indéniables que constitue l'éducation populaire s'est montré actif ces dernières années pour relancer les colonies de vacances et redynamiser les centres de loisirs. De son côté le ministère de la Culture a souhaité réaffirmer son partenariat avec les principales têtes de réseaux de l'Education populaire en signant le 16 mai 2024 une nouvelle Charte Culture-Education populaire.

Cette charte qui a vocation à être déclinée en région, constitue une voie possible de développement d'actions en lien avec le paysage, d'autant que l'intervention des acteurs de l'éducation populaire s'épanouit particulièrement dans l'espace public et en contact direct avec l'environnement.

Les colonies de vacances constituent par ailleurs un écrin idéal pour y installer nombre d'actions culturelles. Dans le même esprit, la convention Culture-Tourisme prône, à juste titre, le développement d'actions culturelles, de résidences d'artistes, dans les hébergements de plein air.

Autant de pistes propices à faire en sorte que le paysage devienne un sujet d'attention majeure y compris lorsque les acteurs de l'Education populaire se voient confier la responsabilité des temps péri et extra scolaires au sein même des établissements scolaires, temps durant lesquels le sujet du paysage pourrait avantageusement et très facilement trouver sa place.

A titre d'exemple, le dispositif « Voyage en ville » longtemps mis en œuvre en Normandie par les volontés conjointes du Rectorat et de la DRAC, consistait à ouvrir le regard des élèves (de la maternelle au lycée) sur leur environnement quotidien. La mise en récit de leurs observations s'effectuait avec l'aide d'un trio d'intervenants : écrivain, architecte, photographe ou danseur. L'école d'architecture de Rouen et le CAUE de l'Eure étaient associés et parties prenantes de cette action qui a donné lieu à de très nombreuses restitutions de lecture de paysages urbains et ruraux.

Autre exemple de « Parcours de découverte urbaine » proposé par le CAUE de Seine-Saint-Denis en partenariat avec le Conseil départemental. Le CAUE conçoit et anime des parcours de découverte urbaine au sein des collèges avec pour ambition de sensibiliser les élèves à l'architecture, à l'urbanisme et au patrimoine de leur environnement proche. En leur donnant des clés de lecture et de compréhension, cette action permet aux collégiens de décrypter leur territoire et d'en appréhender la dimension historique, sociologique et culturelle afin de mieux se l'approprier.

Ces types de projets auraient vocation, en termes de partenariat, à s'ouvrir encore d'avantage en direction d'acteurs qui en sont tout proche à l'image des réseaux de l'Education populaire.

→ RECOMMANDATION

- Afin de développer des projets de lecture du paysage hors du cadre scolaire, le ministère de la Culture pourrait opérer des rapprochements entre acteurs de l'Education populaire et les CAUE, Ecoles d'architecture, maisons de l'architecture, etc. Pour cela, il pourrait s'appuyer sur les liens bien établis avec les réseaux de l'Education populaire au niveau national mais également à l'échelon régional, avec l'installation au cours du dernier trimestre 2024, de comités régionaux « Culture – Education populaire ». Ceci permettrait de générer des modules de lecture de paysages urbains et ruraux encadrés par des professionnels. Ces modules pourraient d'ailleurs être proposés dans le

cadre de la formation dispensée auprès des jeunes dans le cadre du Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateurs (BAFA).

3.5 ETUDE DE CAS EN GUYANE

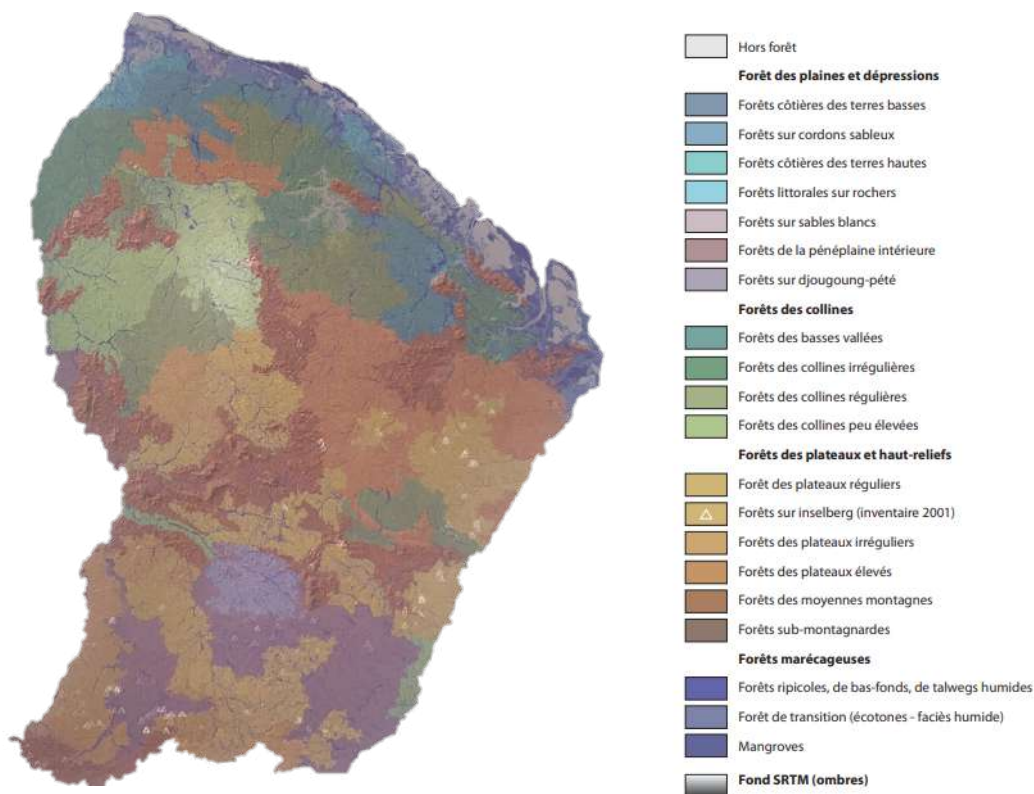
Nous avons pris le parti de proposer au sein du rapport une étude de cas situé permettant de voir dans sa globalité un lieu à travers la spécificité de son histoire et de ses pratiques culturelles.

3.5.1 Une introduction au territoire guyanais

De par la force des récits, des symboles et stéréotypes, beaucoup s'accordent à qualifier la forêt amazonienne de forêt vierge / primaire. Selon l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO), une forêt primaire correspond à une « forêt naturellement régénérée d'espèces indigènes où aucune trace d'activité humaine n'est clairement visible et où les processus écologiques ne sont pas sensiblement perturbés ». Cette définition reprend la conception manichéenne de la nature vierge non touchée par l'homme et ne reflète pas la situation de la forêt amazonienne. Des chercheurs ont fait du questionnement de cette croyance leur domaine de recherche et d'expertise.

« Depuis la conquête européenne en 1492, la forêt pluviale a été considérée comme un pur produit de la nature, propice à la sauvagerie et à la dégénérescence des sociétés humaines [...] Cette Amazonie était une construction humaine réalisée en étroite interaction avec la créativité de la nature » (*La forêt vierge d'Amazonie n'existe pas*, Stephen Rostain). De nombreux éléments indiquent des traces de peuplement remontant à plus de 10 000 ans, que ce soient en termes de composition de la flore ou de formations paysagères telles les montagnes couronnées, les champs sur buttes, les canaux, les champs surélevés, les alignements rocheux, les pétroglyphes, ... L'histoire de la région a donc commencé bien avant le marqueur temporel que serait 1492. « Dès le Pléistocène, l'homme favorisa l'accroissement de la fréquence de plantes utiles et de palmiers, mais son action fut réellement décisive à partir de l'Holocène. Ce n'est pas un hasard si 45% des plantes cultivées en Amérique proviennent d'Amazonie » (*Amazonie Un jardin sauvage ou une forêt domestiquée*, Stéphen Rostain p79).

En fonction de la source retenue, la forêt amazonienne représente de 95% à 98% du territoire guyanais. Au vu de ce pourcentage, on pourrait s'attendre à trouver des villes vertes. Il n'en est rien. Les questions actuelles de zéro artificialisation, de végétalisation, d'îlots de fraîcheur du fait du réchauffement climatique y sont cruciales. Paris semble ainsi plus verte que le chef-lieu, Cayenne.



Source : *Atlas critique de la Guyane sous la dir. Mathieu Noucher et Laurent Polidori / Catalogue des habitats forestiers de Guyane, ONF mars 2015*

D'un point de vue culturel, il est généralement admis que la Guyane a peu à offrir, cela ne pourrait être plus faux. Il est important de différencier le manque de culture et le manque cruel d'institutions culturelles. La Guyane est un véritable musée à ciel ouvert, pour qui sait regarder, écouter et est guidé. « Notre paysage est son propre monument : la trace qu'il signifie est repérable par-dessous » (*Edouard Glissant, Discours antillais*).

Il est intéressant d'aborder la question du paysage par le prisme de la langue. Ce mot n'existe ni dans les langues amérindiennes, ni en sranan tango (parlé par les Marrons, descendants de populations s'étant libérées par la force au moment de l'esclavage) ou encore en créole. Dans les deux premiers cas, il s'agit d'un concept apprivoisé lors de l'apprentissage du français. Pour les Marrons, la perception n'est pas esthétisante, ce qui importe est la vie en harmonie avec les éléments et les esprits. Une véritable science a été développée et prend sa force dans l'observation et la compréhension de la faune et de la flore. Ainsi, l'apparition de certains insectes correspondra à des périodes propices pour travailler la terre. Chez les Amérindiens, les mots utilisés sont plus destinés à faire état de la situation de la forêt comme par exemple la différence entre la forêt intouchée et la forêt déjà coupée. « Pour les Amérindiens, la terre ne vaut que par la forêt qu'elle porte, autant dire la vie qu'elle renferme et celle qu'elle procure : la vie sociale » (*Les Amérindiens de Guyane Française aujourd'hui – Eléments de compréhension par Pierre et Françoise Grenand 1979*).

Dans le cas du créole, la diglossie n'a néanmoins pas amené de glissement de concept entre le français et le créole. Ces trois exemples illustrent bien l'affirmation de Jean-Marc Besse dans son ouvrage *Le paysage espace sensible*, « Nous habitons les paysages avant de les voir ».

3.5.2 Une brève histoire des savanes

Le rôle des paysans dans le paysage de France métropolitaine mis en lumière dans la partie 1.2, l'est également de l'autre côté de l'Atlantique. « Ce sont bien les activités agricoles qui ont induit les

aménagements les plus spectaculaires des paysages tropicaux » (*Amazonie, un jardin sauvage ou une forêt domestiquée*, Stephen Rostain). Dans cet ouvrage, 4 principaux types de paysages sont distingués : les tepuys (mot d'origine amérindienne « montagne »), les savanes, la forêt et la plaine côtière. Nous nous intéresserons plus précisément aux savanes qui par leurs différents usages, occupations, perceptions donnent à voir un pan de cette histoire de Guyane qui n'est pas incluse dans les programmes scolaires et est bien loin du poncif de la terre inhospitalière véhiculé dans les carnets de voyages plus ou moins réalistes qui ont peuplé l'imaginaire des français depuis le 17^{ème} siècle.

Pour cela, nous nous baserons sur les travaux de Marianne Palisse « Libres de savane » de janvier 2013, les recherches de Stéphen Rostain et le site très complet dédié à ce sujet savanes.fr réalisé par le GEPOG. Il est important de noter que, contrairement au terme paysage, le mot savane existe dans différentes langues et semble partager la même étymologie : en langues amériindiennes (*sawan*), en sranan tongo (*sabana*) et en créole (*savann*). A noter, qu'il existe différents types de savanes fonction de la variété de sols. Dans les langues amériindiennes sont nommés les unités paysagères qui ont un sens (entretien Damien Davy). D'où l'existence du mot savane.

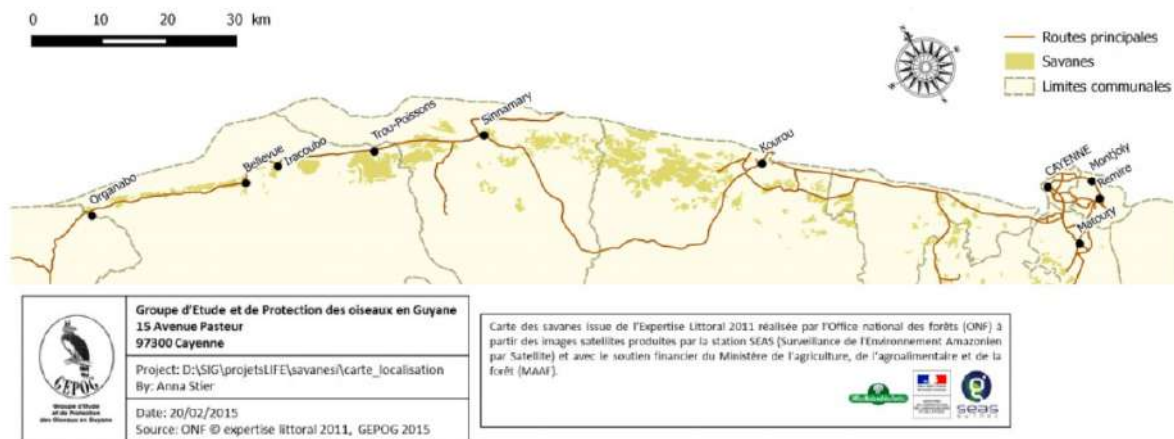
Nous commencerons par questionner la perception de cet environnement. L'hypothèse de la savane, issue des expériences de Balling et Falk (basées sur les études d'Appleton), nous apprend que « les êtres humains ont une préférence innée pour les environnements ressemblant à la savane » (*Devant la beauté de la nature*, Alexandre Lacroix, p63). Une des explications avancées est celle d'un espace se prêtant « à la fois à être regardé, exploré et habité ».

D'un point de vue empirique, plusieurs qualificatifs complémentaires ou contradictoires sont attribués aux savanes selon les types de population questionnés :

- Un symbole de liberté ;
- Un émoi ressenti en la traversant ;
- Un terrain de jeux et de cueillette ;
- Un espace convoité qu'il n'est pas nécessaire de défricher ;
- Une terre stérile où rien ne pousse ;
- Une terre fertile à certains endroits « si les herbes poussent d'autres choses peuvent pousser » ;
- L'assurance d'un habitat sûr et agréable ;
- La garantie d'un équilibre de vie ;
- Un lieu de pâturages pour le bétail ;
- Le territoire qui a vu naître le *grajé* désignant une danse, un rythme, des chants, des tenues appartenant au patrimoine immatériel guyanais ;
- Un ensemble de possibilité, de chemins.

D'un point de vue scientifique, les savanes de Guyane se définissent comme « de vastes étendues avec des communautés mixtes d'arbres, d'arbustes et d'herbes dont la composition et la structure sont instables dans le temps et l'espace » (site de la DGTM de Guyane [Les habitats de la bande côtière | DGTM GUYANE \(developpement-durable.gouv.fr\)](http://Leshabitatsdelabandecotiere.DGTM.GUYANE(developpement-durable.gouv.fr))). Elles ne représentent en Guyane « que » 0.3% du territoire mais accueillent 16% de la flore et 20% de ses espèces sont protégées. Leurs compositions diffèrent en fonction des spécificités des milieux environnants, raison pour laquelle il s'agit d'un milieu fragile et vulnérable diminuant sous l'effet du développement urbain et de l'agriculture. 7% de sa surface a été perdu entre 2001 et 2015.

Sa place sur le territoire guyanais s'illustre notamment par la création en 2011 de la Communauté de Communes des Savanes, regroupement des communes d'Iracoubo, de Kourou, de Saint-Elie et de Sinnamary dans l'ouest guyanais représentant 14% du territoire.



La savane est un lieu palimpseste ayant connu différentes ères et occupations qui ont profondément modifié sa structure. Une histoire (très) simplifiée de la savane d'il y a 2,6 millions d'années à nos jours met en évidence la richesse de cette histoire contrairement à ce que le calme inspiré par ce paysage laisserait penser.

- Au cours du Pléistocène, de 2,6 millions d'années à 12 000 ans avant notre ère, la Guyane était principalement constituée de savanes. Les périodes interglaciaires, comme celle que nous vivons actuellement, ont eu pour conséquence de réduire sa surface au profit de la forêt (*source : site du GEPOG*);
- Avant l'interaction avec les européens : De la création de champs surélevés par les Amérindiens visant à améliorer la qualité des sols en contrôlant l'hydrométrie ;
- Période de la colonisation et de mise en esclavage : Bien qu'ayant l'avantage de ne pas nécessiter de déboisement, les plantations ne se situaient pas dans les savanes étant considérées comme non fertiles. Certaines populations ont migré ou ont fui vers l'intérieur. Se met alors en place un système de petites habitations basées sur la pluriactivité, la diversification des cultures et l'adaptation. L'abattis (dénomination de champ cultivé) est alors destinée à l'autosubsistance et/ou à une activité commerciale sur les marchés pour les affranchis ou fermiers acadiens (certains exilés acadiens ayant trouvé refuge en Guyane). Les techniques observées chez les Amérindiens ont été riches d'enseignements ;
- Post-abolition de l'esclavage : Pour les anciens esclaves, les Créoles, les savanes représentent un espace de liberté qu'il est possible de cultiver (en bordure) et où il est possible d'élever le bétail en liberté tout en se trouvant loin des anciennes plantations. Les occupations des lieux l'ont été soit par acquisition des terres soit par occupation libre ;
- Plus récemment, les savanes ont été et sont des lieux d'habitats pour des migrations plus récentes, comme les Haïtiens, les Brésiliens ou les Businenge (pendant la guerre civile au Suriname) mais également pour des agriculteurs / éleveurs « de lignée guyanaise » ou de nouveaux arrivants importants des modèles agricoles venant de métropole.



Atlas critique de la Guyane sous la dir. Mathieu Noucher et Laurent Polidori, p298-299, Texte de Dennis Lamaison & Marianne Palisse

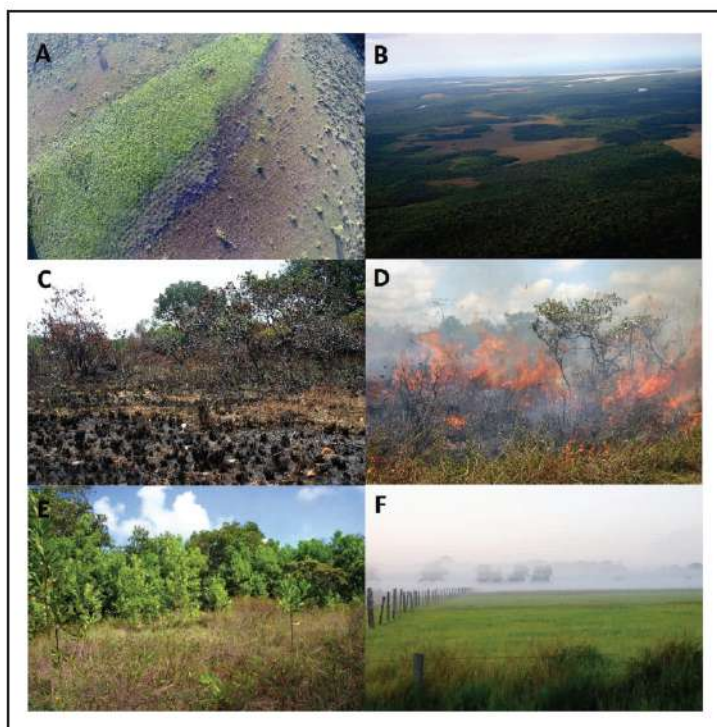
Carte postale, vers 1906. © Fonds A. Heuret. Tous droits réservés.

Carte postale illustrant un exemple de petites habitations mobiles de savanes amenées à être déplacées en fonction des rendements de la terre et des saisons.

3.5.3 Le paysage au détriment du commun ? La divergence des us & coutumes

En démontrant l'impact humain sur l'Amazonie que nous connaissons aujourd'hui, les recherches de Stéphen Rostain mettent en exergue les modifications pérennes anthropiques comme l'ont été les champs surélevés. Se pose donc la question du type d'interventions actuelles acceptables ou non.

La coexistence de perceptions et d'usages de la savane engendrent une divergence de point de vue quant à la façon d'assurer sa continuité et préservation. En effet, en la considérant comme la résultante de l'interaction avec l'humain, certaines pratiques s'avèrent alors plus ou moins problématiques, comme celle du brûlis ou encore une gestion privative de terres considérées dans leurs usages comme communautaires.



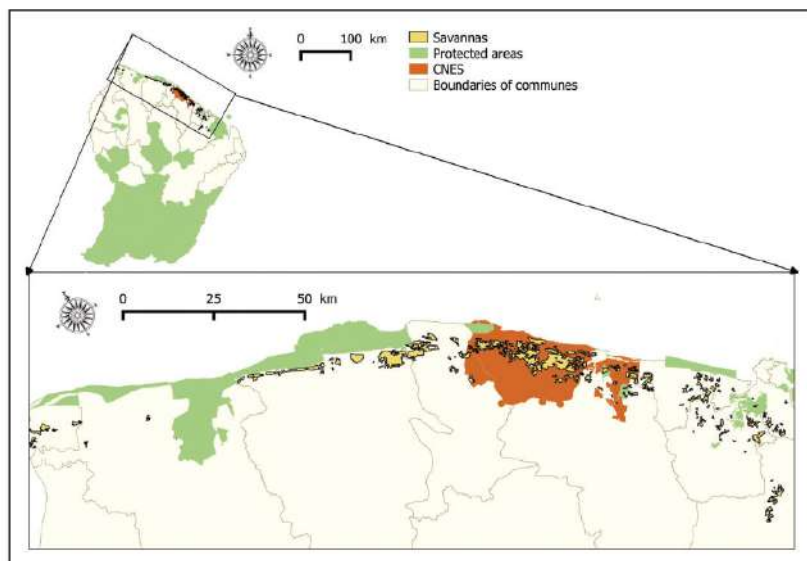
Source : *The Amazonian Savannas of French Guiana: Cultural and Social Importance, Biodiversity, and Conservation Challenges*, Anna Stier , William D. de Carvalho, Stephen Rostain, Francois Catzeflis, Olivier Claessens, Maëel Dewynter, Doyle McKey, Karen Mustin, Marianne Palisse & Benoit de Thoisy
Images des savanes de Guyane et des influences humaines. (A) © A. Stier : paysage de savane mosaïque de savanes, avec des vestiges de champs cultivés précolombiens (© Dans les forêts de Guyane); (B) transect d'habitat typique de l'océan vers l'intérieur, avec des îlots de savane; (C) impact du feu sur les savanes ; (D) savanne en feu ; (E) savane envahie par *Acacia mangium* ; et (F) savane transformée en pâturage sur une parcelle agricole privée (© N. de Pracontal).

La pratique la plus controversée est celle du brulis qui, dans un but de fertilisation, consiste à brûler la végétation et à laisser reposer la terre. Des datations archéologiques démontrent un usage pré-colombien de cette technique. Il est probable que son intensification ait été liée à l'abandon des champs surélevés et à la catastrophe démographique induite par le choc épidémiologique provoqué par l'arrivée des européens. De nos jours, les agriculteurs y aillant recours avancent de nombreux arguments de fertilisation du sol, de tradition, de conservation de la savane en évitant qu'elle se referme, d'élimination des parasites s'attaquant au bétail et de repousse des herbes pour le pâturage. Les recherches scientifiques actuelles n'ont ni infirmé ni confirmé unanimement ce constat. Le rapport de Marianne Palisse fait ressortir les différences culturelles vis-à-vis du brulis dans les savanes. « Le brûlis est, dans la région étudiée, une pratique créole. Ni les Métropolitains, ni les Amérindiens ne brûlent les savanes » (Rapport Libres de savanes).

L'agriculture et l'élevage de bétail sont de véritables enjeux en Guyane. Se posent donc les questions de leurs implantations, certaines côtoyant des champs surélevés qui constituent un patrimoine historique et culturel. « Vivre de la nature ne veut pas forcément dire la détruire » (entretien de Marianne Palisse)
 Plus globalement, la question de la préservation des savanes se posera au regard des développements économiques, sociaux, environnementaux et culturels envisagés pour le territoire. Afin de pouvoir aborder ces sujets, une seule voie est possible celle du collectif, de la discussion et de la concertation. « Le paysage est un lieu de négociations » (entretien de Lolita Voisin). Et pour se faire les différentes parties prenantes devront être présentes. « Le paysage reflète ce que nous sommes et notre manque de concertation » (entretien de Shirley Jean-Charles, agricultrice en Guyane).

3.5.4 Des exemples de valorisation culturelle des savanes

Le volet le plus couramment abordé en Guyane est celui de la préservation de l'environnement. De nombreux dispositifs/labels ont ainsi été appliqués en Guyane afin de préserver la biodiversité du territoire : l'arrêté préfectoral de biotope ; les réserves naturelles (national, régionale, domaniale, Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF); les Parcs naturels (national et régional) ; le Conservatoire du Littoral ; la Zone humide d'importance internationale ; les Espaces Naturels Sensibles (ENS). 68,75% de la superficie du département seraient constitués d'aires protégées et 75% de la surface des savanes appartiennent au ZNIEFF (et ne sont donc pas protégées).



Source : *The Amazonian Savannas of French Guiana: Cultural and Social Importance, Biodiversity, and Conservation Challenges*, Anna Stier , William D. de Carvalho, Stephen Rostain, Francois Catzefflis, Olivier Claessens, Maëel Dewynter, Doyle McKey, Karen Mustin, Marianne Palisse & Benoit de Thoisy

Dans le cadre du programme européen « Life + Cap DOM 2011-2015 », le Groupe d'Etudes de Protection des Oiseaux en Guyane (GEPOG) a mis en place un projet de recherches et de valorisation des savanes, s'agissant d'un milieu malmené par le développement du territoire. Un guide audio a été mis à disposition pour la lecture de paysage sur le chemin des savanes. Ce projet est le résultat d'ateliers participatifs, de 17 interviews, d'enregistrement d'ambiance, de paysages sonores, de marchés, de clochers, de chants.



Site internet : [Le Chemin des Savanes / Savanes de Guyane](http://LeCheminDesSavanes.com) / Application de mobile comprenant 4 points de lecture de paysage

A Sinnamary, les *pipris* de Yiyi sont co-gérés par la commune et la SEPANGUY (Société d'Etude et de Protection de la Nature en GUYane) et considérés comme une zone humide exceptionnelle (reconnus RAMSAR en 2009). Ce site comprend une maison de la nature ayant pour but de renforcer l'attractivité du lieu, d'être un lieu de recherches et d'approfondissement des connaissances dans un objectif de préservation, d'engendrer l'adhésion de la population, de sensibiliser à la richesse écologique du territoire, de valoriser le patrimoine naturel local et de promouvoir un tourisme durable.



Sources images : www.ville-sinnamary.fr, www.sepanguy.fr

Autre direction autre projet. La DGTM a pour objectif de mettre en valeur l'écosystème spatial, naturel, social et culturel auquel appartient la savane. Pour cela, la DGTM élabore un dossier afin de valoriser un complexe de savane en reproduisant une habitation, un abattis, une savane et un carbet. La savane serait au cœur de ce complexe permettant d'emprunter différents chemins. Plusieurs options seraient offertes avec un axe naturaliste, traditionnel, musical, etc.

De belles initiatives artistiques ont également cours telles que les rencontres photographiques de Guyane et sa 8^{ème} édition se basant sur la citation d'Edouard Glissant « Notre paysage est son propre monument » pour questionner notre relation au concept de paysage et mettre en exergue ce protagoniste actif et en constante évolution avec les histoires de Guyane.



Extrait du site internet des rencontres photographiques de Guyane

Les savanes reflètent la richesse de l'Histoire et des cultures en Guyane. Pour certains habitants, la savane ne serait qu'un décor traversé en allant de Cayenne vers l'ouest. La diffusion de cette Histoire parfois méconnue ou partiellement connue permet de sensibiliser la population sur la mine de savoirs présents sur le territoire. « J'estime que la région peut – et doit – être fière de certains moments, apparemment moins fameux et déconsidérés, de son histoire. Ainsi, le courage et la volonté des Créoles pour vivre dans les savanes et mettre en valeur les basses terres littorales furent remarquables. Sans aucune aide, les esclaves libérés se sont mis à l'agriculture familiale sur des terres inhabitées. Malgré des conditions d'existence sommaires, ils ont réussi à mettre en place un style de vie convenable et à développer un joli esprit communautaire en dépit de leur isolement » (Stéphen Rostain, 2016). Beaucoup reste à faire en terme de collecte de savoir, savoir-faire et connaissances des anciens au sein des différentes communautés et peuples (entretien José Gaillou).

Pourront alors s'ensuivre des échanges / actions pour une vision de société commune et les périmètres de développement et préservation. « Le paysage est un bon outil de questionnement pour aborder les changements, le rapport aux incertitudes, sans négliger le sensible, les subjectivités, les émotions, les identités, les ancrages. » (*Les Cahiers de Blois – n°22 – Les lignes de front - Anne Sgard p82*)

Les nombreux projets mis en place disent l'importance de collecter, écrire et diffuser l'histoire des savanes sans avoir peur d'aborder les aspects les plus difficiles et complexes comme la création du Centre Spatial et

le déplacement et l'expulsion de populations à la fin des années 60, événement ayant profondément modifié le paysage. « Non seulement un paysage ne porte guère de signe évident, univoque et partageable, des violences extrêmes, mais il peut arriver que sa fixation favorise, au lieu d'un travail de mémoire, des formes d'« étanchéité », de sélectivité, voire d'amnésie » (*Les Cahiers de l'Ecole de Blois, Lignes de Front*, n°22, p7, texte d'Olivier Gaudin).

D'autres projets pourraient voir le jour faisant ressortir de terre l'Histoire géologique (projet de l'IRD – entretien Ottone Scammacca), géographique, sociologue, sociale, environnementale, culturelle de Guyane. « La forêt nous parle de la forêt, mais en parlant de la forêt, elle nous parle aussi de l'homme » Giuseppe Penone, *Le Regard tactile*, entretiens avec Françoise Jaunin, La Bibliothèque des arts, Lausanne, 2012 (cité par Stephen Rostain dans *Amazonie, un jardin sauvage ou une forêt domestiquée*)

3.7.5 Conclusion et Recommandations : Au-delà de la valorisation et de la sensibilisation, les enjeux et la force de la coopération

Parler de paysage culturel est un pléonasme, s'agissant d'une représentation, le paysage est de fait culturel. Cette formulation a néanmoins l'avantage d'effacer la dichotomie nature / culture qui en scindant la vision du monde fragmente la relation à ce qui nous entoure. Elle nous amène notamment à présupposer l'image de la nature vierge / pure vs les outrages générés par l'homme. Les interactions entre humain et végétal peuvent aussi être bénéfiques. Les savanes sont le plus souvent aussi bien naturelles qu'anthropiques. Cela a bien été démontré dans l'ouvrage, *Misreading the African landscape*, James Fairhead & Melissa Leach, étude des savanes de Kissidougou en Guinée. Y est mis en avant l'impact humain positif sur la constitution de savanes, considérées à tort comme entièrement « naturelles », via des pratiques de gestions des ressources durables. A travers la remise en cause de la perception scientifique, cet ouvrage promeut le dialogue (voire la confrontation) entre scientifiques, politiques et habitants.

C'est aussi la vision du monde défendue dans le dernier ouvrage de Stéphen Rostain, François Renoux et Benjamin Iapara Batista, *La flèche & la bêche, une histoire recomposée de la Guyane* considérant sur un plan d'égalité les différentes sources dont la mémoire orale afin de relater une histoire plus juste et partagée. « Le paysage mérite une attention particulière des sciences humaines et de la nature, et de ce fait elle doit intégrer une indispensable expertise des autochtones. Bien moins exubérante et sauvage qu'il n'y paraît à première vue, la nature guyanaise conserve les stigmates d'une intime interaction avec l'humain ».

Toutes les actions menées posent les questions non résolues de tensions entre développement économique, social et culturel. Cela amène plus globalement à aborder le sujet de la vision de société partagée. Une initiative de valorisation et de sensibilisation ne garantit pas l'adhésion et l'intérêt des habitants. Nous ne prétendons pas connaître la réponse à cette question qui, d'apparence simple, est éminemment complexe en intégrant notamment la sous-problématique de la place des différents récits dans le récit national et cela s'applique à toutes les régions de France. « Si les mémoires collectives sont multiples, il n'y a qu'une histoire, laquelle a congédié tout rapport à un groupe, à une identité, à une référence spécifique, et reconstruit le passé dans un tableau « identitairement abstrait » où tout est d'égale importance, parce qu'indépendant de tout jugement de tout groupe », jugement toujours partial. » (*La mémoire culturelle de Jan Assmann*). Quelle place pour le collectif ?

La Documenta XV de Kassel avait pour thème central, le *lumbung*. Ce terme indonésien désigne une grange à riz communale, où les surplus de récolte sont stockés au profit de la communauté. Par la mise en avant de pratique collective, il y était question de partage et de développement de nouveaux modèles à l'image et au service de la communauté. En Guyane, il existe également ce type de pratique collective. L'une d'entre elle est le *mayouri*, une mise en commun du travail chacun apportant son expertise à l'origine pour nettoyer, défricher et cultiver la terre renforçant les liens au sein des différentes familles/groupes. « Par le biais des *mayouris* et au don de ce que chacun pouvait donner, les mariages pouvaient durer une semaine » (entretien

Julien Gaillou, Directeur de cabinet Mairie de Sinnamary). Ce concept dit désormais plus globalement un partage des connaissances, savoir-faire et savoir-être. Est ainsi établi un pont entre les objectifs d'éducation, de valorisation et sensibilisation tout en servant la communauté.

Le Ministère pourrait nationalement soutenir et mettre en avant les actions collectives répondant à ces critères dans le but de promouvoir le riche patrimoine scientifique, naturel et culturel de la France et communiquer un sentiment de fierté. Il conviendrait d'identifier le type de pratiques existantes sur chaque territoire afin de mobiliser et associer les habitants.

« Sans pluralité, pas d'unité ; sans altérité, pas d'identité » (La mémoire culturelle de Jan Assmann, p122).

CONCLUSION

Le paysage est un commun culturel faisant la synthèse de l'ensemble des dimensions anthropologiques appliquées à un territoire tel que perçu par un groupe d'individus. Il est à la fois la matière première géographique et le réceptacle des pratiques qui le façonnent. Il est à la fois une portion de territoire que l'humanité contemple et la superposition d'unités respectives où s'enchevêtrent l'agricole, l'urbain, le forestier et l'horizon. «Le paysage, c'est l'endroit où le ciel et la terre se touchent», c'est ainsi que le paysagiste Michel Corajoud définissait avec une simplicité implacable ce qui revête à la fois du géographique et du spirituel à propos de cette ligne qui dicte tout au cerveau. Compte tenu de l'importance accordée au paysage comme repère puissant au sein des imaginaires collectifs, il est légitime de s'interroger sur le rôle qui pourrait lui être confié dans la mise en œuvre des actions favorables à la transition écologique.

Au-delà des logiques institutionnelles, limitées par leurs ressources financières et humaines, toujours plus « contenues », les initiatives individuelles et issues de la société civile semblent être une clé pour faire évoluer la question paysagère de façon démocratique, pour ne pas dire « massive ». Sur le temps long, celles-ci peuvent être favorisées par la sensibilisation des publics, à travers deux cibles : d'une part les élus locaux, en charge de « l'aménagement du paysage » et le grand public et les acteurs économiques, qui par leurs gestes, façonneront le paysage d'aujourd'hui et de demain.

En effet, les actions citoyennes sont celles qui jouent sur le paysage de façon concrète : respecter les paysages du quotidien par le civisme, en prendre soin à partir de sa clôture de maison, maintenir la biodiversité dans son jardin, randonner, restaurer le bocage dans son exploitation agricole...

Dès lors, tout comme nombre des personnalités que nous avons pu interroger, nous comprenons que la sensibilisation est une clé pour diffuser au plus grand nombre une culture paysagère faite de respect de l'existant (dans une logique de préservation) et d'amélioration de la qualité paysagère (dans une recherche de qualité).

Nos travaux de recherche nous rendent optimistes, au vu des innombrables offres de sensibilisation au paysage qui sont proposées sur le territoire, tant par les acteurs urbains, qu'environnementaux, scolaires ou touristiques. Mais l'éclatement de cette offre, pourtant qualitative, entre de nombreux intervenants, la rend difficilement lisible par le citoyen.

Enfin, amplement développé dans ce rapport, le paysage est une création et une perception anthropologique. Les activités humaines façonnent, ouvrent, impactent l'environnement qui en notre absence à la surface de cette planète se traduirait par un climax forestier, état écologique ayant précédé l'avènement de l'humanité. Les paysages sont donc une situation de tension entre cet état et nos activités dont l'espace se résorberait immédiatement si nous disparaissions. Les bouleversements actuellement à l'œuvre comme le réchauffement climatique et l'érosion de la biodiversité ouvrent une nouvelle ère de prise de conscience collective. Dans cette dualité entre l'humanité et son environnement, le paysage constitue et intervient telle une infrastructure rendant gracieusement des services indispensables au maintien d'un équilibre fragile dont nous sommes toutes et tous dépendant.es. Cette dépendance est physiologique, sanitaire et économique. Ce nouvel état de conscience doit aussi pouvoir présenter les paysages comme essentiels à notre équilibre psychologique, ils sont aussi et peut-être prioritairement une ressource pour l'âme, un support d'émancipation où habite tous les autres vivants non-humains. Les propositions formulées concernant la création située et le soin ne sont pas fantaisistes, ils peuvent le paraître mais ils anticipent de phénomènes qui sont d'ores et déjà en train d'advenir et vont s'amplifier. Nous sommes convaincus qu'un renouveau de la pensée et la considération paysagère par le biais culturel sont indispensables à l'émancipation de notre société aujourd'hui en prise avec l'anxiété et l'incertitude. Oui, les paysages peuvent

soigner, et nous nous devons de soigner les paysages□! Oui la reconnaissance des personnalités juridiques du non-vivant va nous aider à percevoir notre environnement d'une manière plus juste et en considération des éléments qui nous font vivre.

« Le paysage est une forme, mais il est aussi bien un processus en cours que le résultat de processus antérieurs. Il ne peut donc pas être traité exclusivement comme un processus ou une forme. [...] Si nous voulons comprendre l'histoire du paysage, les contextes écologiques, sociaux et culturels des paysages doivent être pris en compte. » (traduction libre de la contribution de Mats Widgren p98 à l'ouvrage *The Archaeology and Anthropology of Landscape* édité par Peter J. Ucko et Robert Layton). Nous avons ainsi recommandé la création d'une délégation ministérielle dans l'objectif d'être à la hauteur des enjeux et des problématiques que le paysage suscite par-delà une vision fragmentée des réponses à apporter.

REMERCIEMENTS

Rodolphe Bard, Directeur Agence Détails paysages / BE en urbanisme et paysage local

Elodie Bitsindou, Doctorante en histoire de l'architecture au centre André-Chastel, à Paris, et dont le sujet de thèse porte sur les zones pavillonnaires.

Nicolas Blémus, Chargé de mission de développement culturel, communauté de communes grand Chambord

Philippe Bon, Conseiller médias, cinéma et arts visuels, Préfecture de Guyane, DGCOPOP, Direction de la culture, de la jeunesse et des sports

Myriam Bouhaddane-Raynaud, Ingénieure paysagiste, paysagiste conseil pour le conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) du Gard, membre du Collectif Paysage de l'après pétrole.

Fabrice Bourlez, Docteur en philosophie, enseignant à l'Ecole Supérieure d'art et de Design de Reims (E.S.A.D.)

Nils Brunet, Directeur du Parc naturel régional des Causses du Quercy.

François Calame, Docteur en ethnologie et fondateur de l'association Charpentiers sans frontières.

Julien Cambou, Chef du service Patrimoines naturels et culturels – Parc Amazonien de Guyane

Jérémie Choukroun, Coordinateur des stratégies industries culturelles et créatives, référent transition écologique à la direction régionale des affaires culturelles de Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Ti'iwan Couchili, Artiste plasticienne

Clémence Couteaux, Directeur du Groupe d'Etude et Protection des Oiseaux en Guyane (GEPOG)

Mirabelle Croizier architecte du patrimoine, spécialisée en jardins historique,

Damien Davy, Anthropologue et Ethnoécologue au CNRS

Nicolas Duffetel, Docteur en musicologie, chargé de recherche au CNRS depuis 2015

Marion Dutoit, Paysagiste, Plasticienne

Echelle inconnue, groupe indiscipliné de recherche et création

Alexandre Field, Cofondateur du bureau des guides, membre du réseau Metropolitan trails

José Gaillou, Directeur de Cabinet de la Mairie de Sinnamary

Clovis Gorisse, Chargé de mission urbanisme et paysage, parc naturel des Causses du Quercy

Franck Guillaumet, Auditeur du CHEC 2022-2023, chargé de mission vie active, Culture et monde du travail et participation à la vie culturelle, délégation générale à la transmission, aux territoires et à la démocratie culturelle (DG2TDC), ministère de la Culture.

Elise Herrmann, Cheffe du département des territoires, délégation générale à la transmission, aux territoires et à la démocratie culturelle (DG2TDC), ministère de la Culture.

Shirley Jean-Charles, Exploitante agricole, Guyane

Karl Joseph, Directeur de la Tête dans les images et des Rencontres photographiques de Guyane

Corinne Langlois, Architecte et urbaniste en chef de l'État, sous-directrice de l'architecture, de la qualité de la construction et du cadre de vie depuis mars 2018 est nommée au 1er avril 2024 à la délégation à l'Inspection, à la recherche et à l'innovation (DIRI) de la direction générale des patrimoines et de l'architecture (DGPA), ministère de la Culture.

Anne Le Bellego Directrice de la Maison de l'architecture de Normandie - le Forum, Rouen

Bertrand Masson, Directeur de l'aménagement et des grands projets, Métropole Rouen-Normandie

Laurent Mazurier, Directeur des Petites cités de caractère de France

Julien Moulard, Directeur général adjoint du GIP EPAU

Matthieu Noucher, Chargé de recherche au CNRS, Directeur-adjoint du GdR CNRS MAGIS

Guillaume Odonne, Ethnoecologue au CNRS (LEEISA)

Marianne Palisse, docteur en anthropologie, maître de conférences en anthropologie à l'Université des Antilles et de la Guyane, Institut d'Enseignement Supérieur de la Guyane et chercheuse au Centre de Recherche sur les Pouvoirs Locaux dans la Caraïbe

Julie Pelet-Chevalier, Cheffe unite sites et paysages, DGTM Guyane

Antoine Quenardel Paysagiste-concepteur, Paysagiste conseil de l'Etat

Michael Ripoché, Paysagiste-conseil d'Etat, Bureau d'Etudes Arts Villes et Champs

Nicolas Romans, Chargé de mission données naturalistes, DGTM Guyane

Stéphane Rostain, Archéologue et Directeur de recherche au CNRS

Fred Sancerre, Directeur / Directeur artistique Derrière le Hublot – Scène conventionnée d'intérêt national – art en territoire

Ottone Scammacca, chercheur à l'IRD en géoscience

Sylvain Schillot, Chargé de mission paysage et publicité, DGTM Guyane

Claude Suzanon, Directeur de la Société d'Etude, de Protection et d'Aménagement de la Nature en GUYane (SEPANGUY)

Clarisse Tareau, Chargé de mission PCI à la DCJS Guyane

Marc-Alexandre Tareau, Ethnobotaniste

Jean-Pierre Thibault, Président du collectif Paysages de l'après-pétrole (PAP).

Stéphane Werchowski, conseiller spécial Cfdt Culture

Marvin Yamb, Artiste fondateur du tiers lieu L'Abattis



Nelio. Peinture acrylique sur papier. 2023

ANNEXES

ANNEXE 1

LETTRE DE MISSION

CRÉATION D'UNE DÉLÉGATION INTERMINISTÉRIELLE AU PAYSAGE

Le Premier Ministre

CAB 12024D/23176

Paris, le 8 novembre 2024

Madame, Monsieur,
Délégués interministériels aux paysages

Contexte général

Les paysages, dans toutes leurs diversités, tantôt dégradés, ordinaires ou exceptionnels, sont et font le quotidien des tous les citoyens du territoire métropolitain et du territoire ultramarin.

Les paysages constituent un enjeu contemporain essentiel car ils se situent à la croisée d'une infinie variété de sujets sociaux, politiques, économiques, sanitaires, alimentaires, scientifiques, environnementaux et éminemment culturels. Par leur multifonctionnalité, les paysages se trouvent donc placés au cœur d'une multitude de sujets. A tous ces égards, les paysages composent une part essentielle de la souveraineté de notre pays.

Par ailleurs, les habitants des territoires expriment un besoin de paysages lié à la sédentarité croissante des modes de vie et de travail, à l'exiguïté de plus en plus courante dans les transports, dans l'habitat individuel ou dans l'espace public, aux nuisances sonores ou visuelles, à la révolution digitale, aux saturations informationnelles et publicitaires ou à des conjonctures historiques tels que les confinements successifs liés à la pandémie de Covid 19 ou encore à l'apparition et à l'accélération des mutations climatiques.

L'ensemble de ces constats appelle une réponse de la part de l'Etat qui doit engager une action significative pour considérer les paysages comme un bien culturel d'intérêt commun.

En tant que délégués interministériels aux paysages, vous veillerez donc à la définition, à la bonne mise en œuvre du plan paysages et à son suivi, en articulant le travail des ministères et des administrations concernées. Vous veillerez à y associer les acteurs de la société civile et les citoyens porteurs de projets et d'initiatives en faveur du paysage.

Vous vous assurerez en particulier que les priorités politiques suivantes soient effectivement mises en œuvre, en tenant compte des spécificités territoriales et en particulier ultramarines, et assurerez la réalisation et le suivi de leurs objectifs :

Plan national en faveur des paysages

Le plan national en faveur des paysages traduit la volonté du Président de la République et des membres du Gouvernement de placer le sujet des paysages comme un bien culturel d'intérêt commun, parmi les priorités nationales.

D'un point de vue budgétaire le plan national en faveur des paysages, sera doté de crédits spécifiques à hauteur de 500 millions d'euros. Cette enveloppe budgétaire, administrativement gérée par le ministère de la Culture, sera intégralement placée sous votre responsabilité en termes de dépense. Ces crédits, qui vous sont confiés à votre bonne gestion, seront complétés, par l'ensemble des financements actuellement versés dans le cadre de différents dispositifs qui sont liés à la question des paysages.

Vous en deviendrez le principal pilote en termes de dépense et de gestion : « Fonds friches (100 millions d'euros), « Fonds vert » (2,5 milliards d'euros), « plan de transformation des zones commerciales » (24 millions d'euros), dispositif « Action Cœur de ville » 2023-2026 (5 milliards d'euros sur 5 ans), dispositif « Petite ville de demain » (3 milliards d'euros).

L'ensemble de ces financements doivent concourir à harmoniser les dispositifs entre eux et à en décupler les effets, notamment en introduisant une forte dimension culturelle au sein des projets.

Ce plan, dont le lancement sera précédé d'une vaste consultation nationale auprès de habitants, poursuivra 3 objectifs principaux :

- Accompagner un mouvement de décroissance vertueux visant à préserver le cadre de vie en favorisant l'économie sociale et solidaire ;
- Solliciter toutes les politiques publiques pour une prise en compte effective et durable de la question des paysages ;
- Renforcer l'action des structures et des acteurs œuvrant à la mise en valeur paysage ;
- Initier un vaste programme d'éducation et de sensibilisation aux paysages dans tous les territoires et à tous les âges de la vie.

Prérequis 1 : Consultation nationale dédiée aux paysages

Votre première action consistera à élaborer, diffuser et analyser les résultats d'une large consultation nationale dédiée aux paysages qu'il vous appartient de lancer au début de l'année 2025. Cette phase de consultation devra permettre de recueillir la

parole d'un très large échantillon de citoyennes et de citoyens représentatifs de la diversité de la population française. Cette consultation devra également s'adresser aux associations, entreprises, et collectivités. Enfin, vous veillerez tout particulièrement à rendre accessible cette consultation aux personnes en situation de handicap, d'illettrisme et/ou d'illectronisme ainsi qu'à toutes les personnes éloignées des canaux d'information en raison de leurs situations sociales, géographiques, économiques, etc.

A terme, cette consultation devra permettre d'enrichir et/ou de réorienter le contenu des premiers axes du « plan paysages » tels que définis ci-après.

Prérequis 2 : Répertorier et identifier les différentes politiques existantes liés à la question des paysages

De façon simultanée, vous veillerez à identifier parmi les directions ministérielles les intervenants, directs ou indirects sur la question paysagère. A ce titre nous identifions les ministère et directions ministérielles en charge des domaines suivants :

- La Culture
- La transition écologique
- L'agriculture
- L'urbanisme et la construction
- Les transports
- La santé physique et mentale
- L'éducation artistique et culturelle
- Les programmes officiels de l'éducation nationale
- L'éducation populaire
- Les temps touristiques
- Les risques (climatiques, industriels, environnementaux)
- Les outremer

Un audit sera réalisé sur conventions interministérielles, passées et en cours, portant sur la question du paysage : philosophie, objet, contenu, mesures, mise en pratique, limites, leviers d'activation.

Axe 1 : La gouvernance du paysage

Renforcer les acteurs para-publics clés du paysage : CAUE et PNR

Renforcer les corps des ACE et PCE

Former les « gouvernants » du paysage : élus locaux et les fonctionnaires territoriaux

- Associer les structures déconcentrées du monde de l'agriculture (DRAAF et Chambres régionales)
- Le lien avec les acteurs de la société civile à travers les grandes associations (Paysagistes de l'après-pétrole, Fédération française du paysage...)

Axe 2 : Ouvrir le regard au titre des droits culturels

Sous l'égide des 93 CAUE (Conseils d'architecture d'urbanisme et d'environnement) de France :

- Activer les réseaux de l'éducation populaire (MJC, CEMEA, Ligue de l'enseignement etc) dans la mise en place de d'expériences, de contenus pédagogiques et de moments de sensibilisation paysagère auprès de leurs publics, jeunes et adultes. Profiter des nombreux moments proposés en extérieur par ces structures, autant de fenêtres d'ouverture au paysage pour ces publics
- Promouvoir des liens avec le monde de l'Education à l'environnement et la culture scientifique et technique relative aux questions paysagères
- L'éducation nationale : renforcer l'EAC liée au paysage, promouvoir les sorties scolaires à vocation culturelle et paysagère, densifier la dynamique autour de l'école dehors
- Les temps touristiques : Maintenir le développement de la signalétique à vocation culturelle les sites dits « naturels ». Proposer un contenu digital situé, à vocation des usagers de téléphones portables
- Fédérer l'offre existante d'activités de sensibilisation au paysage, atomisée chez de multiples acteurs, au sein d'un agenda du paysage, actualisé de façon hebdomadaire, à l'image d'un programme culturel
- Associer les autorités organisatrices des transports dans la mise en place de contenus culturels embarqués digitaux et situés, pour les usagers des transports en commun
- Promouvoir la création artistique, les projets situés (festivals, tiers lieux, résidences en exploitations agricoles) en lien au paysage

Axe 3 : Santé, bien-être et paysage

- Appuyer le développement de la « marche culturelle » en soutenant le développement des sentiers à vocation culturelle : Sentiers métropolitains, tours de bourgs, liens avec la Fédération française de randonnée...
- Associer les ministères de la culture et de la santé dans la mise en place de marche thérapeutique
- Création d'un label « paysages du soin », reconnus pour leurs qualités environnementales, paysagères, la présence d'écosystèmes, des pratiques agricoles vertueuses

Vous êtes nommés par décret interministériel pour 5 ans, et êtes pris en charge administrativement par le ministère de la Culture. Vous pourrez bénéficier d'une équipe de conseillers dédiés avec notamment deux adjoints. Dans les trois mois suivant vos nominations et la constitution de votre équipe, vous me présenterez une proposition de feuille de route assortie d'indicateurs objectifs de performance permettant d'assurer le suivi

des différentes priorités listées dans cette lettre de mission, dont vous me rendrez compte régulièrement, au moins 1 fois par mois. Le dimensionnement de votre équipe sera initialement défini en cohérence avec la feuille de route retenue, puis pourra être revu en fonction de l'évolution des besoins. Au terme de votre mandat, vous me remettrez un rapport faisant le bilan de votre action et formulant des propositions d'amélioration.

Je vous prie de croire, Madame et Monsieur les Délégués, à l'assurance de ma considération distinguée.

Premier Ministre

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA CULTURE

Décret n° 2024-1108 du 8 novembre 2024 instituant un délégué interministériel aux paysages

NOR : AGRS2401490D

***Publics concernés :** ensemble des acteurs et publics concernés par les paysages.*

***Objet :** institution d'un délégué interministériel aux paysages.*

***Entrée en vigueur :** le texte entre en vigueur le lendemain de sa publication.*

***Notice :** le décret institue un délégué interministériel aux paysages, et précise les missions relevant de sa compétence.*

***Références :** le décret peut être consulté sur le site Légifrance (<https://www.legifrance.gouv.fr>).*

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre de la Culture,

Vu la Constitution, notamment son article 37,

Décète :

Art. 1^{er}. - Il est institué, pour une durée de cinq ans, un délégué interministériel aux paysages.

Le délégué interministériel aux paysages est placé auprès de la Culture, ministère de référence, aura pour mission la mise en œuvre du « Plan national en faveur des Paysages ». Il effectuera sa mission en lien direct le Premier Ministre et le Ministre de la Culture ainsi qu'avec le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, le ministre de l'intérieur et des outre-mer, le ministre du travail, de la santé et des solidarités, le ministre de l'éducation nationale et de la Jeunesse, le ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire, le ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires, le ministre des armées, du garde des Sceaux, ministre de la Justice, le ministre de l'Europe et des affaires étrangères, le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Le délégué interministériel aux paysages est assisté dans ses missions, par des référents nommés dans les services centraux des administrations de l'Etat. Il sera également assisté par treize hauts-commissaires aux paysages nommés de chaque région du territoire national. Leur rôle, au niveau de chaque préfecture de région, est d'assurer principalement la coordination et le pilotage interministériel de la stratégie telle que définies dans le « Plan national en faveur des paysages ».

Art. 2. - Le délégué interministériel élabore, promeut, pilote, coordonne et suit la mise en œuvre d'une stratégie interministérielle en faveur des paysages.

Il veille :

- À coordonner **Consultation nationale dédiée aux paysages**;
- À **Répertorier et identifier les différentes politiques existantes liés à la question des paysages**.

A ce titre, il assurera la mise en œuvre effective des politiques publiques suivantes :

- **La gouvernance du paysage**
- **Ouvrir le regard au titre des droits culturels**
- **Santé, bien-être et paysage**

Art. 3. - Pour l'exercice de ses missions, le délégué interministériel fait appel aux services placés sous l'autorité du Premier ministre, du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, du ministre de l'intérieur et des outre-mer, du ministre du travail, de la santé et des solidarités, du ministre de l'éducation nationale et de la Jeunesse, du ministre de la culture, du ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire, du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires, du ministre des armées, du garde des Sceaux, ministre de la justice, du ministre de l'Europe et des affaires étrangères, du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, ainsi qu'aux établissements publics de l'Etat placés sous la tutelle de ces ministres, en lien avec les cabinets de ces ministres, et, aux préfets et aux services des autres ministères. Il dispose de personnels mis à disposition par les ministères ou les établissements publics de l'Etat. Le délégué interministériel est rattaché, d'un point de vue administratif et budgétaire, au ministère de la Culture.

Art. 4. - Le délégué interministériel est nommé par décret, sur proposition du ministre de la Culture et en lien avec le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, le ministre de l'intérieur et des outre-mer, le ministre du travail, de la santé et des solidarités, le ministre de l'éducation nationale et de la Jeunesse, le ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire, le ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires, le ministre des armées, du garde des Sceaux, ministre de la justice, le ministre de l'Europe et des affaires étrangères, le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Art. 5. - Le délégué interministériel rend compte régulièrement de ses travaux au Premier ministre et au ministre de la culture en lien avec le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, le ministre de l'intérieur et des outre-mer, le ministre du travail, de la santé et des solidarités, le ministre de l'éducation nationale et de la Jeunesse, le ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire, le ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires, le ministre des armées, du garde des Sceaux, ministre de la justice, le ministre de l'Europe et des affaires étrangères, le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche. Au terme de son mandat, le délégué interministériel remet un rapport au Premier ministre et aux ministres faisant le bilan de son action et formulant des propositions d'amélioration.

Art. 6. - Le ministre de la culture en sa qualité de référent et le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, le ministre de l'intérieur et des outre-mer, le ministre du travail, de la santé et des solidarités, le ministre de l'éducation nationale et de la Jeunesse, le ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire, le ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires, le ministre des armées, le garde des Sceaux, ministre de la justice, le ministre de l'Europe et des affaires étrangères, le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 8 novembre 2024

Par le Premier ministre :

PRENOM NOM

Le ministre de la culture,
PRENOM NOM

*Le ministre de l'agriculture et de la souveraineté
alimentaire,*
PRENOM NOM

*Le ministre de l'économie, des finances
et de la souveraineté industrielle et numérique*
PRENOM NOM

*Le ministre de la transition écologique et de la
cohésion des territoires,*
PRENOM NOM

Le ministre de l'intérieur et des outre-mer,
PRENOM NOM

Le ministre des armées,
PRENOM NOM

*Le ministre du travail, de la santé
et des solidarités,*
PRENOM NOM

Le garde des Sceaux, ministre de la justice,
PRENOM NOM

Le ministre de l'éducation nationale et de la Jeunesse,
PRENOM NOM

Le ministre de l'Europe et des affaires étrangères,
PRENOM NOM

*Le ministre de l'Enseignement supérieur et de la
recherche*
PRENOM NOM